leur donna héritage entre leurs frères 3. — 16. Et Job vécut après ces choses-là cent quarante ans 4, et vit ses fils, et les fils de ses fils jusqu'à la quatrième génération. — 17. Puis il mourut âgé et rassasié de jours 5.

Job reçoit au double tout ce qu'il avait auparavant; mais il n'a que le même nombre d'enfants. Dieu veut sans doute lui montrer que ses premiers enfants ne sont pas pour toujours perdus pour lui, et qu'en conservant la foi exprimée dans XIX, 25-27, il doit encore les considérer comme siens, et vivant auprès de l'Eternel.

² Outre cela, les filles qui lui naqui-

rent furent encore plus belles que les premières.

³ Ses fils et ses filles vécurent dans une grande prospérité et dans une grande union, puisque, contre l'usage en Orient, confirmé plus tard par la loi mosaïque (Nomb., XXVII, 8), ses filles reçurent leur héritage particulier entre leurs frères.

4 Job atteignit environ l'àge de deux

cents ans.

⁵ Comme les autres patriarches.

SECOND LIVRE DE MOISE.

L'EXODE.

QUATRIÈME SECTION.

Heraël en Egypte et sous Moïse (2369-2553 après la Créatien, ou 1631-1447 avant Jésus-Christ).

Exode, sortie. Comme ce titre l'indique, ce livre renferme le récit de la sortie du peuple d'Israel hors de l'Egypte, où il s'était établi. Il se divise en trois parties : 4) Etat du peuple avant son émigration d'Egypte; évenements qui la préparent (I-XII); 2) Sortie (XIII-XVIII); 3) Don de la Loi et histoire du peuple jusqu'à l'érection du tabernacle (XIX-XL).

Il s'écoula deux cent quinze ans entre l'arrivée de Jacob en Egypte et la sortie du peuple de ce même pays (Gen., XLVII, 9. Exode, XIII etsuiv.). Les quatre cent trente ans, dont parle l'apôtre Paul dans Galates, III, 47, se comptent depuis la sortie d'Abraham hors de Mésopotamie (voyez notes sur Exode, XII-XL). Il n'y a aucune lacune, encore moins une facune de quatre siècles entre le premier et le second livre de Moïse; l'histoire du second se rattache immédiatement à celle du premier. L'Exode ne renferme proprement qu'une période de cent quarante-cinq ans. Le premier chapitre seul en contient une de soixante-quatre, depuis la mort de Joseph à la naissance de Moïse.

La Genèse et l'Exode sont donc étroitement liés l'un à l'autre. La Genèse renferme l'appel adressé à Abraham et la promesse qui lui fut faite. L'Exode nous montre la réalisation de cette promesse sous le rapport prodigieux d'accroissement de la postérité d'Abraham, d'Isaac et de Jacob, son esclavage en Egypte, comme il avait été prédit dans Genèse, XV, 43, 44; sa délivrance miraculeuse du pays de servitude; son séjour dans le désert d'Arabie, où Dieu lui donne sa loi et se prépare à la mettre en possession de Canaan. La délivrance d'Egypte à travers les plaines du désert nous offre, en même temps, une belle image prophétique de la délivrance spirituelle des enfants de Dieu et de leur entrée dans la Canaan céleste. — Dans la Genèse, nous avons vu l'éducation théocratique d'une famille; dans l'Exode et les livres suivants, nous verrons l'éducation théocratique de tout un peuple. Le Fils de la Femme, le Sauveur promis, y est annoncé par des prophéties positives et par divers types. Moïse, législateur, l'homme bien-aimé de Dieu, occupe une grande place dans le développement de son règne et dans l'histoire de son peuple.

1. - ACCROISSEMENT ET OPPRESSION DES ISRAÉLITES EN ÉGYPTE (I).

Versets 4-5. L'historien rattache ici le livre précédent et rappelle les noms des douze fils de Jacob, le nombre des personnes qui entrèrent avec lui en Egypte, comme il l'avait fait dans Genèse, XLVI, 8 et suiv.

Accroissement.

VERSET 6. Alors mourut Joseph, puis tous ses frères, et toute cette génération-là. — 7. Et les enfants d'Israël foisonnèrent et multiplièrent extraordinairement; et ils s'accrurent, et devinrent très-puissants, tellement que le pays en fut tout rempli.

¹ Ainsi l'avait promis l'Eternel (Gen., des descendants d'Abraham eut lieu XV, 5; XXXV, 44). Cette multiplication dans l'espace d'environ deux cents ans.

Craintes du nouveau roi ; commencement de l'oppression (8-14).

Verset 8. Depuis, il s'éleva un nouveau roi sur l'Egypte, qui n'avait point connu Joseph 1. — 9. Et il dit à son peuple : Voici, le peuple des enfants d'Israël est plus grand et plus puissant que nous 2; — 10. venez donc, agissons prudemment avec lui, de peur qu'il ne se multiplie, et que s'il arrivait quelque guerre, il ne se joigne aussi à nos ennemis, qu'il ne combatte contre nous, et qu'il ne se retire de ce pays 3. — 11. Ils établirent donc sur le peuple des commissaires d'impôts, pour l'accabler de charges; et le peuple bâtit des villes fortes à Pharaon, savoir Pithom et Rahmésès 4. — 12. Mais plus on l'affligeait, plus il croissait et se multipliait; et les Egyptiens voyaient avec chagrin les enfants d'Israël 5. — 13. Ils les faisaient servir avec rigueur; — 14. tellement qu'ils leur rendirent la vie amère, par une dure servitude, en les employant à faire du mortier, des briques et toute sorte d'ouvrage qui se fait aux champs. Tout le service qu'on tirait d'eux était avec rigueur 6.

¹ Ce nouveau prince, ou Pharaon, ne savait rien des services rendus par Joseph, ou ne voulait pas les reconnaître. Les rois précédents, les Hiksos ou roisbergers, étaient ou mortsou renversés par une autre dynastie. On croit que celle-ci était venue de l'Inde et avait envahi l'Egypte. Mais on a lieu de penser que ce nouveau roi était un égyptien indigène, du nom de Ramsès IV ou Amon. Ce fut sous Ramsès V, autrement Aménophis, au commencement du quinzième siècle

avant Jésus-Christ, que Moïse délivra les Hébreux.

² Plus vigoureux de corps.

3 « Qu'il ne se retire, » proprement, « qu'il ne monte » à Canaan. L'espérance de posséder le pays promis était encore si vivante dans cette génération-là, que les Egyptiens eux-mêmes en avaient entendu parler. Le roi ne voulait pas chasser le peuple d'Israël, mais seulement l'affaiblir, l'amoindrir.

4 C'étaient des places fortes sur les

frontières, servant en même temps de greniers à blé et de trésors; des canaux, des monuments : par ces corvées et ces travaux écrasants, il voulait opprimer le peuple d'Israel et le ré-duire à l'esclavage. La dynastie qui succéda aux rois-pasteurs, protecteurs de la famille de Joseph, employa les Israélites à réparer les injures que ces rois envahisseurs leur avaient faites, en détruisant leurs monuments; ils leur firent construire de gigantesques édifices. On croit que les magnifiques édifices de Karmach, de Luxor et de Médine-Aba appartiennent à cette époque. Diodore de Sicile rapporte que les rois d'Egypte se vantaient qu'aucun Egyptien n'avait mis la main à ces ouvrages.

⁵ Mot à mot : les Egyptiens avaient peur à la vue des forces et du nombre des Israélites.

6 «Douvrage qui se fait aux champs;» en particulier, travaux d'irrigation, à raison des débordements du Nil. — Dans les briques que l'on retrouve parmi les ruines d'Egypte, il est entré, en effet, une certaine quantité de paille hachée. C'est ce qu'on a vérifié, il y a quelques années, sur les briques rapportées de Thèbes, par M. Rossellini, et qui portent l'empreinte de Thutmes IV, le cinquième des rois de la dix-huitième dynastie. Un autre voyageur a remarqué que cette paille hachée donne à ces briques une consistance et une durée extraordinaires.

Ordre cruel du nouveau Pharaon; population croissante (15-22).

Verset 15. Le roi d'Egypte parla aussi aux sages-femmes hébreuses 1, dont l'une s'appelait Siphra, et l'autre Puha, - 16. et il leur dit: Quand vous recevrez les enfants des femmes des Hébreux, et que vous les verrez sur leur siège, si c'est un fils, mettez-le à mort; mais si c'est une fille, qu'elle vive 2. - 17. Mais les sages-femmes craignirent Dieu, et ne firent pas ce que le roi d'Egypte leur avait dit; car elles laissèrent vivre les fils 3. - 18. Alors le roi d'Egypte appela les sages-femmes, et leur dit : Pourquoi avez-vous fait cela, d'avoir laissé vivre les fils? — 19. Et les sages-femmes répondirent à Pharaon: C'est que les femmes des Hébreux ne sont point comme celles d'Egypte, car elles sont vigoureuses, elles ont accouché avant que la sage-semme vienne vers elles. — 20. Et Dieu sit du bien aux sages-femmes 4; et le peuple se multiplia et devint très-puissant. — 21. Et parce que les sages-femmes craignirent Dieu, il sit prospérer leurs maisons 5. — 22. Alors Pharaon fit ce commandement à tout son peuple 6, et dit : Jetez dans le fleuve tous les fils qui naîtront, mais laissez vivre toutes les filles.

¹ Il y avait sans aucun doute plusieurs autres sages-femmes; mais ces deux étaient les plus connues. Elles furent chargées d'annoncer cet ordre aux autres.

² Cette ordonnance barbare ne devait vraisemblablement avoir de force que pour un certain temps, puisque ce Pharaon ne désirait pas l'anéantissement complet du peuple, mais voulait seulement l'affaiblir. Il aurait vendu les filles comme esclaves ou les aurait fait marier à des Egyptiens.

3 Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux

hommes (Actes, V, 29).

4 Elles déguisaient la vérité. Les apôtres répondirent avec plus de franchise et de droiture dans Actes, IV, 49; V,

29. Cependant il y avait dans la réponse des sages-femmes un certain degré de crainte de Dieu; et Dieu, malgré cette faiblesse de leur foi, leur fit du bien.

Tout est grâce de sa part.

5 « Il leur édifia des maisons. » Ce mot «leurs » se rapporte aux Israélites. D'après le genre ou la forme du mot hébreu, ce mot ne peut pas se rapporter aux sages-femmes, mais aux personnes du genre masculin. Il leur édifia des maisons, c'est-à-dire Il fit croître et prospérer les Israélites. La crainte que les sages-femmes eurent de déplaire à Dieu si elles obéissaient à l'ordre du roi, fut pour tout le peuple une cause de prospérité.

6 Pharaon voit qu'il n'a pas atteint son but : il fait ouvertement ce qu'il espérait obtenir en secret des sages-femmes. Sa fureur va en croissant. Il paraît cependant que cet ordre, donné à tout son peuple, de jeter dans le Nil les enfants måles, ne fut pas séverement exécuté, ou qu'il fut bientôt retiré; car quatre-vingts ans plus tard, la population israélites'était très-considérablement accrue: sur deux millions d'àmes, il v avait, à la sortie d'Egypte, six cent mille combattants ou hommes en état de porter les armes.

2. — NAISSANCE, ÉDUCATION, FUITE ET MARIAGE DE MOÏSE (II).

Naissance, péril et délivrance (1-10).

Verset 1. Or, un homme de la maison de Lévi alla et épousa une fille de Lévi 1, — 2. laquelle enfanta un fils, et voyant qu'il était beau, elle le cacha pendant trois mois 2. — 3. Mais ne le pouvant tenir caché plus longtemps, elle prit un coffret fait de jonc 3, et l'enduisit de bitume et de poix 4: ensuite elle y mit l'enfant, et le posa parmi les roseaux sur le bord du fleuve. — 4. Et sa sœur se tenait loin pour savoir ce qui lui arriverait. — 5. Or, la fille de Pharaon 5 descendit vers le fleuve pour se laver; et ses filles se promenaient sur le bord du fleuve; et avant vu le coffret au milieu des roseaux, elle envoya une de ses filles pour le prendre. — 6. Et l'ayant ouvert, elle vit l'enfant. Et voici, l'enfant pleurait. Elle en fut touchée de compassion, et elle dit : C'est un des enfants des Hébreux 69 - 7. Alors la sœur de l'enfant dit à la fille de Pharaon : Irai-je appeler une nourrice d'entre les femmes des Hébreux, et elle t'allaitera cet enfant ?? — 8. Et la fille de Pharaon lui répondit : Va. Et la jeune fille s'en alla, et appela la mère de l'enfant. — 9. Et la fille de Pharaon lui dit: Emporte cet enfant et me l'allaite, et je te donnerai ton salaire; et la semme prit l'enfant et l'allaita 8. – 10. Et quand l'enfant fut devenu grand , elle l'amena à la fille de Pharaon; et elle le nomma Moise 10, parce que (dit-elle) je l'ai tiré des eaux.

¹ Cet Hamram, pere de Moise, était petit-fils de Lévi (Exode, VI, 20), Moise était donc arrière-petit-fils de celui-ci; ainsi s'accomplissait la prophétie de Genèse, XV, 16 : « en la quatrième génération, ils retourneront ici, en Canaan. » Voici la filiation : Lévi, Kehath, Hamram, Moise, né l'an 2433 du monde, 4567 avant Jésus-Christ. Hamram épousa Jokébed (sa tante), qui lui enfanta Moise et Aaron (Exode, VI, 20), et une fille (verset 7. Nomb., XXVI, 59).

² Elle le cacha chez elle, en ayant foi a la promesse de Genèse, XV, 46; voyez Actes, VII, 20. Héb., XI, 23. Hamram et Jokébed exposaient leur vie en bra-

vant l'ordre du roi.

³ De papyrus, plante d'Egypte, crois-sant sur les bords du Nil.

⁴ De bitume, recouvert de poix, pour tenir le berceau à l'abri de l'eau.

⁵ D'après l'historien Josèphe, cette princesse s'appelait Thermutis. Dieu l'avait choisie non-seulement pour sauver la vie à Moise, mais aussi pour l'élever dans la science des Egyptiens, comme un prince, et le former à l'art de conduire un peuple.

6 Elle le reconnut en ce qu'il était ex-

7 Une Egyptienne aurait pu négliger l'enfant ou dénoncer la princesse.

8 Jusqu'à sa troisième année, selon l'usage des Israélites, qui sevraient les enfants ordinairement à cet âge. Par une dispensation toute providentielle, elle recouvra son enfant, parce qu'elle avait cherché à le sauver par la foi au Seigneur.

⁹ Après qu'il fut sevré.

10 Moise signifie tiré dehors, sauvé des eaux.



Zèle charnel de Moïse; sa fuite (11-15).

Verset 11. Et il arriva, en ce temps-là, lorsque Moïse fut devenu grand 1, qu'il sortit vers ses frères, et qu'il vit leurs travaux; il vit aussi un Egyptien qui battait un Hébreu d'entre ses frères 2; — 12. et ayant regardé çà et là, et voyant qu'il n'y avait personne, il tua l'Egyptien et le cacha dans le sable. — 13. Et il sortit le second jour; et voici, deux hommes hébreux se querellaient, et il dit à celui qui avait le tort: Pourquoi frappes-tu ton prochain? — 14. Mais il lui répondit: Qui t'a établi prince et juge sur nous? Est-ce que tu veux me tuer, comme tu as tué l'Egyptien? Et Moïse craignit, et il dit: Certainement, le fait est connu. — 15. Or, Pharaon ayant appris ce fait-là, chercha à faire mourir Moïse. Mais Moïse s'enfuit de devant Pharaon, et s'arrêta au pays de Madian 3, et s'assit auprès d'un puits 4.

¹ A l'àge de quarante ans, rassasié de la vie de la cour, et préférant «l'opprobre de Christ (Héb., XI, 26) » aux richesses de l'Egypte, il se sent pressé, par un mouvement irrésistible, de délivrer son peuple; le spectacle de la cour pouvait, humainement parlant, provoquer en lui le désir de se dévouer à cette œuvre. Mais il y eut plus que cela, il reçut un appel d'en haut; et l'école, où le Seigneur voulait le former, était toute prète, c'était au désert, à Madian.

² Cet acte de Moïse ne peut se justifier en présence de la parole de Dieu : c'était un zele charnel, une usurpation sur les droits de Celui qui a dit : « A moi la vengeance, je rendrai la pareille, dit le Seigneur (Rom., XII, 49). » Les humiliations durent suivre ce meurtre : le sentiment de ses péchés dut le rendre propre à recevoir de hautes révélations. Le projet qu'il avait formé, dans une pensée charnelle et sans connaître la volonté de Dieu à cet égard, il l'accomplira avec le secours de sa grâce; cet organe d'élite des ordres de l'Eternel, servira, dans le plan céleste, à la délivrance de son peuple, mais par de tout autres noyens que ceux qu'il avait d'abord employés.

3 Madian, dans la presqu'ile Arabique, à l'est du mont Sinaï. Les Madianites, comme descendants d'Abraham et de Kétura (Gen., XXV, 2) connais-

saient le vrai Dieu.

4 Plutôt « près du puits. » — Les puits ou citernes étaient rares dans cette contrée, il y en avait alors un fort connu et portant le nom « de puits. »

Mariage de Moïse; souffrances des Israélites en Egypte (16-25).

Verset 16. Or, le sacrificateur de Madian avait sept filles, qui vinrent puiser de l'eau, et remplirent les auges, pour abreuver le troupeau de leur père. — 17. Mais des bergers survinrent 2, et les chassèrent. Alors Moïse se leva et les garantit, et abreuva leur troupeau. — 18. Et quand elles furent retournées chez Réhuël leur père 3, il leur dit: Comment ètes-vous revenues sitôt aujourd'hui? — 19. Elles répondirent: Un homme égyptien nous a délivrées de la main des bergers, et même nous a puisé abondamment de l'eau, et a abreuvé le troupeau. — 20. Alors il dit à ses filles: Et où est-il? Pourquoi avez-vous ainsi laissé cet homme? Appelez-le, et qu'il mange du pain. — 21. Et Moïse consentit à demeurer avec cet homme-là, qui donna Séphora sa fille à Moïse. — 22. Et elle enfanta un fils, et il le nomma Guerscom 1; car, dit-il, j'ai séjourné dans un pays étranger. — 23. Or, il arriva longtemps

après que le roi d'Egypte mourut 5; et les enfants d'Israël, qui gémissaient à cause de la servitude où ils étaient, crièrent 6, et le cri que la servitude leur faisait pousser, monta jusqu'à Dieu. -24. Dieu donc entendit leurs gémissements; et Dieu se souvint de l'alliance qu'il avait faite avec Abraham, Isaac et Jacob. -25. Ainsi Dieu regarda les enfants d'Israël, et connut leur état 7.

Jéthro est appelé sacrificateur, parce qu'il offrait des sacrifices sanglants à l'Eternel, dont les Madianites avaient conservé la connaissance et le culte.

² Des bergers étrangers, d'une autre tribu, qui employerent la violence con-tre les filles de Jethro.

3 Réhuël était leur grand-père : le mot hébreu peut s'entendre dans les deux sens. Au chapitre III, 4, Moise nomme son beau-père Jéthro. Dans Nombres, X, 29, le beau-père de Moise est appelé du nom de Hobab. Jéthro et Hobab sont deux noms de la mème personne: Hobab signifie, tout comme Jéthro, chéri de Dieu et excellent.

Le grand-père Réhuël, sacrificateur, vivait encore à l'arrivée de Moise dans le pays; tandis que plus loin, au chapitre III, 1, il était mort et Jéthro lui avait succédé dans la sacrificature.

4 Guerscom, étranger là.

5 Le même roi de devant lequel Morse s'était enfui. Son successeur fut aussi mal disposé envers les Israélites.

6 L'angoisse leur apprit à prier et leur

prière fut entendue.

7 Dieu se montrait de nouveau comme Dieu de l'alliance, après que le peuple, dans sa détresse, eût appris de nouveau à le chercher sérieusement.

3. — APPEL ADRESSÉ A MOÏSE POUR DÉLIVRER LE PEUPLE (III-VII, 43).

Le buisson ardent (III, 1-10).

VERSET 1. Or, Moïse paissait le troupeau de Jéthro son beau-père, sacrificateur de Madian, et menant le troupeau derrière le désert 1, il vint à la montagne de Dieu jusqu'à Horeb 2. — 2. Et l'ange de l'Eternel 3 lui apparut dans une flamme de seu, du milieu d'un buisson, et il regarda, et voici, le buisson était tout en feu; mais il ne se consumait point 4. — 3. Alors Moïse dit : Je me détournerai maintenant, et je verrai cette grande vision, et pourquoi le buisson ne se consume pas. — 4. Et l'Eternel vit que Moïse s'était détourné pour regarder; et Dieu l'appela du milieu du buisson, disant : Moïse, Moïse. Et il dit: Me voici. — 5. Et Dieu dit: N'approche point d'ici. Déchausse les souliers de tes pieds; car le lieu où tu es arrêté, est une terre sainte 5. — 6. Il dit aussi : Je suis le Dieu de ton père 6, le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac, et le Dieu de Jacob. Et Moïse cacha son visage, parce qu'il craignait de regarder vers Dieu. - 7. Et l'Eternel dit : J'ai très-bien vu l'affliction de mon peuple qui est en Egypte, et j'ai entendu le cri qu'ils ont jeté à cause de leurs exacteurs, et j'ai connu leurs douleurs. — 8. Aussi suis-je descendu pour le délivrer de la main des Egyptiens. — 9. — 10. Maintenant donc, viens, et je t'enverrai vers Pharaon, et tu retireras mon peuple, savoir, les enfants d'Israël, hors d'Egypte 7.

Bien avant dans le désert, à l'orient de Madian, à environ deux journées de

² Horeb et Sinaï forment le même chainon de montagnes.

3 Le verset 4 nous montre que l'Ange de l'Eternel et l'Eternel lui-même ne sont qu'une scule personne; c'est Dieu se révelant à l'homme (Gen., XVI, 47). Moise ne vit pas le visage de Jéhovah,



mais seulement une flamme de feu, et il entendit la voix de Jéhovah.

⁴Le buisson ardent et pourtant incombustible était l'image du peuple d'Israël sous le joug et pourtant indestructible : c'est aussi une image de l'Eglise vivante, sous la croix, et qui ne peut périr.

⁵ Ce lieu est appelé une terre sainte dans un sens sublime de ce mot, non-seulement à cause de cette apparition de l'Eternel, mais aussi à cause des grandes révélations qui s'y manifestèrent. L'homme mortel ne peut approcher de Jéhovah que dans l'humilité et avec un profond respect.

6 De ton père, c'est-à-dire d'Abraham: les mots qui suivent ne font qu'éclair-cir cette expression générale. Les révélations personnelles de Dieu avaient été longtemps interrompues. Par cette première apparition, accordée à Moise, l'Eternel renoue la chaîne de celles dont les patriarches avaient été honorés.

7 Moise est le premier homme de Dieu qui dut annoncer aux autres les ordres et les révélations de l'Eternel. C'est donc ici qu'est fondée la charge de prophète et de prédicateur.

Premier refus de Moïse à l'égard de l'appel de Dieu (11-22).

Verset 11. Alors Moïse répondit à Dieu : Qui suis-je, moi, que j'aille vers Pharaon, et que je retire les enfants d'Israël hors d'Egypte '? — 12. Et Dieu dit : Va, car je serai avec toi ; et tu auras ce signe que c'est moi qui t'ai envoyé 2: Quand tu auras retiré mon peuple hors d'Egypte, vous servirez Dieu près de cette montagne. — 13. Et Moïse dit à Dieu : Voici, quand je serai venu vers les enfants d'Israël, et que je leur aurai dit : Le Dieu de vos pères m'a envoyé vers vous; alors s'ils me disent : Quel est son nom? que leur dirai-je? — 14. Alors Dieu dit à Moïse : Je suis Celui qui suis 3. Tu diras aussi aux enfants d'Israël: Celui qui s'appelle je suis m'a envoyé vers vous. — 15. Dieu dit encore à Moïse : Tu diras ainsi aux enfants d'Israël: L'Eternel, le Dieu de vos pères, le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac, et le Dieu de Jacob m'a envoyé vers vous; c'est ici mon nom éternellement, et c'est ici mon mémorial dans tous les âges 4. — 16. Va et assemble les anciens d'Israël, et leur dis : L'Eternel, le Dieu de vos pères m'est apparu, et m'a dit : Certainement, je vous ai visités, et j'ai vu ce qu'on vous fait en Egypte 5. — 17. Et j'ai dit : Je vous serai remonter de l'Egypte où vous êtes affligés, dans ce pays où coulent le lait et le miel. — 18. Et ils obéiront à ta parole; et tu iras, toi et les anciens d'Israël, vers le roi d'Egypte, et vous lui direz : L'Eternel, le Dieu des Hébreux est venu au-devant de nous 6. Maintenant donc, nous te prions que nous allions le chemin de trois jours au désert, et que nous sacrifiions à l'Eternel notre Dieu 1. - 19. Or, je sais que le roi d'Egypte ne vous permettra point de vous en aller, sinon par main forte 8, - 20. mais j'étendrai ma main, et je frapperai l'Egypte par toutes les merveilles que je ferai au milieu d'elle; et après cela, il vous laissera aller. — 21 Et je ferai que ce peuple trouvera grace envers les Egyptiens, et il arrivera que quand vous partirez, vous ne vous en irez point à vide. - 22. Mais chaque femme doit demander à sa voisine, et à l'hôtesse de sa maison des vaisseaux d'argent et des vaisseaux d'or, et des vêtements que vous mettrez sur vos fils et sur vos filles; ainsi, vous dépouillerez les Egyptiens 10.

Moïse voit maintenant sa propre incapacité, et ce sentiment est une bonne préparation pour servir d'instrument a

la délivrance du peuple.

2 C'est ce signe de la présence de Dieu, de la divinité de sa mission qui, dans les quarante dernieres années de sa vie, devait lui faire supporter tout le poids du fardeau dont il était chargé.

³ Je suis Celui qui suis: tel est le nom indéfinissable que se donne l'Eternel, ou simplement je suis; moi, l'Etre éternel, immuable, source de tout ce qui existe. Je suis le Dieu personnel, existant par moi-mème, tout-puissant, le Dieu fidele de l'alliance avec Israël, en opposition aux faux dieux des païens.

4 Comme ce nom est propre à ranimer notre foi! Dans le Nouveau-Testament, Dieu est appelé le père de Jésus-Christ, et, par Jesus, il est notre Père.

Telle est la nouvelle alliance.

5 Il y a aussi là une assurance qu'ils écouteront la voix de Moïse.

⁶ Après un long silence au sujet de la promesse, l'Eternel se révèle à nous comme le Dieu de l'alliance.

7 Dieu voulait les faire sortir de l'Egypte pour toujours; mais Moise et les anciens devront demander le moins à ce roi orgueilleux et paien pour les arracher entierement à ce pays. Pharaon repoussera cette modeste demande; il sera force d'obéir sous les coups de la verge de Dieu.

8 Voyez l'accomplissement de toute cette prophétie dans les chapitres sui-

vants.

Il n'est pas question de vol, de pillage, comme quelques-uns le supposent, mais d'objets demandés. Le Seigneur, qui incline les cœurs, voulut que les Egyptiens, pénétrés d'un certain respect pour les Israélites et pour leur Dieu, et voyant l'injustice du roi envers ce peuple, le comblassent de présents et accueillissent favorablement leurs demandes. Cela fait, le départ était décidé, et les Egyptiens ne purent ni redemander ce qu'ils avaient donné, ni les Israélites rendre ce qu'ils avaient reçu.

Non pas secrètement, mais ouvertement; vous emporterez ce qu'ils vous auront donné, par compassion pour les souffrances que vous avez endurées et après les dures expériences qu'ils auront

faites à votre sujet.

Nouveau refus de Moïse (IV, 1-18).

Verset 1. Et Moïse répondit, et dit : Mais voici, ils ne me croiront point, et ils n'obéiront point à ma parole 1. — 2. Et l'Eternel lui dit: Qu'est-ce que tu as en ta main? Il répondit: Une verge. — 3. Il dit : Jette-la par terre; il la jeta par terre, et elle devint un serpent. — 4. Alors l'Eternel dit à Moïse : Etends ta main, et saisis sa queue. Et il étendit sa main et la saisit, et elle redevint verge en sa main 2. - 5. Fais cela devant eux, asin qu'ils croient que l'Eternel t'est apparu. — 6 L'Eternel lui dit encore : Mets ta main dans ton sein. Et il remit sa main dans son sein, puis il la tira, et voici, sa main était blanche de lépre comme la neige 3. — 7. Puis Dieu dit: Remets ta main dans ton sein. Et il mit sa main dans son sein; et l'ayant retirée, voici, elle était redevenue comme son autre chair. - 8. Que s'il arrive qu'ils ne te croient point, et n'obéissent point à la voix du premier prodige, ils croiront à la voix du second. - 9. Et s'il arrive qu'ils ne croient point à ces deux prodiges, et qu'ils n'obéissent point à ta parole, tu prendras de l'eau du sleuve, et tu la répandras sur la terre, et les eaux deviendront du sang sur la terre '. - 10. Et Moise répondit à l'Eternel : Ilélas! Seigneur, ni d'hier ni d'avant-hier, je ne suis point un homme qui ait la parole aisée, même depuis que tu as parlé à ton serviteur, car j'ai la bouche et la langue pesantes. — 11. Et l'Eternel lui dit : Qui a fait la bouche de l'homme? Ou qui fait le muet ou le sourd, ou le voyant et l'aveugle? N'est-ce pas moi, l'Eternel 5? — 12. Va donc maintenant, et je serai avec ta bouche, et je t'enseignerai ce que tu auras à dire. — 13. Et Moïse répondit: Hélas! Seigneur, envoie, je te prie, celui que tu dois envoyer 6. — 14. Et la colère de l'Eternel s'embrasa contre Moïse, et il lui dit: Aaron le Lévite m'est-il pas ton frère? Je sais qu'il parlera très-bien; et même le voici qui sort audevant de toi, et, quand il te verra, il se réjouira dans son cœur 7. — 15. — 16. Et il parlera pour toi au peuple, et ainsi il sera ta bouche, et tu lui seras à la place de Dieu 8. — 17. — 18. Ainsi Moïse s'en alla, et retourna vers Jéthro son beau-père, et il lui dit: Je te prie, que je m'en aille, et que je retourne vers mes frères qui sont en Egypte, pour voir s'ils vivent encore. Et Jéthro lui dit: Va en paix 9.

¹ Moise, jadis si ardent, et qui, quarante ans auparavant, avait cru pouvoir sauver le peuple par ses propres forces, recourt maintenant à trois prétextes différents pour décliner la mission à laquelle Dieu l'appelle (Exode, 1, 40, 43). Certains héros se jettent effrontément dans le péril et dans de grandes entreprises: les hommes de Dieu tremblent, sentant leur faiblesse, de manière que la gloire et la force divine éclatent dans leur infirmité.

2 Moise devait être armé du don des miracles, recevoir un signe incontestable de sa mission divine et pouvoir réduire à néant la magie des Egyp-

tiens.

3 La lèpre branche était la plus dangereuse. Ce prodige était un nouveau témoignage du pouvoir miraculeux dont il fut revêtu à un degré beaucoup plus haut que tous les autres hommes de Dieu.

4 Ce sera le troisième miracle par lequel l'Eternel légitimera la mission de son serviteur et qui servira à prouver que Dien est le Seigneur même des Egyp-

tiens. Car le Nil étoit pour ceux-ci un fleuve saint, la source de tous les biens du pays.

⁵ Celui qui t'a créé sait aussi les dons que tu as, et il peut te fournir à l'instant mème tout ce qui t'est nécessaire. Comment ne te confies-tu pas en Lui?

6 Envoie un autre que tu juges capable d'accomplir cette œuvre. Moise reconnaît bien ce qui lui manque; mais ce qui avant tout lui fait défaut, c'est la foi, une foi simple et ferme en la Parole et en l'assistance de l'Eternel.

⁷ Aaron se présente au moment opportun. Ces deux hommes agiront de concert. Moise dut voir dans cette rencontre si à propos de son frère, une nouvelle preuve que l'Eternel avait appelé celui-ci à partager avec Moise la tâche si grande qui l'ui était conflée.

8 « Il sera ta bouche, » ton interprète; il portera la parole. — « Tu lui seras à la place de Dieu; » — tu lui transmettras les ordres de Dieu. — Moïse devait réunir les trois offices de roi ou conducteur, de prophète et de sacrificateur, comme l'avait fait Melchisédec, comme le fit Christ, dont il était le type.

9 Preuve que Jéthro connaissait le plan de Dieu à l'égard des Israelites, ou du moins qu'il leur portait un intérêt tout

fraternel.

Départ de Madian (20-23).

Verset 20. Ainsi Moïse prit sa femme et ses fils, et les mit sur un âne, et retourna au pays d'Egypte. Et Moïse prit aussi la verge de Dieu en sa main.

VERSETS 24-23. Moise reçoit encore de Dieu l'ordre de faire devant Pharaon les miracles mentionnés plus haut; mais Dieu endurcira le cœur de ce prince, c'està-dire: Dieu lui fera sentir par un juste jugement les fruits et les conséquences de ses pechés, de manière que les manifestations de la puissance de Dieu, au lieu de l'améliorer, de lui ouvrir les yeux, ne feront que le rendre pire et plus obstiné. Dieu n'est jamais l'auteur du mal, mais le juste rémunérateur du péché. Moise représentera à Pharaon que le peuple d'Israèl est comme son fils, son premier-

né, peuple choisi de Dieu parmi tous les peuples, pour être la propriété de Dieu. et que Dieu le traitera comme un père traite son fils, comme le Dieu de l'alliance : si Pharaon refuse de laisser partir le peuple, Moise est chargé de la part de Jého-

vah de le menacer de faire mourir le fils ainé du prince égyptien.

D'autres entendent autrement le mot que nous traduisons par endurcir. Le mot hébreu chatsak, qu'on traduit par endurcir, signifie aussi retenir fortement, garder; c'est dans ce sens que Dieu l'emploie pour dire que « Job gardait son inté-grité. » (Job, II, 3). Et dans psaume CXLVII, 43, il est employé dans ce der-nier sens : « Sion, loue ton Dieu, car il renforce (ou garde fortement) tes barres. » D'après cette interprétation, on pourrait traduire : je retiendrai le cœur de Pharaon, afin que ce prince cruel n'assouvisse pas sa rage sur toi et sur le peuple. Le mot laiv, cœur, signifie aussi colere, passion.

L'époux de sang (24-26).

Verset 24. Or, il arriva que, comme Moïse était sur le chemin, l'Eternel le rencontra, et chercha de le faire mourir 1. — 25. Et Séphora prit un couteau tranchant, et en coupa le prépuce de son fils 2, et le jeta à ses pieds 3, et dit : Certainement, tu m'es un époux de sang 4. - 26. Alors l'Eternel le laissa 4. Et Séphora dit : Tu m'es un époux de sang, à cause de la circoncision 6.

1 Le toucha, le frappa d'une maladie

qui mit ses jours en péril.

² Un couteau, le tranchant d'une pierre aigue. Moise et Séphora purent penser que la cause de cette maladie était dans la négligence dont ils s'étaient rendus coupables quant à la circoncision du second de leurs fils, né vraisemblablement peu avant leur départ. Les peuplades arabes, dont les Madianites faisaient partie, ne circoncisaient les enfants qu'à la treizième année de leur âge. Les Israélites devaient circoncire au huitième jour; c'est ce que Moise avait négligé de faire, soit pour se conformer à l'usage des Arabes, soit par condescendance pour sa femme, qui était Madianite.

³ Elle jeta le prépuce aux pieds de Moise, soit par haine pour cette opéra-

tion pénible à une mère, soit par l'effet du chagrin qu'elle éprouvait de devoir si tot circoncire son fils.

4 C'est-à-dire mon union avec toi me coûte le sang de mon fils! ou : « je dois te racheter, toi, ta vie, au prix du sang de mon fils. » On voit ici le caractère violent de Séphora, contrastant avec la douceur de son époux (Nomb., XII, 3).

⁵ La maladie dont Moise avait été frappé cessa. De quelles sérieuses pensées ne dut-il pas être pénétré, en voyant quel soin l'Eternel mettait à faire observer le signe de l'alliance et comment Dieu en punissait les violations!

6 La délivrance de Moise était une belle confirmation du nom de son fils : Hélihézer, secours de Dieu. Séphora retourna de bonne heure à Madian, auprès de son père (Exode, XVIII, 2).

Moïse et Aaron devant Israël (27-31).

Verset 27. Et l'Eternel dit à Aaron : Va-t-en au-devant de Moïse au désert. Il y alla donc, et le rencontra en la montagne de Dieu, et il le baisa. — 28. Et Moïse rapporta à Aaron toutes les paroles de l'Eternel qui l'avait envoyé, et tous les prodiges qu'il lui avait commandé de faire. — 29. Moise donc poursuivit son chemin avec Aaron, et ils assemblèrent tous les anciens des enfants d'Israël. -30. Et Aaron dit toutes les paroles que l'Eternel avait dites à Moïse, et fit les prodiges devant le peuple 2. - 31. Et le peuple crut; et ils apprirent que l'Eternel avait visité les enfants d'Israël, et qu'il avait vu leur affliction; et se prosternant en terre, ils l'adorèrent 3.

¹ Montagne de Dieu, Horeb. Les deux frères se revirent vers la sainte

montagne après quarante ans de séparation.

² Moise, et non Aaron, fit les prodiges

devant le peuple.

3 Ils témoignèrent à Moise leur respect, comme à un prophète envoyé de Dieu. Cette foi, cette adoration du peuple, cette gratitude envers l'Eternel, qui leur adressait un libérateur, fut un beau commencement, mais aussi un témoignage contre eux, lorsqu'ils murmurèrent contre Lui.

Moise et Aaron devant Pharaon (V, 1-5).

Verset 1. Après cela, Moïse et Aaron vinrent, et dirent à Pharaon: Ainsi a dit l'Eternel, le Dieu d'Israël: Laisse aller mon peuple, afin qu'il me célèbre une fête solennelle au désert 1. — 2. Mais Pharaon dit: Qui est l'Eternel, que j'obéisse à sa voix pour laisser aller Israël 2? Je ne connais point l'Eternel 3, et je ne laisserai point aller Israël. — 3. — 4. Et le roi d'Egypte leur dit: Moïse et Aaron, pourquoi détournez-vous le peuple de son ouvrage? Allez maintenant à votre travail 4. — 5. Pharaon dit aussi: Voici, le peuple de ce pays est maintenant en grand nombre, et vous les faites chômer de leur travail 5.

I Dieu voulait arracher son peuple de l'Egypte, et par là même faire plus que ce que Moise, Aaron et les anciens (III, 48) demandaient à Pharaon. Il ne voulait pas user de violence envers ce prince, mais lui faire sentir peu à peu sa méchanceté, afin qu'il fût évident que Pharaon courait lui-même à sa ruine; il voulait aussi éprouver et humilier Israël; voila pourquoi on ne demandait à Pharaon que le moins possible. Le rei refusa aussi longtemps qu'il crut pouvoir retenir le peuple dans ses fers.

² Jéhovah , l'Eternel , n'était connu de Pharaon que comme le Dieu national des Hébérites ou des Hébreux. Ce langage est celui d'un païen, d'un homme sans Dieu, se raillant du peuple qu'il a plongé dans l'esclavage, et du Dieu de l'alliance.

3 Il connaissait Jéhovah, mais il ne s'inquiétait pas de Lui. Telle est encore l'insolente incrédulité d'une foule de

⁴ C'est ainsi qu'il parle à Moïse, à Aaron et aux anciens, représentants, interces-

seurs du peuple.

5 Il est difficile de tenir ce grand peuple en bride, et vous le détournez de son travail! Pharaon parle en habile politique, mais en impie.

Redoublement de l'oppression du peuple (6-14).

Verset. 6. Pharaon commanda ce jour-là même aux exacteurs qui étaient sur le peuple et à ses commissaires, disant: —7.—8.—9. Qu'on accable ces gens de travaux, et qu'ils s'y occupent, et qu'ils ne s'amusent point à des paroles de mensonge 2.—10. Alors les exacteurs du peuple et ses commissaires sortirent, et dirent au peuple: Ainsi a dit Pharaon: Je ne vous donnerai plus de paille.—11. Allez vousmêmes, et prenez de la paille où vous en trouverez, quoiqu'on ne diminue rien de votre travail.—12. Alors le peuple se répandit par tout le pays d'Egypte, pour amasser du chaume au lieu de paille 3.—13. Et les exacteurs les pressaient, disant: Achevez les ouvrages chaque jour, comme quand la paille était fournie.—14. Même les commissaires des enfants d'Israël, que les exacteurs de Pharaon avaient établis sur eux, furent battus 4, et on leur dit: Pourquoi n'avez-vous point achevé votre tâche, de faire des briques hier et aujourd'hui comme auparavant?

¹ Exacteurs, intendants, proprement des employés, poussant au travail. Ils devaient veiller, au nom du roi, à ce que l'ordonnance relative à la fabrication des briques s'exécutàt.

² Pharaon regarde la demande de Moise comme un mensonge, une mysti-

fication.

⁸ Menue paille hachée, qu'on mèlait à l'argile. (Voyez Exode, I, 12).

4 Les intendants de Pharaon rendaient les Israélites, chefs de corvée, responsables des livraisons d'un nombre déterminé de briques qu'ils devaient impitoyablement obtenir de leurs subordonnés.

Plainte des Israélites (15-18).

Verset 15. Alors les commissaires des enfants d'Israël vinrent crier à Pharaon, disant: Pourquoi fais-tu ainsi à tes serviteurs? — 16. — 17. Et il répondit: Vous êtes de loisir, vous êtes de loisir; c'est pourquoi vous dites: Allons, sacrifions à l'Eternel. — 18. Or, maintenant, allez, travaillez; car on ne vous donnera point de paille, et vous rendrez toujours la même quantité de briques.

Versets 20-23. Les Israélites, chess des corvées, se plaignent à Moise et à Aaron de cet accroissement de peines. Moise, qui n'ignorait point que Pharaon résisterait, mais qui n'avait encore reçu aucune révélation sur l'effet que ce refus produirait sur le peuple, se plaint à son tour à l'Eternel de ce qu'il n'a pas délivré son peuple, dont la misère s'est accrue. « Pourquoi m'as-tu envoyé? » — La détresse de Moise et d'Israël est à son comble; mais le secours de Dieu est tout près.

Nouvelle mission, nouvelle promesse (VI, 1-12).

Verset 1. Et l'Eternel dit à Moïse: — 2. — 5. — 6. Dis aux enfants d'Israël: Je suis l'Eternel; je vous retirerai de dessous les charges des Egyptiens, et je vous rachèterai à bras étendu², et par de grands jugements. — 7. Et je vous prendrai pour mon peuple, et je vous serai Dieu³. — 8. — 9. Moïse donc parla ainsi aux enfants d'Israël; mais ils ne l'écoutèrent point, à cause de leur angoisse d'esprit et de la servitude où ils étaient. — 10. Et l'Eternel parla à Moïse, disant: — 11. Va, et dis à Pharaon qu'il laisse sortir les enfants d'Israël de son pays. — 12. Alors Moïse parla devant l'Eternel, et dit: Voici, les enfants d'Israël ne m'ont point écouté; et comment Pharaon m'écoutera-t-il, moi qui suis incirconcis de lèvres ⁴?

Le sens sublime du nom de Jéhovah, que les Israélites connaissaient bien, qu'ils avaient souvent entendu, ne s'était pas encore manifesté à cette génération par des faits, par des prodiges, attestant la fidélité de ses promesses. Maintenant le Dieu tout-puissant va se faire connaître à eux aussi comme le Dieu de l'alliance faite envers Abraham,

leur père (Gen., XVII, 4 et suivants).

² A bras étendu, avec une grande puissance.

3 Toutes les promesses de l'Eternel se concentrent au moment où l'angoisse d'Israël est à son comble.

4 Sans éloquence, comme un homme à qui la langue ne vient que d'être déliée par une incision.

Versers 14-27. Ces versets renferment la généalogie des familles de Ruben, de Siméon et de Lévi, seulement pour placer celle-ci au troisième rang. Moïse et Aaron étaient de la tribu de Lévi.

Versets 28-30. L'historien répète ce qu'il a dit aux versets 44 et 42, pour bien faire remarquer que Moise et Aaron sont les deux instruments dont Dieu va se servir pour délivrer son peuple : c'est le moment critique de ce grand drame.

Miracles préliminaires pour montrer à Pharaon avec quel Dieu il a à faire (VII, 1-13).

VERSET 1. Et l'Eternel dit à Moïse : Voici, je t'ai établi pour tenir la place de Dieu vers Pharaon ', et Aaron ton frère sera ton prophète 2. - 2. - 3. Mais j'endurcirai le cœur de Pharaon 3, et je multiplierai mes prodiges et mes miracles au pays d'Egypte . - 4. -5. Alors les Egyptiens sauront que je suis l'Eternel 5. -6. -7. Or, Moïse était âgé de quatre-vingts ans, et Aaron de quatre-vingt-trois, quand ils parlèrent à Pharaon. - 8. Et l'Eternel parla à Moïse et à Aaron, disant: — 9. Quand Pharaon vous parlera, et vous dira: Faites un miracle 6, alors tu diras à Aaron : Prends ta verge et la iette devant Pharaon, et elle deviendra un dragon. - 10. Moïse donc et Aaron vinrent vers Pharaon, et firent comme l'Eternel avait commandé. Et Aaron jeta sa verge devant Pharaon et ses serviteurs, et elle devint un dragon 7. — 11. Mais Pharaon fit venir aussi les sages et les enchanteurs ; et ces magiciens d'Egypte firent la même chose par leurs enchantements. — 12. Ils jetèrent donc chacun leurs verges, et elles devinrent des dragons 9; mais la verge d'Aaron engloutit leurs verges 10. — 13. Et le cœur de Pharaon s'endurcit, et il ne les écouta point, selon que l'Eternel en avait parlé.

Je t'ai établi Dieu, c'est-à-dire pour annoncer au nom de Dieu les ordres à Pharaon et pour les confirmer par des signes et des prodiges.

² Prophète, interprète, orateur. Nous avons vu que la faiblesse de la foi de Moïse exigeait le concours de son frère

Aaron.

3 En adoptant le second sens donné au mot endurcir dans Exode, IV, 21, (note), on devrait traduire ici : je retiendrai le cœur de Pharaon! — Des que Dieu cessa d'arrêter ce tyran, celui-ci poursuivit aussitôt les Israélites.

4 Ce second point est la conséquence du premier et une preuve que Dieu, même dans son jugement d'endurcissement, emploie tous les moyens possibles pour convaincre le monde que la faute est du côté de l'homme et non du côté

de Dieu.

⁵ Non-seulement Pharaon, mais aussi tout son peuple durent reconnaître, par les prodiges opérés sous leurs yeux, que Jéhovah est le Maître, le vrai Dieu, même des Egyptiens. Le peuple élu en sera aussi convaincu et sera par là affermi dans sa foi à la promesse divine.

6 Plus son incrédulité sera grande, plus il exigera de miracles évidents.

7 La verge de Moïse, parce que Aaron la tiendra à la main comme prophète de son frère. 8 Les sages, les scribes, appartenant à la caste sacerdotale, dans laquelle les magiciens ou enchanteurs paraissent avoir formé une division particulière.

⁹ Ces enchanteurs agissaient-ils par les forces secretes de la nature? Leurs actes étaient-ils une illusion, un pur mensonge, ou une magie réelle, une œuvre du démon? Cette dernière opinion paraît justifiée par les termes propres de l'Ecriture et par les récits des missionnaires, qui ont vu des faits pareils chez quelques peuples idolà res. Lorsque les missionnaires disent aux païens que ces sortileges ne sont que superstition ou le produit de mysteres naturels, ces gentils se moquent d'eux et de leur ignorance. Une fois convertis. ils abhorrent cette magie comme une œuvre du diable. On croit que Jannes et Jambrès, dont il est fait mention dans 2 Timothée, III, 8, étaient du nombre de ces enchanteurs égyptiens.

10 Ce que les magiciens faisaient par la puissance de Satan, Moïse et Aaron le faisaient par la puissance du vrai Dieu. Pharaon aurait pu et aurait dû reconnaitre la suprématie de Jehovah, s'il eût été ami de la vérité. Puisqu'il ne la reconnut point, les menaces de l'Eternel durent se réaliser et ses châtiments écla-

ter sur l'Egypte.

4. — LES PLAIES D'EGYPTE. (VII, 14-XII, 36).

A la vue des miracles de la verge et du dragon, qui ne causèrent aucun ravage au pays, Pharaon aurait dù reconnaître la suprème puissance de Dieu et se soumettre. Il ne le fait point. Dieu va employer d'autres moyens; une verge plus pesante va tomber sur l'Egypte. Les dix plaies, à l'exception de la dixième et dernière, n'offraient rien d'entièrement inou' et d'extraordinaire dans ce pays; elles se rattachaient toutes à certains phénomènes naturels plus ou moins analogues, et dont quelques-uns ne sont pas rares en Egypte. Le miracle consistait surtout en ce qu'il éclatait à la voix de Moïse, dans une certaine mesure, dans un lieu déterminé, et que ces dix plaies eurent lieu dans l'espace d'environ six mois. Le pouvoir divin seul était capable d'opèrer de tels prodiges. Le but était de montrer que Jéhovah était le maître et le souverain de l'Egypte, et que Pharaon et son peuple devaient rendre hommage à sa puissance; de son côté, Israël, voyant les châtiments infligés à l'Egypte, devait toujours mieux se convaincre que le jour de la délivrance était proche, que l'Eternel, le Dieu fort, était son protecteur, et Moïse, le guide envoyé de Jéhovah pour remplir cette grande mission.

L'eau changée en sang. Première plaie (VII, 14-25).

Pharaon s'étant endurci, et Dieu ayant retenu son bras, Moïse reçoit l'ordre de se présenter devant lui le lendemain, à l'heure où ce prince ira près du Nil, pour rendre, selon l'idolâtrie égyptienne, ses hommages à ce fleuve; Moïse est chargé de lui déclarer ce que l'Éternel, qu'il méconnaissait, avait l'intention de faire. Aaron lève la verge et en frappe les eaux du Nil, et étend sa main sur les torrents, les canaux, les étangs, les mares, et toute cette eau est changée en sang, devient puante, impotable, et tous les poissons périssent (verset 22). Les magiciens imitent ce prodige, vraisemblablement dans quelque étang qui ne se rattachant pas au Nil, et aggravent encore le châtiment, sans pouvoir y porter remede. Pharaon persiste dans son incrédulité. Privés d'eau potàble, les Egyptiens se voient réduits à creuser des fossés à une certaine distance du fleuve. Sept jours apres ce miracle, Moïse est appelé à en faire un second.

Plaie des grenouilles. Deuxième plaie (VIII, 1-15).

A la voix du prophète et à un signe d'Aaron, des grenouilles couvrent le pays; les cabanes du pauvre, comme le palais du roi, tout en est rempli. Pharaon a entendu la menace. Il a encore fermé son cœur, et cette seconde plaie est venue, comme un torrent, fondre sur l'Egypte. Les magiciens augmentent encore la désolation. Le roi n'en attend aucun secours; effrayé, il se tourne vers Moïse et vers Aaron, et les prie d'invoquer Jéhovah, pour qu'il éloigne le fléau. Il sent, il confesse que l'Eternel est au-dessus des dieux de l'Egypte; mais il n'éprouve aucun sérieux repentir; ainsi font les impies: pressés par l'angoisse, ils prient, mais ne se convertissent pas. Pharaon fléchissant en quelque mesure le genou devant l'Eternel, Moïse lui laisse l'honneur de déterminer le temps où les grenouilles devront se retirer dans le Nil. « Pour demain, » répond le monarque, et l'envoyé de Dieu, assuré de l'intervention immédiate de l'Eternel, déclare que ce souhait sera accompli à l'heure fixée. Le lendemain, les grenouilles qui ne se jetèrent pas dans le fleuve périrent; le pays en fut infecté. Mais Pharaon, une fois le fléau passé, s'endurcit de nouveau, et ne voulut point laisser partir le peuple d'Israël.

Plaie des mousquites. Troisième plaie (16-19).

Selon l'ordre de l'Eternel, Aaron frappe de sa verge la poussière de la terre, et de cette poussière sortirent des myriades de mousquites (sorte de poux, la plaie des pays méridionaux), qui envahirent les hommes et les bêtes. Les efforts et toute la magie diabolique des enchanteurs furent ici inutiles; dès-lors ils durent reconnaître que c'était là le deigt de Dieu (verset 49). Néanmoins le cœur



de Pharaon resta endurci. L'apparition de ces mousquites paraît avoir eu lieu vers la fin du débordement du Nil, époque où ces insectes se montrent, mais jamais en nombre aussi terrible que dans la troisième plaie.

Plaie des mouches. Quatrième plaie (20-32).

On a rendu le mot original par mélange d'insectes. C'est une espèce de mouche que les Fellahs arabes désignent sous le nom d'Arob. Ces mouches se posent impitoyablement sur toutes les parties découvertes du corps, et occasionnent par leurs piqûres des boutons et d'atroces douleurs. Ce qu'il y a de particulier dans ce fléau, c'est qu'il est expressément remarqué qu'Israël n'en sera pas atteint; d'où l'on peut inférer que vraisemblablement il eut à supporter quelque chose des trois premiers. Depuis celui-ci, les miracles vont en croissant, et le peuple élu est tenu à l'abri des coups du Tout-Puissant. Pendant que « les maisons des Egyptiens et la terre qu'ils habitaient devaient ètre remplies de ces insectes (verset 21), » dans la terre de Goscen, il n'y aura aucun mélange d'insectes, afin que toi (Pharaon) tu saches que je suis l'Eternel, le Dieu de toute la terre (verset 22) ». Il en fut en effet ainsi. La différence qu'il y avait entre Israël et l'Egypte, consistait en ce que d'un côté était la grâce de Dieu, de l'autre ses châtiments.

Pharaon, tout le peuple, excepté Goscen, subissent ce nouveau fléau, et le roi exige de Moise et d'Aaron de sacrifier à Jéhovah dans le pays (verset 25). Il ne s'opposait point à ce que les Israélites sacrifiassent en Egypte; mais telle n'était point la volonté de Dieu: c'était dans le désert qu'Israél devait sacrifier, parce qu'il ne pouvait y avoir d'alliance avec ce peuple qu'en le séparant entièrement de l'Egypte. — Moise veut aller, le chemin de trois jours, hors des confins du royaume, conformément à l'ordre de Jéhovah (Exode, III, 48. V, 3). Pharaon y consent; le fléau cesse, et ce prince aveugle appesantit encore son cœur, et ne laisse point aller le peuple.

• •

Mortalité sur le bétail. Cinquième plaie (IX, 1-7).

Après une menace formelle de la part de Jéhovah, et une nouvelle résistance de la part de Pharaon, éclate une peste mortelle sur les chevaux, les ânes, les chameaux, les bœus, les brebis, et sur tout le bétail des Egyptiens; mais il ne périt pas une seule bête en Goscen, ce dont le roi s'assura, en y envoyant un messager spécial. Néanmoins son cœur s'endurcit encore. — Les quatre premiers fléaux ne causaient pas la mort; le cinquième est mortel, mais seulement sur les animaux. Il y a donc gradation dans la nature, dans la gravité des prodiges opérés par Moise; il y a aussi gradation dans l'endurcissement, dans l'entetement du roi.

Ulcères. Sixième plaie (8-12).

Les hommes sont maintenant atteints. Moise et Aaron prennent des cendres des fours, de la suie, la jettent en l'air, et de ces cendres naissent des ulcères, des bourgeons, des pustules, comme celles de la petite vérole : hommes et bêtes en sont couverts. Les magiciens eux-mèmes ne peuvent s'en garantir et fuient de devant les deux serviteurs de Dieu. C'est cet ulcère d'Eqypte qui est rappelé dans Deutéronome, XXVIII, 27. Pendant que Pharaon lui-mème endurcit son cœur, il est dit (verset 12) que Jéhovah l'endurcit, preuve que l'endurcissement est un jugement divin, une punition pour sa résistance consciente à l'ordre du vrai Dieu.

Grêle. Septième plaie (13-35).

La septième plaie est précédée d'un avertissement solennel adressé à Pharaon: « Cette fois je vais faire venir toutes mes plaies dans ton cœur, et sur tes serviteurs, et sur ton peuple, afin que tu saches qu'il n'y en a point de semblable à moi sur la terre. Car maintenant, si j'eusse étendu ma main, je t'aurais frappé de mortalité (de peste), toi et ton peuple, et tu aurais été effacé de la terre (14, 45).»—Si l'Eternel eût frappé de mort Pharaon, ç'aurait été un châtiment bien mérité;



mais Dieu l'a laissé jusqu'alors subsister, pour lui faire sentir sa longanimité, sa puissance, et que le nom de l'Eternel soit célébré par toute la terre. Les peuples parens n'auront aussi plus aucune excuse, puisque la puissance et la majesté du vrai Dieu se manifeste à eux comme elle s'est manifestée en Egypte. Si le roi s'élève encore contre Israël, la main de l'Eternel s'élèvera aussi plus terrible: une grêle, comme on n'en a jamais vu, frappera le pays tout entier, à l'exception du bienheureux Goscen. Les hommes et les bêtes qui se trouveront à la campagne seront mortellement atteints. Les Egyptiens qui crurent la parole de Jéhovah, furent seuls épargnés (20, 21). — Une grêle, mèlée de feu, tomba sur tout le pays: les récoltes furent hachées, consumées, et les Egyptiens incrédules à la voix de Dieu périrent, eux et leur bétail. — Alors Pharaon s'écrie: « J'ai péché cette fois; Jéhovah est juste; moi et mon peuple nous sommes méchants (verset 27). » — A la prière de Moïse et d'Aaron, la grêle et le tonnerre cessent; mais le cœur du roi, qui venait de confesser ses péchés, s'enfonçe de plus en plus dans l'endurcissement et dans l'incrédulité.

Les sauterelles. Huitième plaie (X, 1-20).

Pharaon est de nouveau menacé d'un fléau terrible, celui des sauterelles, s'il ne laisse pas sortir le peuple. Ses serviteurs le conjurent d'ouvrir les yeux et de cèder à cette effrayante menace, après avoir déjà subi tant de maux. « Ne vois-tu pas que l'Egypte est perdue? » Le roi n'accorde pas tout, la moitié seulement; les hommes seuls, et non les enfants, ni les vieillards, ni les filles, ni les fenimes, ni le bétail, pourront sortir. — Moïse insiste sur une pleine obéissance à la parole de l'Eternel. Pharaon répond avec une ironie amere : « Ainsi l'Eternel soit avec vous, comme je vous laisserai aller, vous et vos petits enfants ! Regardez, car le mal est devant vous; » c'est-à-dire, qu'aucun de vous ne s'imagine que je vous laisserai tous partir. Les hommes seuls pourront aller; « car c'est ce que vous demandez (40, 44). » — Alors, plus d'espoir : les sauterelles inondent le pays et dévorent ce que la grèle avait épargné, ou ce qui avait crû dès-lors. Pharaon reconnaît encore une fois son pèché, demande pardon et supplie Moïse et Aaron de fléchir l'Eternel, leur Dieu, par leurs prières, pour qu'il retire de dessus lui cette mort ou ce fléau mortel. Un vent d'ouest se lève et chasse les sauterelles dans la mer Rouge. — Pharaon n'en persévéra pas moins dans son incrédulité, et ne laissa point aller les enfants d'Israël.

Trois jours de ténèbres. Neuvième plaie (21-29).

Alors Moise étend ses mains vers les cieux, et à l'instant le soleil s'obscurcit, et d'épaisses ténebres couvrent tout le pays. La frayeur, la consternation est d'autant plus grande qu'aucun avertissement n'a précédé le fléau. L'Egypte est dans l'obscurité de la nuit trois jours durant; personne n'ose bouger de sa place. et l'on ne se voit pas l'un l'autre, tandis qu'une brillante clarte tombe à flots dans la terre de Goscen. Les Israelites qui se trouvaient disseminés parmi les Egyptiens durent, comme ceux-ci, sans doute, souffrir de ce nouveau coup. -Pharaon fait une concession de plus : il veut bien laisser partir les jeunes gens et les vieillards, mais retenir les brebis et les bœufs. Quel précieux ôtage pour le retour des Israélites, après avoir sacrifié à leur Dieu! Cet aveugle prince n'a pas été changé par la plaie précédente. Moise lui répond : — « Non, même nos troupeaux viendront avec nous, sans qu'il en reste un ongle; car nous en prendrons pour servir l'Eternel notre Dieu. » — Voyant revenir la lumière, Pharaon résiste encore; le jugement de Dieu s'appesantit sur lui. Plein de colère contre Moise, il le chasse de sa présence, en le menacant de mort : « Au jour où tu verras ma face, tu mourras. » — Moise répond : « Je ne verrai jamais ta face. » Il n'intercède plus pour le roi.

Menace de faire mourir les premiers-nés (XI).

Versets 4-3. Moise pouvait facilement être affecté de l'inutilité des fréquentes tentatives faites auprès de Pharaon. Aussi, avant de frapper un nouveau coup,



l'Eternel déclare à son serviteur qu'ici le roi fléchira, et qu'il chassera même les Israélites de son royaume. Il lui assure que le peuple égyptien n'a pas les mêmes sentiments que le roi à l'égard des enfants d'Israél; qu'au contraire, ce peuple est bien disposé envers eux, qu'il favorisera leur départ; que Moise en aurait une preuve en ceci : c'est que les Egyptiens leur remettraient volontiers les vases d'argent et d'or que les Israélites devaient demander à leurs voisins. — Le peuple d'Egypte, qui avait eu déjà tant à souffrir à l'occasion d'Israél et par l'entetement du roi, aurait pu, sans peine, refuser de donner ces vases d'or; les Israélites allaient partir et l'Egypte sera délivrée. Pourquoi se priver de ces objets de prix? — Les Egyptiens les livrent volontiers à un peuple qui pouvait intercéder pour eux auprès de l'Eternel (Exode, III, 22).

Ces dix versets appartiennent proprement au chapitre précédent; car Moise, avant de sortir de devant Pharaon, doit encore lui faire entendre la dernière menace de l'Eternel. Après lui avoir adressé les paroles du chapitre X, 29, il lui dit son dernier mot : « Environ le minuit, je passerai au travers de l'Egypte, etc. (4-7). » Alors tous les serviteurs de Pharaon accourront et supplieront Moise de partir avec tout son peuple (verset 8). Puis vient le mot terrible et prophéti-

que par lequel le prophète prend pour toujours congé du roi (X, 29).

Le fléau dont Pharaon est menacé va surpasser tous les autres; lui et son peuple seront frappés dans ce qu'ils ont de plus cher, leurs premiers-nés. Jamais rien de semblable n'aura été vu en Egypte; si, dans les plaies précédentes, il a pu y avoir quelque analogie avec les phénomènes de la nature dans ce pays, la mort des premiers-nés n'offrira rien de pareil. La main du Très-Haut s'y montrera dans toute sa force.

Institution de la Pâque (XII, 1-28).

Verset 1. Et l'Eternel avait parlé à Moïse et à Aaron au pays d'Egypte 1, disant : — 2. Ce mois vous sera le commencement des mois; il vous sera le premier des mois de l'année 2. — 3. Parlez à toute l'assemblée d'Israël, disant : Qu'au dixième jour de ce mois 3, chacun d'eux prenne un agneau ou un chevreau, chacun pour sa famille. — 4. Mais si la famille est moindre qu'il ne faut, pour manger un agneau ou un chevreau, qu'il prenne son voisin, qui est près de sa maison, selon le nombre des personnes; vous compterez combien il en faudra pour manger un agneau ou un chevreau, ayant égard à ce que chacun de vous peut manger. - 5. Or, l'agneau, ou le chevreau, sera sans défaut 4, mâle et de l'année; vous le prendrez d'entre les brebis ou d'entre les chèvres 5. — 6. Et vous le tiendrez en garde jusqu'au quatorzième jour de ce mois, et toute la congrégation de l'assemblée d'Israël l'égorgera 6 entre les deux vêpres 7. - 7. Ils prendront de son sang, et ils le mettront sur les deux poteaux, et sur le linteau de la porte des maisons où ils le mangeront ⁸. — 8. Et ils en mangeront la chair rôtie au feu cette nuit-là; ils la mangeront avec des pains sans levain, et avec des herbes amères 9. — 9. N'en mangez rien à demi-cuit, ni qui ait été bouilli dans l'eau; mais qu'il soit rôti au seu, sa tête avec ses jambes et ses entrailles 10. - 10. Et n'en laissez rien de reste jusqu'au matin; mais s'il en reste quelque chose au matin, vous le brûlerez au seu ". — 11. Et vous le mangerez ainsi, avec vos reins ceints, vos souliers en vos pieds, et votre bâton en votre main, et vous le mangerez à la hâte 12; c'est la Pâque de l'Eternel 13. — 12. Car je passerai cette nuit-la par le pays d'Egypte, et je frapperai tout premier-né au pays d'Egypte, depuis les hommes jusques

aux bêtes; et j'exercerai des jugements sur tous les dieux de l'Egypte 14. Je suis l'Eternel. — 13. Et le sang sera pour signe sur les maisons où vous serez; car je verrai le sang, et je passerai pardessus vous 15, et il n'y aura point de plaie parmi vous pour détruire, lorsque je frapperai le pays d'Egypte. - 14. Et ce jour vous sera en mémorial, et vous le célébrerez comme une fête solennelle à l'Eternel, dans vos âges 16; vous le célébrerez comme une fête solennelle, par une ordonnance perpétuelle 17. — 15. Vous mangerez pendant sept jours des pains sans levain; mais vous ôterez des le premier jour le levain de vos maisons. Car si quelqu'un mange du pain levé, depuis le premier jour jusqu'au septième, cette personne-la sera retranchée d'Israël 18. — 16. Au premier jour, il y aura une sainte convocation; il y en aura aussi une au septième jour 10; il ne se fera aucune œuvre en ce jour là; seulement, on vous apprêtera ce que chaque personne doit manger. — 20. — 21. Moïse donc appela tous les anciens d'Israël, et leur dit : Choisissez, et prenez un petit d'entre les brebis, ou d'entre les chèvres, selon vos familles, et égorgez la Pâque. - 22. Et vous prendrez un bouquet d'hysope, vous le tremperez dans le sang qui sera dans un bassin, et vous arroserez du sang qui sera au bassin, le linteau et les deux poteaux; et nul de vous ne sortira de la porte de sa maison, jusques au matin. - 23. Car l'Eternel passera pour frapper l'Egypte, et il verra le sang, et l'Eternel passera par-dessus la porte, et ne permettra point que le destructeur entre dans vos maisons pour frapper. - 24. - 25. Quand donc vous serez entrés au pays que l'Eternel vous donnera, selon qu'il en a parlé, vous observerez cette cérémonie. — 26. Et quand vos enfants vous diront : Que signifie cette cérémonie? — 27. Alors vous répondrez : C'est le sacrifice de la Pâque à l'Eternel, qui passa en Egypte par-dessus les maisons des enfants d'Israël, quand il frappa l'Egypte, et qu'il préserva nos maisons. Alors le peuple s'inclina et se prosterna 20. — 28. Ainsi les enfants d'Israël s'en allèrent, et firent comme l'Eternel l'avait commandé à Moïse et à Aaron; ils le firent ainsi.

Moïse écrivit plus tard, dans le désert, le récit de la dernière plaie. Il place ici la révélation sur la Pâque, parce qu'il la reçut déjà en Egypte. Il n'est pas probable que le prophète n'exposât pas alors tout au long, dans ce pays-là, l'institution pascale. — On rencontre quelquefois dans ses écrits des interruptions et des récits anticipés de faits arrivés plus tard.

² Ici commence une nouvelle chronologie, une nouvelle manière de compter le temps. L'année Israélite devait dater de la sortie d'Egypte, pour bien rappeler dans la suite cet important évènement. Ce mois, commençant à la première nouvelle lune après l'équinoxe du printemps, correspond à la seconde moi-

tié de notre mois de mars et à la première moitié d'avril. C'est de cette date que partent toutes celles que nous trouverons dans le reste des livres de Moïse, jusqu'à sa mort (Exode, VI, 4; XIX, 1; XL, 47. Nombres, I, 1; X, 14, etc.). Les trente-huit années mentionnées dans Deutéronome, II, 14, et formant le point central du calcul des quarante années passées au désert, tombent entre Nombres, XIV, 25; XL et XXI, 12. — Nombres, XXII, 14, détermine le théâtre de tous les évènements subséquents; le Deutéronome (I, 1, 3) ne renferme aucune nouvelle période. L'année civile commençait à la nouvelle lune de l'équinoxe d'automne. Au reste, il fait mention ici et plus loin des mois lunaires; ces mois

étant plus courts que les mois solaires, les Israélites complétaient les premiers par les seconds *.

³ Cette indication n'avait de portée qu'immédiatement avant la sortie d'Egypte.

Afin qu'il soit marqué comme une

offrande, une victime.

⁵ On ne devait prendre un bouc, ou un chevreau, qu'en cas de nécessité; de préférence il fallait prendre un agneau, màle, n'ayant pas plus qu'une année, et sans défaut, c'est-à-dire qu'il n'eût rien d'estropié, ni aucune maladie. Il ne fallait pas choisir le rebut du troupeau (Mal., I, 8).

⁶ Tout chef de famille exerçait une sorte de sacerdoce, et le peuple entier était un peuple de sacrificateurs. Plus tard, la victime devait être égorgée dans le vestibule du temple et son sang répandu sur l'autel (2 Chron., XXX,

16, 17).

[†] Au coucher du soleil. Dans la suite, l'immolation des victimes devant le sanctuaire du temple exigeant plus de temps, elle eut lieu des trois heures après midi jusqu'au soir.

⁸ Cet acte avait sans doute pour but d'éprouver la foi et l'obéissance des Israélites; car ils auraient mérité, aussi bien que les Egyptiens, les châtiments de Dieu, si la grâce n'eût reposé sur eux ; mais cette aspersion du sang sur leurs portes avait une signification bien plus profonde. Le sacrifice de la Pâque était proprement un sacrifice de propitiation : le sang de l'agneau devait représenter le sang des Israélites, qui, aux termes rigoureux de la justice et de la sainteté divines, aurait dû être répandu. C'est pourquoi l'agneau pascal était un mémorial du passage de l'ange destructeur sur les maisons des Israélites sans les frapper; l'agneau devait être mangé par famille; symbole de l'appropriation, de l'imputation personnelle de la bénédiction que le sacrifice attirait sur le peuple. La Pàque avait ainsi le sens d'un sacrifice d'expiation et d'actions de grâces; cétait en même temps une image du seul sacrifice d'une valeur parfaite, de celui qui devait être offert en la personne de Jésus-Christ.

9 Le pain sans levain, ou pain non levé, et les herbes amères rappelaient,

* Il est nécessaire, pour l'intelligence de cette portion de l'Ecriture, de bien connaître le calendrier des Hébreux.

Les Hébreux avaient des années de quatre sortes.

1. L'année civile, de douze mois, commençait au mois de thisri (septembre).

2 L'année sainte, pour les solennités religieuses, commençait au mois de nisan (mars), parce que c'est alors que les Juis sortirent d'Egypte. Les prophètes dataient leurs oracles depuis ce mois.

3. L'année sabbatique, qui se célébrait de sept en sept ans, et dans laquelle on laissait la ferre sans la labourer ni la moissonner.

L'année du jubilé, au bout de sept semaines d'années, c'est-à-dire la cinquantième année.

Tableau des mois de l'année sainte.

Nisan ou Abib,	Pâque,	mars, avril.
Jiar ou Zif,	<u>.</u> ′	avril , mai.
Sivan,	Pentecôte,	mai, juin
Thamuz,	_ ` '	juin , juillet.
Ab.	•	juillet , août.
Elul ,		août, septembre.
Thisri, Ethanim,	Tabernacles,	septembre, octobre.
Harchesvan ou Bul,		octobre, novembre
Chisleu,	Dédicace ,	novembre, décembre.
Tébeth ,		décembre , janvier.
Sabath ,	_	janvier, février.
Adar,	· Purim ,	février , mars.

Les douze mois formaient six saisons :

1º Temps des semailles. Octobre et novembre : temps des pluies, labourage et semailles, fin des vendanges.

2º Hiver. Décembre, janvier : froid, glace, neige dans les hautes montagnes, pluies.

3º Saison froide. Février, mars: orage, grêle, la végétation se ranime, orge précoce, dernières pluies.

4" Moisson. Avril, mai : fin des pluies, chaleur, froment.

50 Eté. Juin, juillet : chaleur, temps serein, coucher en plein air.

6º Saison chaude. Août, septembre : chaleur intense, rosées abondantes, l'herbe se desséchait, les ruisseaux étaient à sec.

par leur mauvais goût, la misère, l'oppression dont les Israélites étaient accablés en Egypte et la nécessité d'en sortir.

Tout ce qui faisait partie de l'animal devait être mis devant eux, et, en le mangeant, les membres de la famille devaient se rappeler qu'ils ne formaient qu'un tout, uni au peuple de Dieu.

11 Tout ce qui restait de l'animal devait être brûlé, afin que la superstition ne s'en emparât pas, et aussi pour bien démontrer la pleine destruction qu'aurait méritée le peuple auquel la victime a été substituée. Ainsi, Christ, le vrai agneau, dont celui-ci n'était qu'une grossière image, a été pleinement immolé et tout le feu de la justice de Dieu est tombé sur Lui.

12 Reins ceints, expression qui reviendra quelquesois (Luc, XII, 35. 4 Pierre, I, 43). Ils devaient remonter leur tunique (robe longue), l'attacher avec une ceinture autour de leurs reins, comme des gens prèts à partir. C'est ce qu'exprime aussi le reste de ce verset: Une prompte suite, un départ précipité.

¹³ Pâque, de l'hébreu Pasach ou Pesach, passage qui épargne; grâce miséricordieuse, tandis que la justice frappe

tout a l'entour.

14 Non point comme si ces dieux avaient une existence réelle, étaient de mauvais esprits personnels; mais pour faire voir leur néant, leur impuissance; ces idoles ne pourront en aucune façon détourner le châtiment de l'Eternel.

15 Le destructeur que le Seigneur enverra, et qui agira au nom de l'Eternel, viendra d'en haut. Le sang était essentiellement un signe que grâce leur serait faite (vovez note 8).

par la circoncision, appartenaient au peuple de Dieu, devaient aussi observer la loi de la Pàque, sous peine de mort

(verset 49).

¹⁷ Par une ordonnance perpétuelle, c'est-à-dire : aussi longtemps que dure-rait l'institution de l'ancienne alliance.

18 Un tel homme viole l'alliance (Gen., XVII, 44), Comme membre de l'alliance, il est à l'abri des châtiments qui sont tombés sur les Egyptiens. En la rompant, il se prive du privilége qu'elle accordait : il est retranché ou mis à mort.

19 Le premier et le dernier jour de la semaine pascale étaient en particulier consacrés à la prière, au chant et aux offrandes; tout travail était interdit ces jours-là, sauf ce qu'il fallait pour ap-

prèter les repas.

²⁰ Le peuple reçut avec un profond respect et gratitude l'assurance qui lui était donnée qu'il serait épargné, parce que l'ordonnance se rattachait à cette promesse. Il fit vœu d'observer la Pâque comme un mémorial de sa délivrance. La circoncision exprimait son élection, et la Pâque, son rachat.

Mort des premiers-nés. Dixième plaie (29-36).

Verset 29. Et il arriva qu'à minuit l'Eternel frappa tous les premiers-nés d'Egypte, depuis le premier-né de Pharaon, qui devait être assis sur son trône, jusques aux premiers-nés des captifs qui étaient dans la prison , avec tous les premiers-nés des bêtes. — 30. Et Pharaon se leva de nuit, lui et ses serviteurs, et tous les Egyptiens; et il y eut un grand cri en Egypte, parce qu'il n'y avait aucune maison où il n'y eût un mort. — 31. Il appela donc Moïse et Aaron de nuit 2, et dit : Levez-vous et sortez du milieu de mon peuple, tant vous que les ensants d'Israël, et vous en allez; servez l'Eternel comme vous en avez parlé. — 32, Prenez aussi vos brebis et vos bœufs, selon que vous en avez parlé 3, et vous en allez et me bénissez aussi 4. - 33. Et les Egyptiens forçaient le peuple, et se hâtaient de les faire sortir du pays; car ils disaient : Nous sommes tous morts 5. - 34. Le peuple donc prit sa pâte, avant qu'elle fût levée, ayant leurs mains liées avec leurs vêtements sur leurs épaules. — 35. Or , les enfants d'Israël avaient fait selon ce que Moise leur avait dit, et avaient emprunté des Egyptiens des vaisseaux d'argent et d'or, et des vêtements. - 36. Et l'Eternel avait fait trouver grâce au peuple auprès des Egyptiens, qui les leur avaient prêtés, de sorte qu'ils dépouillèrent les Egyptiens 6.

¹ Le fléau atteint toutes les familles des Egyptiens, celles de la cour et les moindres du peuple (Exode, II, 5).

² Il leur ordonna durant la nuit de se

préparer au départ.

³ Comparez avec chapitre X, 24, 25.

4 Priez pour moi. Le cœur de Pharaon est maintenant amolli, mais non régénéré.

⁵ Ils craignaient d'être atteints du même coup qui avait frappé leurs pre-

miers-nés.

6 Préter ou donner. C'est dans le même

sens que se trouve ce mot dans 1 Samuel, I, 28. Les Egyptiens acquiescèrent avec empressement à la demande des Israélites, et ceux-ci reçurent ces objets comme un don. Ainsi le mot dépouiller ne peut pas s'entendre dans un mauvais sens. L'historien Josèphe dit : « Les Egyptiens honorèrent les Hébreux à leur sortie d'Egypte en leur faisant des dons. Les uns les leur offrirent, afin de hâter leur départ; les autres y furent portés par amitié de voisins (Antiquites, II, 14. n

5. — marche jusqu'en sinaï.

Commencement de la sortie (37-42).

Verset 37. Ainsi, les enfants d'Israël étant partis de Rahmésès ', vinrent à Succoth, environ six cent mille hommes de pied², sans les petits enfants. — 38. Il s'en alla aussi avec eux un grand amas de toutes sortes de gens ³. — 39. — 40. Or, la demeure que les enfants d'Israël firent en Egypte, fut de quatre cent et trente ans ⁴. — 41. — 42. C'est la nuit qu'on doit observer en l'honneur de l'Eternel, parce qu'il les retira d'Egypte ⁵.

1 Genèse, XLVII, 11.

²Sommeronde. Dans Exode, XXXVIII, 26, et un peu plus tard, dans Nombres, I, 46, il y avait six cent trois mille cinq cent cinquante, sans compter les Lévites. Cet accroissement prodigieux de population était l'accomplissement de la promesse faite dans Genèse, XLVI, 3, et Exode, I, 7.

³ C'étaient des Egyptiens qui avaient été aussi opprimés, et sur lesquels les miracles de l'Eternel avaient fait impression. Cette masse d'étrangers du être incorporée au peuple de Dieu par la

circoncision.

4 Voyez Genèse, XV, 13, et Galates, III, 17. Il en résulte que cette date part de la sortie d'Abraham de Haran pour aller au pays de Canaan. Ainsi le temps que les Israélites (y compris les patriarches) ont passé en Egypte, fut de quatre cent trente ans. Israél et ses descendants y séjournèrent deux cent quinze ans. Les deux cent quinze autres années vont depuis la promesse faite à Abraham jusqu'à l'arrivée de Jacob en Egypte, l'an 2298. — Le peuple en sortit l'an 2513, ou l'an 1487 avant Jé-

sus-Christ. La quatrième génération, dont il est parlé dans Genèse, XV, 16, retourna dans le pays de la promesse. Kehath, fils de Lévi, forma la première génération. Moise et Aaron, arrièrepetits-fils de Lévi, formèrent la troisième génération. Les fils de Moïse et d'Aaron, quatrième génération, formèrent, avec leurs contemporains, celle qui, après quarante ans de séjour dans le désert, rentra à Canaan l'an 2553 du monde, soit l'an 1447 avant Jésus-Christ. — Pendant le séjour d'Israel dans le désert, Sésostris (fils d'Aménophis ou de Ramsès, celui qui périt dans la mer Rouge), portait les armes dans les trois parties du monde. Son avènement au trône eut lieu dix-huit ans après la fameuse sortie d'Egypte, c'est-à-dire vers l'an 1505 avant Jésus-Christ; il était donc fort jeune quand son père faisait mouvoir son armée dans les flots de la mer. - Cela explique le silence complet de Moïse sur la vie de Sésostris, qui joue un très-grand rôle dans l'histoire ancienne. L'historien sacré ne parle que des faits et des personnages en rapport avec le peuple de Dieu.

⁵ La répétition du même fait dans ce importance de cette nuit et la solennité verset a pour but de signaler la haute de la fête qui la rappelle.

Versets 43-57. Ces versets renferment quelques ordonnances relatives à la Pâque et qui étaient déjà alors révélées à Moïse et à son frère, mais qui ne furent communiquées au peuple que plus tard : elles concernent ceux qui pouvaient prendre part au festin pascal. La Pâque devait représenter l'union de Dieu avec son peuple élu, et la communion des membres de ce peuple les uns avec les autres : d'où il résultait que les étrangers en étaient exclus. Cependant des étrangers, des esclaves achetes, des mercenaires pouvaient y participer, si auparavant ils avaient été incorporés au peuple d'Israël par la circoncision.

Consécration des premiers-nés (XIII, 1-16).

VERSET 1. L'Eternel parla à Moïse, disant : — 2. Sanctifie-moi tout premier-né, tout ce qui naît le premier parmi les enfants d'Israël, tant des hommes que des bêtes, car il est à moi.

Afin de perpétuer le souvenir de la miséricordieuse délivrance d'Egypte, tout premier-né mâle, d'entre les hommes et les bètes, devait, selon l'ordre donné à Moise, être déclaré saint, c'est-à-dire distingué des autres, consacré à Dieu et à son service comme sa propriété; car, en les épargnant en Egypte, Dieu avait montré qu'ils lui appartenaient. Les animaux impurs devaient être délivrés, comme qui dirait achetés pour l'Eternel au moyen d'un agneau ou d'un chevreau (verset 43); par là les Israélites pouvaient librement s'en servir. Les premiers-nés des animaux purs étaient présentés à l'Eternel; les aînés de chaque famille étaient rachetés par l'offrande d'un agneau (43, 45). Déjà précédemment, dans la période patriarchale, les fils, premiers-nés, avaient de grands priviléges : double portion de l'héritage, droit de surveillance sur la famille, transmission des promesses divines, sorte de sacerdoce domestique. Dans l'économie mosaïque, les aînés, conservant une grande partie de ces priviléges, devaient être offerts en oblation à l'Eternel, c'est-à-dire consacrés à son service, en souvenir permanent de cette nuit mémorable et en actions de grâces au Dieu de leur délivrance. Dans Nombres, III, 42; VIII, 46-18, «les Lévites furent pris d'entre les enfants d'Israél à la place de tous les premiers-nés. » — Cette consécration des premiers-nés est un type du Premier-né de toutes les créatures, qui s'est donné, consacré pour tous (Col., I, 45; Héb., X, 5-22).

Passage de la mer Rouge (17-22).

Verset 17. Or, quand Pharaon eut laissé aller le peuple, Dieu ne les conduisit point par le chemin du pays des Philistins 1, hien qu'il fût le plus proche; car Dieu disait : Il est à craindre que le peuple ne se repente, quand il verra la guerre, et qu'il ne retourne en Egypte. — 18. Mais Dieu sit faire un circuit au peuple par le chemin du désert, vers la mer Rouge 2. Ainsi, les ensants d'Israël montèrent en armes du pays d'Egypte 3. — 19. Et Moïse avait pris avec lui les os de Joseph 4, parce que Joseph avait expressément sait jurer les ensants d'Israël, en leur disant : Certainement, Dieu vous visitera; vous transporterez donc avec vous mes os d'ici. — 20 Et ils partirent de Succoth, et ils campèrent à Etham, qui est au bout du désert 5. — 21. Et l'Eternel marchait devant eux, le jour dans une colonne de nuée, pour les éclairer, asin qu'ils marchassent jour et nuit. — 22. Et il ne retira point la colonne de

nuée 6 pendant le jour, ni la colonne de feu pendant la nuit, de devant le peuple.

Ils ne prirent pas le chemin le plus court, longeant les côtes de la Méditerranée et conduisant au pays des Philistins; c'eût été un voyage de quelques jours, mais ils auraient eu à combattre ce peuple, qu'Israel ne put jamais complètement soumettre plus tard. Israel aurait regretté d'avoir quitté l'Egypte. L'Eternel avait encore d'autres motifs en lui faisant faire ce circuit : il voulait châtier l'Egypte et manifester sa gloire en frappant à mort Pharaon (XIV, 2-4). D'ailleurs, quoique Israel eut reçu les promesses divines, il n'était pas encore mur pour leur accomplissement; il lui fallait de nouvelles épreuves, la rude et longue école du désert.

² Mer rouge, ainsi nommée à cause des plantes marines de cette couleur

qui y croissent.

³ En cas d'attaques de la part de quelque ennemi.

4 Conformément à la promesse solennelle faite à Joseph par les descendants d'Israel, dans Genese, L, 25.
5 Sur les confins de l'Egypte et du

désert, au nord de la mer Rouge.

⁶ Depuis Etham, où il n'y avait pas de chemin tracé, l'Eternel marche devant eux, dans un signe visible : il est dans une colonne de nuée qui, de jour. les couvre de son ombre contre les ardeurs du soleil; de nuit, il est dans une colonne de feu éclairant leur route, dans une contrée où il faut voyager surtout de nuit. La colonne de nuée et la colonne de feu voilaient la majesté de Jéhovah, leur garde et leur bouclier, leur guide et leur étoile polaire, sans qu'ils pussent contempler sa face.

Chap. XIV.

Versers 1-4. Selon l'ordre exprès de l'Eternel, ils durent se détourner de la ligne directe qu'ils avaient d'abord prise. Au lieu de traverser directement l'isthme de Suez, ils se dirigèrent du côté du midi et eurent à leur gauche l'extrémité nord de la mer Rouge, à droite, une haute chaîne de montagnes, derrière et devant, une côte déserte; ils campèrent devant Pi-Hahiroth, à l'occident de la mer Rouge. L'Eternel allait frapper Pharaon et délivrer miraculeusement le peuple d'Israël.

Verset 5. Or, on avait rapporté au roi d'Egypte que le peuple s'enfuyait. Et le cœur de Pharaon et de ses serviteurs fut changé à l'égard du peuple 1, et ils dirent : Qu'est-ce que nous avons fait, que nous ayons laissé aller Israël, tellement qu'il ne nous servira plus? - 6. Alors il fit atteler son chariot, et il prit son peuple avec lui. -7. Il prit donc six cents chariots, et tous les chariots d'Egypte, sur tous lesquels il y avait des capitaines 2. — 8. — 9. Les Egyptiens donc les poursuivirent; et tous les chevaux des chariots de Pharaon, ses gens de cheval et son armée les atteignirent, comme ils étaient campés près de la mer, vers Pi-Hahiroth 3, vis-à-vis de Bahal-Tséphon 4. — 10. Et comme Pharaon était déjà proche, les enfants d'Israël leverent leurs yeux, et voici, les Egyptiens marchaient après eux. Les enfants d'Israël donc eurent une fort grande peur, et crièrent à l'Eternel. — 11. Ils dirent aussi à Moise : Est-ce qu'il n'y avait point de sépulcres en Egypte, que tu nous aies emmenés pour mourir au désert? Qu'est-ce que tu nous as fait, de nous avoir fait sortir d'Egypte? — 12. Car il vaut mieux que nous les servions, que si nous mourrions au désert 5. — 13. Et Moïse dit au peuple : Ne craignez point; arrêtez-vous, et voyez la délivrance de l'Eternel, qu'il vous accordera aujourd'hui; car pour les Egyptiens que vous avez vus aujourd'hui, vous ne les verrez jamais plus. — 14. L'Eternel combattra pour vous, et vous demeurerez dans le silence ⁸. — 15. Or, l'Eternel avait dit à Moïse: Que cries-tu à moi ⁷? Parle aux ensants d'Israël, et dis-leur qu'ils marchent. — 16. Et toi, élève ta verge, et étends ta main sur la mer, et la fends; et que les ensants d'Israël entrent au milieu de la mer à sec ⁸. — 17. Et quant à moi, voici, je vais endurcir le cœur des Egyptiens, asin qu'ils y entrent après eux, et je serai glorisié dans Pharaon et dans toute son armée, dans ses chariots et dans ses gens de cheval. — 18. Et les Egyptiens sauront que je suis l'Eternel, quand j'aurai été glorisié dans Pharaon ⁹.

La délivrance du peuple d'Israël hors de l'Egypte devait avoir lieu avec puissance, et servir à manifester le plan de l'Eternel à l'égard des siens. Pharaon croyait toujours que les Israélites reviendraient sur leurs pas; l'irrégularité du chemin qu'ils prirent l'induisit en erreur. Lorsqu'il recut la nouvelle de leur départ, il put faire plusieurs conjectures: Moise pouvait bien ne pas être un prophete de Dieu, puisqu'il avait pris un chemin si détourné; Israel devait certainement tomber entre ses mains et être détruit, etc.; bref, il se repentit de l'ordre qu'il venait de donner Il était d'accord en cela avec son peuple. Le sort de Pharaon, pour sa longue résistance envers Dieu, n'était pas encore accompli.

² Les anciens combattaient montés sur des chariots. Chaque chariot portait trois hommes, dont l'un conduisait et les autres combattaient. Les cavaliers quittaient quelquefois leurs chevaux et montaient sur des chariots. Ils formaient encore la garde de corps des princes; on pouvait à cause de cela les

appeler capitaines.

3 Pi-Hahiroth, = le passage de la li-

berté.

4 Bahal Tséphon, — le Seigneur, le Maître du Nord; c'était le nom de Typhon, idole égyptienne, qui y avait sa demeure, ou qui était censé l'avoir. C'était le mauvais esprit; tandis qu'Osiris fécondait la vallée du Nil, Typhon ou Tséphon les brûlait, en envoyant un vent du désert.

⁵ Comme la foi de ce peuple était en-

core faible! A la première attaque il est frappé de crainte, et cependant l'Eternel use de patience envers eux.

6 Demeurez dans le silence, c'est-àdire sans inquiétude, sans souci, sans

murinure.

⁷ L'Eternel promet du secours, et ne dit pas lequel. A cause de cela, Moise, plein d'angoisse, supplie l'Eternel, sans cependant exprimer à haute voix ses

supplications.

⁸ Où est-ce qu'Israël passa, où est-ce que la mer se fendit, de manière à ce qu'il put passer à sec? On ne peut pas répondre avec certitude à ces questionslà. Des voyageurs modernes, entre autres le célèbre Robinson, pensent que le lieu du passage était un peu au sud de l'isthme de Suez; d'autres le placent un peu plus au nord, là où le golfe n'a qu'une largeur de quinze cents pas. D'après le texte, seule autorité dans cette matière, il est plus vraisemblable que le lieu du passage est beaucoup plus au sud, vers le mont Attaka, là où le bras de mer a près de trois milles de large (plus d'une lieue); le peuple, dans sa grande angoisse, pouvait facilement faire ce chemin en une nuit. Jéhovah, l'Ange incréé de l'alliance, caché dans une colonne de nuée, conduisait le peuple dans ce voyage miraculeux (verset 19). Le miracle n'en reste pas moins un miracle, quoique l'Eternel emploie un moyen naturel, un vent d'orient, pour séparer les eaux (21-22).

9 Dieu cherche à se glorifier même parmi les païens, afin que le vrai Dieu

soit aussi manifesté.

VERSET 19. Et l'ange de Dieu, qui allait devant le camp d'Israël, partit et s'en alla derrière eux; et la colonne de nuée partit de devant eux et se tint derrière eux; — 20. et elle vint entre le camp des Egyptiens et le camp d'Israël. Elle était donc aux uns une nuée et une obscurité, et pour les autres, elle les éclairait la nuit; et ils ne s'approchèrent point les uns des autres de toute la nuit '. —

21. Or, Moïse avait étendu sa main sur la mer, et l'Eternel fit reculer la mer toute la nuit, par un vent d'orient qui était véhément; et il mit la mer à sec, et les eaux se fendirent. - 22. Et les enfants d'Israël entrèrent au milieu de la mer à sec; et les eaux leur servaient de mur à droite et à gauche. — 23. Ét les Egyptiens qui les poursuivaient entrèrent après eux au milieu de la mer; savoir, tous les chevaux de Pharaon, ses chariots et ses gens de cheval. -24. Mais il arriva que, sur la veille du matin, l'Eternel, étant dans la colonne de feu et dans la nuée, regarda le camp des Egyptiens et le mit en déroute 2. — 25. Et il ôta les roues de ses chariots, et fit qu'on les menait bien pesamment. Alors les Egyptiens dirent : Enfuyons-nous de devant les Israélites, car l'Eternel combat pour eux contre les Egyptiens. — 26. Et l'Eternel dit à Moïse : Etends ta main sur la mer. — 27. Moïse donc étendit sa main sur la mer, et la mer retourna avec impétuosité 3, comme le matin venait, et les Egyptiens, fuyant, la rencontrèrent 4. Ainsi l'Eternel jeta les Egyptiens au milieu de la mer. — 28. Car les eaux retournèrent et couvrirent les chariots et les gens de cheval de toute l'armée de Pharaon, qui étaient entrés après les Israélites dans la mer; et il n'en resta pas un seul. — 29. — 30. L'Eternel donc en ce jour-là délivra Israël de la main des Egyptiens 5, et Israël vit les Egyptiens morts sur le bord de la mer. — 31. Ainsi, Israël vit la grande puissance que l'Eternel avait déployée contre les Egyptiens; et le peuple craignit l'Eternel, et ils crurent à l'Eternel et à Moïse son serviteur 6.

La nuée avait deux côtés: l'un sombre et tourné vers les Egyptiens; l'autre brillant et éclairant Israel. Ainsi, tous les plans d'attaque de Pharaon furent déjoués. Israel put s'approcher de la mer, que la verge de Moise fendit en deux-

² Les Egyptiens avaient aveuglément poursuivi les Israélites. Mais lorsque l'Eternel jeta ses regards sur eux, du haut de la colonne de nuée, qu'ils reconnurent vers le matin comme quelque chose de mystérieusement terrible, leurs yeux furent ouverts; ils virent l'affreux danger dans lequel ils étaient plongés, car ils n'avaient pas encore cru que c'était l'Eternel qui avait frayé ce chemin pour Israël. Mais ils reconnaissent maintenant que Jéhovah est pour Israël et contre l'Egypte.

³ Lorsque Israel arriva sur la rive

opposée, les Egyptiens se trouvaient encore au milieu de la mer.

⁴ Les eaux resluèrent du côté des Egyptiens, où la force du vent se fit d'abord sentir. En se retournant, ils rencontrèrent les slots de la mer qui se précipitaient pour reprendre leur place.

⁵ Israel est délivré par un miracle. Celui qui ne verrait la que le flux et le reflux de la mer, et non un miracle positif, doit faire violence aux paroles mêmes de la Bible, ou bien il est comme les Egyptiens, qui ne voyaient la colonne de nuée que par derrière, du côté ténébreux; ainsi, celui qui nie ce miracle ne le considère point en face.

6 Ranimer la crainte du peuple pour la majesté divine, sa confiance en Mose, organe de ce prodige : tel était

la rive le but principal de ce miracle.

Cantique de victoire de Moïse et de Marie (XV, 1-21).

VERSET 1. Alors Moïse et les enfants d'Israël chantèrent ce cantique à l'Eternel, et ils dirent : Je chanterai à l'Eternel, car il s'est hautement élevé. Il a jeté dans la mer le cheval et celui qui le montait. — 2. L'Eternel est ma force et ma louange, et il a été mon libérateur; c'est mon Dieu fort, je lui dresserai un tabernacle; c'est

le Dieu de mon père, je l'exalterai. — 3. L'Eternel est un grand guerrier; son nom est l'Eternel. — 6. Ta droite, ô Eternel, a été déclarée magnifique en force. Ta droite, ô Eternel, a brisé l'ennemi. — 11. Qui est semblable à toi parmi les forts, ô Eternel! Qui est comme toi, magnifique en sainteté, redoutable, digne de louanges, et qui fait des merveilles? — 13. Tu as conduit par ta miséricorde ce peuple que tu as racheté; tu l'as conduit par ta force à la demeure de ta sainteté. — 17. Tu les introduiras et tu les planteras sur la montagne de ton héritage, au lieu que tu as préparé pour ta demeure, ô Eternel, dans le sanctuaire, Seigneur, que tes mains ont établi. — 18. L'Eternel règnera à jamais et à perpétuité. — 21. Et Marie leur répondait: Chantez à l'Eternel, car il s'est hautement élevé; il a jeté dans la mer le cheval et celui qui le montait.

Nous avons ici un beau monument de la poésie antique. Ce cantique d'actions de grâces, cet hymne de triomphe, fut d'abord chanté par Moïse, puis par le peuple; Marie ou Miriam, sœur de Moïse et d'Aaron, leur répondait avec un chœur de femmes. Ce cantique est d'une sublime simplicité, énergique, profond; il exprime les exploits de l'Eternel; ces délivrances sont le gage d'autres délivrances; la joie, l'espérance, la plus profonde gratitude y sont dépeintes; l'œuvre qu'il a commencée, il l'achèvera dans le pays de la promesse, sur le mont de Sion. On trouve dans les Prophètes plusieurs imitations de ce cantique qui resta un précieux joyau pour le peuple. Les Juifs le chantaient en offrant le sacrifice du matin et au souper de la Pâque.

Marche jusqu'en Sinaï.

L'eau amère rendue douce (22-26).

Verset 22. Puis, Moïse fit partir les Israélites de la mer Rouge', et ils tirèrent vers le désert de Sçur 2; et ayant marché trois jours par le désert, ils ne trouvaient point d'eau 3. — 23. De là ils vinrent à Mara 4; mais ils ne pouvaient boire des eaux de Mara, parce qu'elles étaient amères 5; c'est pour cela que ce lieu fut appelé Mara. — 24. Alors le peuple murmura contre Moïse, disant : Que boirons-nous? — 25. Et Moïse cria à l'Eternel; et l'Eternel lui enseigna un certain bois qu'il jeta dans les eaux, et les eaux devinrent douces 6. Ce fut là qu'il lui proposa des ordonnances, et des statuts 7, et ce fut aussi là qu'il l'éprouva. — 26. Et il lui dit: Si tu écoutes attentivement la voix de l'Eternel ton Dieu, et si tu fais ce qui est droit devant Lui; si tu prêtes l'oreille à ses commandements, et si tu gardes toutes ses ordonnances, je ne ferai venir sur toi aucune des langueurs que j'ai fait venir sur l'Egypte 8; car je suis l'Eternel qui te guérit 9.

I Israel poursuit maintenant sa marche à travers le désert de l'Arabie Pétrée, qu'entourent les deux golfes de la mer Rouge : celui de Suez et celui d'Akabah.

² Le désert de Scur s'étend sur la rive orientale du golfe de Suez, et tire vraisemblablement son nom d'une ville nommée Suron, Schur, située à l'entrée de ce désert. Les Israélites durent ainsi se détourner de là pour se diriger au sud vers le mont Sinaï.

3 Commencement d'épreuves dans le voyage du désert que le peuple aurait pu faire en quelques mois, mais pour lequel il dut mettre quarante ans, pour le punir de la dureté de son cœur.

⁴ Eloigné de 75 kilomètres environ de la mer Rouge, et nommé aujourd'hui Hovara. Dans le commencement, ils ne faisaient que de petites journées de marche. L'historien indique sculement les traites ou stations dans lesquelles l'Eternel se glorifiait par des délivrances signalées. On trouve le tableau complet des traites dans Nombres, XXXIII.

5 Les voyageurs modernes attestent encore que les eaux de cette localité sont si amères, que ni les hommes, ni les chameaux ne peuvent en boire. La plupart des eaux de cette péninsule sont plus ou moins salées et soufrées.

6 L'Eternel emploie encore ici un moyen naturel pour rendre l'eau douce; mais ici, comme dans plusieurs autres occasions au désert, il bénit si miraculeusement ces agents naturels, que leur puissance devient infiniment plus grande et qu'ils produisent des effets miraculeux, et qu'ils éclatent à un instant précis et sur la demande du prophète. Tout le peuple devait voir que l'Eternel le conduisait.

7 Mot à mot : une loi d'après laquelle ils devaient obéir en toutes choses à Jéhovah, leur conducteur, quoiqu'il éprouvât leur foi et leur confiance. Ordonnances; on peut aussi traduire par justice, droit, pour exprimer qu'ils devaient espèrer le secours de la compassion de l'Eternel, qui ne les éprouverait jamais au-delà de leurs forces.

8 Il leur promet de les épargner miséricordieusement pour les récompen-

ser de leur obéissance.

9 Tout comme Il leur avait montré sa force en assainissant les eaux; ainsi Israël devait le considérer comme son Médecin et son Libérateur tant pour l'âme que pour le corps.

Elim; désert de Sin; cailles et manne (27-XVI, 36).

VERSET 27. Puis ils vinrent à Elim 1, où il y avait douze fontaines d'eau et soixante-et-dix palmes (palmiers) 2, et ils campèrent là auprès des eaux.

¹ Elim était vraisemblablement à cent kilomètres environ de Suez : magnifique oasis arrosée d'eau et plantée de palmiers.

² Palmes, ou plutôt palmiers. Beau présage. Dans le voyage au désert, tout

est typique, tout tend à instruire, à relever un peuple qui devait apprendre à se débarrasser d'une foule de traditions et d'usages égyptiens, et à se former à la discipline du Seigneur.

Chap. XVI.

VERSET 1. Et toute l'assemblée d'Israël étant partie d'Elim, vint au désert de Sin 1. — 2. — 3. Et les enfants d'Israël leur dirent : Ah! que ne sommes-nous morts.... Car vous nous avez amenés dans ce désert pour faire mourir de faim toute cette assemblée 2.

1 D'après la table des traites (Nomb., XXXIII), ils se rapprochèrent de la mer, près de l'embouchure d'un cours d'eau appelé aujourd'hui Tarbe. Plus au sudest, le désert de Sin, aujourd'hui El-Kaa, plaine de laquelle ils montèrent dans un pays montagneux, à travers le torrent

Feiran, dans la plaine Ech-Scheikh.

² Les provisions qu'ils avaient emportées de l'Egypte étaient épuisées. Maintenant, au lieu de croire, ils murmurent; au lieu de rendre grâces, ils sont pleins de méfiance envers Dieu, dont ils venaient d'éprouver si puissamment la bonté.

Versets 4-10. L'Eternel promet à Moïse la manne et les cailles, et lui donne une instruction d'après laquelle le peuple ne devait en recueillir chaque jour que ce dont il avait besoin; au sixieme il en tomberait et ils devraient en recueillir le double. C'était une épreuve de l'obéissance du peuple. Aaron l'annonce aux enfants d'Israël (verset 40). Et ils regardérent vers le désert, et voici, la gloire de l'Eternel se montra dans la nuée, comme Moïse les en avait prévenus. La colonne de nuée a changé sans doute de forme, selon la disposition des cœurs des Israéli-

tes. L'Eternel, qui était dans la nuée, manifestait sa gloire avec plus ou moins d'évidence et d'éclat.

Verset 11. Et l'Eternel parla à Moïse, disant : — 12. J'ai entendu les murmures des enfants d'Israël. Parle-leur, et leur dis : Entre les deux vêpres vous mangerez de la chair, et au matin vous serez rassasiés de pain, et vous saurez que je suis l'Eternel votre Dieu. — 13. Le soir donc il monta des cailles i, qui couvrirent le camp, et au matin il y eut une couche de rosée à l'entour du camp. -14. Et cette couche de rosée étant évanouie, voici sur le désert une petite chose ronde, menue comme de la blanche gelée sur la terre. - 15. Ce que les enfants d'Israël ayant vu, ils se dirent l'un à l'autre : Ou'est-ce cela 2? car ils ne savaient ce que c'était. Et Moïse leur dit : C'est ici le pain que l'Eternel nous a donné à manger. — 16. C'est ici ce que l'Éternel a commandé : Que chacun en recueille autant qu'il lui en faut pour son manger, un homer par tête, selon le nombre de vos personnes; chacun en prendra pour ceux qui sont dans sa tente. - 17. Les enfants d'Israël sirent donc ainsi; et les uns en recueillirent plus, et d'autres moins. — 18. Et ils le mesuraient par homer, et celui qui en avait recueilli beaucoup, n'en avait pas plus qu'il ne lui en fallait, et celui qui en avait recueilli peu, n'en avait pas moins; mais chacun en recueillait selon ce qu'il en pouvait manger 3. — 19. Et Moïse leur avait dit : Que personne n'en laisse de reste jusqu'au matin. — 20. Mais il y en eut qui n'obéirent point à Moïse; car quelques-uns en réservèrent jusques au matin, et il s'y engendra des vers, et elle puait; et Moïse se mit en grande colère contre eux. — 21. Aussi chacun en recueillait tous les matins autant qu'il lui en fallait pour manger; car lorsque la chaleur du soleil était venue, elle se fondait.

¹ Cailles; le mot hébreu signifie encore d'autres oiseaux de passage, en particulier le *Tétrao-Alchata*. D'apres Linné, c'est un oiseau de la grosseur d'un petit poulet et très-abondant dans l'Arabie Pétrée. Le *Tétrao-Alchata* paraît en immenses volées, particulièrement en mai et en juin.

² Le mot manne est un mot purement hébreu signifiant: quoi? Ce que l'on désigne aujourd'hui sous le nom de manne est un suc épais, gluant, doux; on le trouve en Orient et en Arabie, en plusieurs lieux et sur plusieurs végétaux; il tombe sec à terre. Il falfait nourrir un peuple de 2,000,000 d'àmes dans un désert stérile; l'Eternel y pourvut. Sa puissance miraculeuse, mettant à profit les causes secondes, les phénomènes naturels, procura aux Israélites la manne et les cailles en quantité suffisante et toujours selon leurs besoins. Il paraît, d'après Nombres, XI, 31, qu'il y eut de temps en temps quelque interruption. La manne était le pain du ciel (verset 4) donné par la puissance et la bonté de Dieu selon leurs besoins. Nous voyons dans Nombres, XI, 8, 9, que le peuple moulait la manne, la pilait dans un mortier, la faisait cuire dans un chaudron et en faisait des gâteaux.

³ Par là, Dieu voulait conduire son peuple à une confiance vivante en ses soins, en sa providence, en sa bénédiction; celui qui était faible ou moins habile, qui pouvait recueillir moins de manne, en avait autant que l'incrédule ou le glouton qui en avait ramassé audelà de ses besoins.— Homer (voyez note du verset 36).

Verset 22. Et au sixième jour, ils recueillirent du pain au double, deux homers pour chacun. Alors les principaux de l'assemblée vinrent pour le rapporter à Moïse. — 23. Et il leur répondit : C'est

ce que l'Eternel a dit : Demain est le repos, le sabbat saint à l'Eternel ; faites cuire ce que vous avez à cuire, faites bouillir ce que vous avez à bouillir, et serrez tout ce qui sera de surplus, pour le garder jusqu'au matin. — 24. Ils le serrèrent donc jusqu'au matin. comme Moise l'avait commandé, et il ne puait point, et il n'y avait point de vers. — 25. Alors Moïse dit : Mangez-le aujourd'hui; car c'est aujourd'hui le repos de l'Eternel. Aujourd'hui, vous n'en trouverez point dans les champs. — 26. Pendant six jours vous le recueillerez, mais le septième est le sabbat; il n'y en aura point en ce jour-là. - 27. Et au septième jour, quelques-uns du peuple sortirent pour en recueillir: mais ils n'en trouverent point. - 28. Alors l'Eternel dit à Moïse : Jusques à quand refuserez-vous de garder mes lois et mes commandements? - 29. Considérez que l'Eternel a établi parmi vous le sabbat; c'est pourquoi, il vous donne au sixième iour du pain pour deux jours; que chacun demeure en son lieu; que nul ne sorte de son lieu au septième jour. — 30. Le peuple donc se reposa au septième jour. — 31. Et la maison d'Israël nonima ce pain, manne; et elle était comme de la semence de coriandre: elle était blanche, et elle avait le goût de beignets au miel. 33. Moïse donc dit à Aaron : Prends une cruche, et mets-y un plein homer de manne, et le pose devant l'Eternel, pour être gardé dans vos ages. — 35. Et les enfants d'Israel mangérent la manne pendant quarante ans, jusques à ce qu'ils fussent parvenus au pays où ils devaient habiter 2.

1 Le sabbat, qu'Israel n'avait pas jusque-la observé, devait être rétabli dans toute sa force primitive, a l'occasion de la manne, de ce don du ciel. Moise parle du saint repos de l'Eternel comme de quelque chose que le peuple devait connaître par la révélation divine (Gen., II, 1-3). En donnant sa loi sur Sinaï, l'Eternel inscrira l'observation du sabbat comme une loi formelle. Nous voyons ici une préparation tres-touchante à cette loi. Le peuple avait sous les yeux un double don au septieme jour : une nourriture toute préparée, recueillie d'avance, et une suspension de tout travail, qui, bien loin de lui être préjudiciable, lui ouvrait la source des bénédictions célestes. Ce septième jour, l'Eternel le distingue de diverses manières. Il ne tombe ce jour-là point de manne; celle qui est réservée pour le septième jour, recueillie la veille, ne se corrompt point, tandis que dans tous les autres jours, le surplus du nécessaire ne peut pas se conserver. Au verset 29, le jour du sabbat ou du repos est dépeint comme un don, comme un présent que Dieu fait à son peuple. Quel beau type du dimanche chrétien! Tous les peuples de l'antiquité ont regardé le septième jour comme saint. Homère et Hésiode, qui vivaient neuf cents ans avant Jésus-Christ, Callimaque et Lucien, deux cents ans avant l'ère chrétienne, rapportent que le septième jour était distinct des autres. C'est un fait très-remarquable que, chez toutes les nations connues dans l'histoire, se trouve l'institution de la semaine, et que la semaine n'ait jamais ni plus ni moins de sept jours. Qui ne verrait dans ce fait une tradition de l'institution du sabbat, lors de la création (Gen., II, 43), tradition qui s'est conservée à travers les siècles au sein des peuples idolàtres?

² Ces derniers versets anticipent dans l'histoire; preuve que Moïse n'a écrit que plus tard ses annales sous leur forme actuelle; qu'il n'a écrit qu'après que la loi fut donnée en Sinaï et après l'érection du tabernacle. On posa une cruche pleine de manne dans le tabernacle, devant Jéhovah et devant le témoignage ou les tables de la loi, comme un monument perpétuel pour la postérité. Ce fut deux ans plus tard que l'Eternel annonça à Moïse et au peuple qu'ils seraient pendant quarante ans dans le désert.

VERSET 36. Or, un homer est la dixième partie d'un épha '.

¹ L'épha, mesure pour les choses sèches et pour les liquides, se divisait en dix parties, appelées par Moïse homer ou ghomer, et par les Juis hellénistes, assaron, mot qui signifie dixième (Matth., X, 29). Au-dessus de l'épha, il y avait le core (350 litres), — le lethek (475 litres). L'épha ou bath valait 35 litres. —

Le homer la dixième partie de l'épha, soit 3 litres et demie. 3 litres et demie (ou trois pots et trois cinquièmes, ancienne mesure de Lausanne) étaient donc la portion de manne assignée à chaque Israélite, quantité fort abondante pour tout un jour par personne.

L'eau découlant du rocher (XVII, 1-7).

Verset 1. Toute l'assemblée des enfants d'Israël partit du désert de Sin, suivant leurs traites, selon le commandement de l'Eternel; et ils camperent à Réphidim 1, où il n'y avait point d'eau à boire pour le peuple². — 2. Et le peuple querella Moise, et ils lui dirent: Donnez-nous de l'eau pour boire. Et Moïse leur dit : Pourquoi me querellez-vous? Pourquoi tentez-vous l'Eternel ³? — 3. Le peuple donc eut soif dans ce lieu, et murmura contre Moïse 4. — 4. Et Moïse cria à l'Eternel, disant : Que ferai-je à ce peuple 5? Il s'en faut peu qu'ils ne me lapident. — 5. Et l'Éternel répondit à Moïse : Passe devant le peuple, et prends avec toi des anciens d'Israël. et prends en ta main la verge dont tu frappas le fleuve, et marche. - 6. Voici, je vais me tenir là devant toi 6 sur un rocher de Horeb, et tu frapperas le rocher, et il en sortira des eaux, et le peuple boira 7. Moise donc sit ainsi à la vue des anciens d'Israël. — 7. Et il nomma le lieu Massa et Mériba, à cause du débat des enfants d'Israël, et parce qu'ils avaient tenté l'Eternel, en disant : L'Eternel est-il au milieu de nous, ou n'y est-il pas?

1 D'après Nombres, XXXIII, il y eut avant Réphidim deux autres campements, ceux de Dophka et d'Alus. Réphidim était près de Sinar, peut-être dans la plaine d'Ech-Scheikh, ou sur les premières pentes de l'Horeb. La Bible désigue Horeb comme étant une montagne tres-boisée; Sinai n'est qu'une partie de cette chaîne. Aujourd'hui elle porte un nom different. Le Sinar de la Bible est nommé Horeb par les Arabes modernes et par les chrétiens qui y habitent. Ceuxci n'appellent Sinar que la pointe la plus élevée de ce mont isolé, désigné par les Arabes sous le nom de « Montagne de Moïse. » Le groupe de montagnes et le rocher appelé dans la Bible Horeb (désert), et dont le Sinar ne forme qu'une partie, est appelé par les Arabes Djebel et Tur, du nom de la ville de Tor, située sur les bords de la mer Rouge, Les Israélites, en découvrant la chaîne de montagnes de l'Horeb, pouvaient être éloignés d'une journée de chemin du Sinaï biblique, lorsqu'ils reçurent l'eau du rocher en Réphidim.

- ² Il y avait bien un peu d'eau dans cet endroit, mais elle était loin d'être suffisante pour un peuple aussi nombreux et pour ses troupeaux. Là où se trouvaient des sources d'eau, l'Eternel devait les multiplier dans ces longues traites du désert.
- 3 « Pourquoi tentez-vous l'Eternel ? » C'est-à-dire, pourquoi, après tant de preuves de son miraculeux secours, pensez-vous qu'll ne puisse pas vous délivrer encore? Toujours chez le peuple, nouveau découragement, nouvelle incrédulité; de la part de l'Eternel, nouvelle délivrance.
- 4 Evidemment Moïse est en butte a des tourments continuels.
 - ⁵ Sans crainte, courageusement.
- 6 Je vais te donner une preuve de ma présence toute-puissante. Moise, expose à des inquiétudes toujours renaissantes, avait besoin que sa foi fût affermie.
- 7 L'Eternel, par une condescendance qui dépasse toutes nos pensees, sait abreuver d'une manière tout aussi miraculeuse ceux qu'il nourrit avec de la

bien voir que c'est l'Eternel qui leur Christ (4 Cor., X. 4).

manne et des cailles, il leur donne de fournit cette eau, et qu'il est le rocher l'eau du rocher, afin qu'Israël puisse spirituel qui les suit. Ce rocher est le

Victoire sur Hamalek (8-16).

VERSET 8. Alors Hamalek 1 vint et livra bataille à Israël à Réphidim. — 9. Et Moïse dit à Josué²: Choisis-nous des hommes³ pour combattre contre Hamalek, et je me tjendraj demain au sommet du coteau, et la verge de Dieu sera en ma main. — 10. Et Josué fit comme Moïse le lui avait commandé, en combattant contre Hamalek. Mais Moïse, Aaron et Hur 4 montèrent au sommet du coteau. - 11. Et il arrivait que lorsque Moïse élevait sa main 5, Israël alors était le plus fort; mais quand il faisait reposer sa main, Hamalek était plus fort. — 12. Et les mains de Moise étant devenues pesantes, ils prirent une pierre, et la mirent sous lui, et il s'assit dessus: Aaron et Hur soutenaient aussi ses mains, l'un decà et l'autre delà 6; ainsi ses mains furent fermes jusqu'au soleil couchant. — 13. Ainsi Josué défit Hamalek et son peuple au fil de l'épée. — 14. Alors l'Eternel dit à Moïse : Ecris ceci pour mémoire dans le livre 7, et fais entendre à Josué 8 que j'effacerai entièrement la mémoire d'Hamalek de dessous les cieux ⁹. — 15. Et Moïse bâtit un autel, et le nomma : l'Eternel mon étendard. — 16. Il dit aussi : Parce que la main a été levée sur le trône de l'Eternel 10. l'Eternel a guerre contre Hamalek d'âge en âge.

1 Hamalek, descendant d'un petitfils d'Esau, formait une tribu nomade d'Iduméens, parcourant la Palestine méridionale et l'Arabie Pétrée. Cette tribu ose attaquer, sans motifs, Israel, pour qui l'Eternel avait étendu jusquela son bras; elle osait mépriser les signes et les miracles que Jéhovah avait faits pour délivrer son peuple, ce que les Philistins et les autres Iduméens n'avaient pas osé faire.

² Josué (Sauveur) paraît ici pour la première fois. Il va se préparer pour sa mission libératrice; il doit apprendre à puiser le véritable héroisme en la foi

au secours du Dieu fort.

3 Israël s'était amolli en Egypte; voici la première occasion de manier ses armes et de se préparer à devenir ainsi un peuple belliqueux qui devra conquérir Canaan, mais qui doit apprendre à considérer l'Eternel comme Celui qui seul pourra le conduire à la victoire.

* D'après l'historien Josèphe, Hur était l'époux de Marie, ainsi beau-frère de Moise et d'Aaron; il jouissait par la-même d'une très-grande considération parmi

le peuple (XXIV, 44).

⁵ En élevant la main, Moise montrait que l'Eternel, le Dieu des cieux, leur ferait remporter la victoire sur l'ennemi. 6 Ils appuyèrent ses mains : Moise en

tenait une élevée; dans l'autre était sa verge qu'il tenait comme une bannière pour ranimer, à cette vue, la foi des combattants.

7 Dans un livre existant déià. Il v a là une preuve que déjà alors on consignait par écrit les évenements importants et les paroles de l'Eternel.

8 L'Eternel voulait par là montrer quelle était l'importante destination de

Josué pour l'avenir.

⁹ Hamalek, peuple apparenté à Israel, doit avoir le même sort que les peuples cananéens. Pour la destruction de Hamelek, voyez Deut., XXV, 19.

4 Chron., IV, 43.

10 Parce que la main a été levée sur le trône de l'Eternel. On peut aussi traduire: car une puissance est sur la bannière, c'est-à-dire la puissance de Jéhovah repose sur la verge que je porte dans ma main comme lumière de l'Éternel. La version ordinaire que nous avons transcrite dans le texte revient à dire : Puisque la main des Hamalécites s'est élevée contre le trône ou la puissance de l'Eternel, l'Eternel détruira Hamalek.

Conseil de Jéthro (XVIII).

Ce chapitre nous montre comment Dieu ne dédaigne pas d'employer des movens humains dans la direction de son peuple. Dieu, voulant séparer l'office de législateur de celui de juge, emploie une influence purement humaine. Moise est accablé d'affaires; son beau-père, Jéthro, se rend auprès de lui et lui donne des conseils que Moise s'empresse de suivre. Des circonstances extérieures nous montrent la volonté de Dieu aussi bien que sa parole immédiate. Jéthro, extérieurement en dehors du peuple de l'alliance, avait cependant encore la connaissance du vrai Dieu d'Israël; il avait surtout entendu parler des œuvres de l'Eternel envers son peuple. Il se rend auprès de Moïse, vers la montagne de Dieu ou de Sinar; il conduit la femme du prophète et ses deux fils qui, comme nous l'apprenons ici, avaient été conduits d'Egypte en Madian. Moise, dès qu'il apprend cette visite, va à la rencontre de son beau-père, se prosterne devant lui et le recoit, ainsi que Séphora et les deux fils, avec une grande joie, dans sa tente. Jéthro apprend avec plus de détail les grandes merveilles de Dieu en faveur d'Israel; il loue Jéhovah comme le Dieu bien plus grand que tous les dieux des Gentils (verset 41); il offre un holocauste au vrai Dieu. Aaron et les anciens se réunissent auprès de Moise et de son vénérable hôte dans un repas commun. Le lendemain, Jethro voit comment Moise, occupé à juger le peuple, est accablé d'affaires du matin au soir. Le Madianite reconnaît que les forces de Moise et la patience du peuple doivent être à leur terme; aussi lui donne-t-il le conseil suivant:

Verset 19. Sois pour le peuple auprès de Dieu, et rapporte les causes à Dieu; — 20. instruis-les des ordonnances et des lois, et fais-leur entendre la voie par laquelle ils doivent marcher, et ce qu'ils auront à faire. — 21. Et choisis-toi d'entre tout le peuple des hommes vertueux, craignant Dieu, des hommes véritables, haïssant le gain déshonnête, et établis sur eux des chefs de milliers, de centaines, de cinquantaines et de dizaines. — 22. Et qu'ils jugent le peuple en tout temps; mais qu'ils te rapportent toutes les grandes affaires, et qu'ils jugent toutes les petites causes. Ainsi ils te soulageront et ils porteront une partie de la charge avec toi. — 23. Si tu fais cela, et Dieu te le commande, tu pourras subsister, et même tout le peuple arrivera heureusement en son lieu.

Moïse suivit cet excellent conseil, se réserva les choses les plus importantes et remit les autres à des chefs de milliers, de cinquantaines ou de dizaines. Et Jéthro retourna dans son pays (24-27).

6. ISRAEL EN SINAÏ.

Arrivée en Sinaï; préparatifs pour le moment où la loi sera donnée (XIX).

Verset 1. Au premier jour du troisième mois, après que les enfants d'Israël furent sortis du pays d'Egypte, en ce même jour-là ', ils vinrent au désert. — 2. Israël campa vis-à-vis de la montagne ². — 3. Et Moïse monta vers Dieu; car l'Eternel l'avait appelé de la montagne ³, pour lui dire: Tu parleras ainsi à la maison de Jacob, et tu le feras entendre aux enfants d'Israël: — 4. Vous avez vu ce que j'ai fait aux Egyptiens, et que je vous ai portés comme sur des ailes d'aigle', et que je vous ai fait venir vers moi. — 5. Maintenant donc,



si vous obéissez à ma voix, et si vous gardez mon alliance, vous serez aussi d'entre tous les peuples mon plus précieux joyau, bien que toute la terre m'appartienne 5. — 6. Et vous me serez un royaume de sacrificateurs 6, et une nation sainte. Ce sont là les discours que tu tiendras aux enfants d'Israël. — 7. Et Moïse vint et appela les anciens du peuple, et proposa devant eux toutes les choses que l'Eternel lui avait commandées. — 8. Alors tout le peuple d'un commun accord répondit et dit: Nous ferons tout ce que l'Eternel a dit 7. Et Moïse rapporta à l'Eternel toutes les paroles du peuple.

¹ C'était ainsi la nouvelle lune ou le commencement du mois, le premier jour du troisième mois. Ici commence une nouvelle période qui va jusqu'à Nombres, X, 41, et embrasse un intervalle de onze mois et vingt jours. La première année du voyage du peuple s'étend jusqu'à Exode, XL, 46; la seconde commence à l'érection du tabernacle (verset 47).

² Vis-à-vis de l'Horeb d'aujourd'hui, qui est le Sinaï de la Bible (voyez chapitre XVII, note du verset 1) et qui est séparé du reste de la chaîne par une vallée profonde. Du côté du nord de ce mont se trouve une grande plaine, riche en eaux et entourée de monts; cette vallée s'étend de deux côtés, et, d'un troisième, elle forme une forte courbure dans la montagne. Cette plaine se nomme, d'un côté, Raha, et, de l'autre, Scheik. Elle offrit à cette grande masse de peuple un espace plus que suffisant pour planter ses tentes.

³ Horeb a plusieurs pointes : c'est de l'une d'elles que l'Eternel appelle Moise, qui était déjà sur la montagne. Sans doute que la colonne de nuée s'y était alors arrêtée.

4 Image de la force et de la tendre sollicitude de l'Eternel pour son peuple (Deut., XXXII, 44).

⁵ Le droit de propriété que Dieu a sur

tout le monde est aussi le fondement de l'élection qu'il a faite d'Israël sur tous les autres peuples. Il peut faire ce qu'il veut de ce qui est à Lui; mais il le fait pour placer le peuple élu en bénédiction pour toutes les autres nations de la terre.

6 L'Eternel se désigne ici comme le roi des Israélites et fonde la théocratie (gouvernement de Dieu). Le peuple devait être un royaume de sacrificateurs, dont l'Eternel était le roi; ils étaient sacrificateurs, c'est-à-dire choisis pour le service particulier du vrai Dieu; un peuple saint, séparé des autres peuples, consacré à l'Eternel et appelé à publier au monde les droits de Dieu, sa loi et ses révélations. Il en est de même des chrétiens: « ils sont la race élue, sacrificateurs et rois, la nation sainte, le peuple acquis, afin d'annoncer les vertus de Celui qui les a appelés des ténèbres à son admirable lumière (4 Pierre, 11, 9). »

Le peuple s'écria : « Nous ferons tout ce que l'Eternel a dit, » afin que l'alliance de grâce fût conclue de la part du peuple avec l'Eternel et que l'ancienne alliance fût renouvelée. C'était le préliminaire de l'alliance générale. Le peuple répéta les mêmes paroles au

chapitre XXIV, 3.

Verset 10. L'Eternel dit aussi à Moïse: Va-t-en vers le peuple ', sanctifie-les aujourd'hui et demain, et qu'ils lavent leurs vêtements 2, — 11. et qu'ils soient tout prêts pour le troisième jour; car au troisième jour l'Eternel descendra sur la montagne de Sinaï, à la vue de tout le peuple. — 12. Or, tu prescriras des bornes au peuple tout à l'entour 3, et tu diras: Donnez-vous garde de monter sur la montagne, et d'en toucher aucune extrémité; quiconque touchera la montagne, sera puni de mort 4, — 13. soit bête, soit homme. Quand le cornet se renforcera, ils monteront vers la montagne 5. — 14. Et Moïse descendit de la montagne vers le peuple, et il sanctifia le peuple, et ils lavèrent leurs vêtements. — 16. Et le troisième jour, au matin, il y eut des tonnerres, des éclairs et une grosse nuée sur

la montagne, avec un son très-fort de cornet, dont tout le peuple qui était au camp fut effrayé. — 17. Alors Moïse sit sortir du camp le peuple au-devant de Dieu, et ils s'arrêtèrent au pied de la montagne. — 18. Or, le mont Sinaï était tout en sumée, parce que l'Eternel y était descendu dans le seu; et sa sumée montait comme la sumée d'une sournaise, et toute la montagne tremblait sort. — 19. Et comme le son du cornet se rensorçait de plus en plus, Moïse parla, et Dieu lui répondit par une voix.

¹ Tout ce qui précède l'institution de la loi a pour but de présenter Moïse comme le médiateur, comme l'interprète entre Dieu et le peuple; de le confirmer comme un envoyé divin, et d'apprendre aux Israélites à bien le distinguer du peuple comme un conducteur établi de Dieu lui-mème.

² Cette purification extérieure était l'image de la purification intérieure qui s'opere par la prière et le renoncement à soi-mème. Celui qui veut paraître devant le Seigneur doit même renoncer aux choses qui sont permises (verset 15).

³ Ce n'est pas proprement un enclos,

mais une ligne de démarcation autour de la montagne et que le peuple ne doit pas franchir.

⁴ Telle est la terreur que doivent inspirer la loi et la sainteté qui s'y mani-

festent contre les pécheurs.

5 « Ils monteront vers la montagne, » s'entend du peuple qui devait s'approcher à une certaine distance de Sinaï, mais sans dépasser la limite fixée. D'autres pensent qu'il est seulement ici question d'Aaron et des anciens (7, 22, 24) qui avaient déjà une sorte de dignité sacerdotale avant l'institution du sacerdoce proprement dit.

Versets 20-25. Moise doit avertir encore une fois le peuple de ne pas franchir les bornes autour de la montagne. Cet ordre a pour effet d'imprimer dans l'esprit du peuple la majesté de Dieu et la sainteté de la loi.

Les dix commandements (XX, 1-18).

Les dix commandements ou les dix paroles sont donnés de Dieu de la manière la plus solennelle au peuple. Dieu les donne de bouche avant de les écrire sur les tables de pierre. L'Eternel les donne de bouche et par écrit, afin qu'ils s'inculquent d'une manière ineffaçable dans l'esprit du peuple et qu'ils puissent se perpetuer dans toute la suite des temps. La Parole de Dieu ne nous dit pas combien il y en avait à chaque table; elle nous dit seulement qu'il y avait les dix paroles (Deut., IV, 43), qui, comme l'indique leur contenu, se divisent en deux parties: devoirs envers Dieu, devoirs envers le prochain. Le catéchisme luthérien place trois commandements dans la première table, parce qu'il partage en deux le dernier commandement : « Tu ne convoiteras point, » et qu'il réunit en un seul, dans la première table, la désense d'avoir des idoles et le premier commandement. La division adoptée par l'Eglise évangélique réformée est incontestablement la plus juste. Quant au catéchisme romain, qui s'est permis de retrancher le second commandement, quiconque a quelque respect pour la révélation de Dieu ne peut que flétrir cet attentat du nom qu'il mérite. Il ne craint pas d'élaguer effrontément un précepte formel de la Parole divine, parce que ce précepte condamne la mariolatrie ou le culte de Marie, l'adoration des saints et de toutes les images auxquelles l'Eglise romaine rend un culte. C'est une suppression dont tout lecteur de la Bible comprend aisément le but. La division la plus naturelle des dix commandements dans les deux tables est celle que nous avons indiquée plus haut. Le décalogue, qu'on distingue comme loi morale de toutes les autres ordonnances, forme la base de toutes les autres institutions en Israël; les lois civiles et cérémonielles s'y rattachent étroitement. Jésus-Christ a dit (Matth., V, 47) qu'll n'est pas venu abolir la loi et les prophètes, mais les accomplir. Ces paroles ne s'appliquent pas seulement au décalogue comme loi morale et perpétuelle, mais à tout l'ensemble de la législation mosaïque dans son indissoluble harmonie. Sous la nouvelle alliance, Christ a accompli toute la loi morale, le décalogue dans sa lettre et dans son esprit; bien plus, Il a fait parvenir toute la loi à un but plus élevé, à un état de grâce et d'affranchissement qui satisfait en plein les besoins de l'homme pécheur. Ainsi, Christ n'a pas proprement aboli la loi cérémonielle, mais Il l'a accomplie et consommée dans sa signification spirituelle; Il n'a fait qu'abattre les bornes qu'avait imposées l'état de minorité du peuple de l'ancienne alliance. Le germe devait toujours rester. Christ est la fin de la loi (Rom., X, 4), c'est-à-dire que non-seulement Il a détruit la condamnation que la loi nous attirait, non-seulement Il nous a justifiés, mais aussi Il fait atteindre à la loi le but pour lequel Il l'avait donnée; savoir : de faire connaître le péché, de faire sentir le besoin d'un salut; Il a développé toute l'institution mosaïque que Dieu avait établie comme un conducteur pour mener à Christ; Il l'a développée avec des cordeaux spirituels dans la nouvelle économie, de manière qu'au lieu de l'ombre nous avons le corps (Héb., X, 4. Col., II, 46, 47). Le premier commandement nous montre le moyen d'observer la loi, et le dernier la cause de toutes les transgressions. Le premier et le dernier commandement renferment en eux tous les autres. La foi en l'unité de Dieu, en l'œuvre de rédemption opérée par Christ, la crainte de son nom, l'amour pour Lui portent à l'accomplissement de tous les autres points de la loi; tout comme le dixième, s'il est observé, ferme la source de toute infraction aux autres commandements de Dieu. La première table de la loi renserme les quatre premiers commandements, qui ont pour objet nos devoirs envers Dieu; la seconde renferme les six autres, concernant les devoirs envers le prochain *.

Première table (XX).

Premier commandement (2, 3).

Verset 1. Alors Dieu prononça toutes ces paroles, disant: — 2. Je suis l'Eternel ton Dieu, qui t'ai tiré du pays d'Egypte, de la maison de servitude 1. — 3. Tu n'auras point d'autres dieux devant ma face 2.

¹ Dieu parle à son peuple comme au peuple de l'alliance qui a déjà éprouvé plus d'une fois ses bienfaits. Jéhovah est, dans un sens particulier, le Dieu du peuple d'Israël. C'est avec ce peuple que l'alliance a été faite. Le souvenir des prodiges tout récents, la délivrance de l'esclavage en Egypte ne sont que les derniers anneaux de cette longue chaîne des bénédictions célestes commençant à Abraham. Les chrétiens, en présence de ce commandement, doivent se rappeler une délivrance bien plus grande encore.

² Moi qui vois tout, qui suis saint, qui me suis révélé si glorieusement à toi, je dois être ton tout, ton suprème bien, qui doit te tenir lieu de tout ce que le monde paren prétend recevoir de ses dieux impuissants. Tu dois me craindre par-dessus tout, m'aimer et te confier en moi. L'idolâtrie grossière ou raffinée est une raillerie de la présence de Dieu qui s'est manifesté en Israèl, qui se manifeste partout où se trouve la connaissance du vrai Dieu. Voilà pourquoi dans Deutéronome, XVII, 42, l'outrage fait à sa majesté est puni de mort.

Second commandement (4-6).

VERSET 4. Tu ne te feras point d'image taillée, ni aucune res-

L'auteur allemand qui nous sert de guide a adopté la division usitée dans l'Eglise de Wurtemberg: les cinq premiers commandements sur la première table et les cinq autres sur la seconde. Cette répartition n'a pas une grande importance; rien dans le texte ne nous donne des indices formels sur celle que l'Eternel avait lui-même adoptée. Nous nous croyons donc autorisés à nous en tenir à la division ordinaire, connue dans les Eglises de langue française. Tous ces commandements sont enchaînés les uns aux autres. Chacun d'eux renferme une défense et un précepte. Ce ne sont pas les actes grossiers, extérieurs, les péchés littéralement exprimés qui sont seuls défendus; mais les sentiments les plus secrets du cœur, source de nos actions, font aussi l'objet de ces divers préceptes.



semblance ' des choses qui sont là-haut dans les cieux, ni ici-bas sur la terre, ni dans les eaux sous la terre '; — 5. tu ne te prosterneras point devant elles, et tu ne les serviras point '; car je suis l'Eternel ton Dieu, le Dieu fort et jaloux, qui punis l'iniquité des pères sur les enfants, en la troisième et quatrième génération de ceux qui me haïssent, — 6. et qui fais miséricorde en mille générations à ceux qui m'aiment et qui gardent mes commandements '.

1 Ouelque rapproché que ce commandement soit du premier, il a cependant un sens distinct. Il est interdit à Israel de se faire aucune image sculptée ou fondue, en général aucune res-semblance de l'Etre suprème, de Dieu, qui est un Esprit invisible par sa nature; comme il est Esprit, il veut qu'on l'adore en Esprit. Des images du vrai Dieu ou de fausses divinités entraîneraient le peuple dans l'apostasie. C'est ce que fit le culte du veau d'or dans le désert, et plus tard, sous Jéroboam, qui voulait symboliser le vrai Dieu; ainsi encore de Bahal Astarté et de toutes les images inventées par les Gentils. Israel ne devait pas tomber dans le culte de la nature, répandu en Egypte et chez d'autres peuples, ni peindre, ni voiler le Dieu invisible et éternel sous une image sensible. Nous ne devons pas non plus chercher à représenter par des images le Dieu invisible. Il n'en est pas de même de Jésus Dieu-Homme, manifesté en chair. On peut se représenter par la peinture les scènes diverses de sa vie; mais adorer ces peintures, se prosterner devant ces représentations historiques, comme le font les catholiques romains, c'est évidemment de l'idolàtrie.

2 « Là-haut, dans le ciel; » ces mots expriment le culte des astres, du soleil: « Ici-bas, sur la terre, » c'est l'adoration des hommes, des animaux. Dans les eaux sous la terre, c'est-à-dire plus profond que la terre, les animaux aquatiques, tout ce qui était en rapport avec ce qu' Israël avait vu en Egypte. Les images des deux chérubins placés sur l'arche n'étaient pas une infraction à cette loi. Au-dessus d'eux planait la majesté divine (Sché-Chinah), et ces deux sym-

boles exprimaient que Dieu siége dans une gloire invisible, au-dessus de toutes les puissances de la création. Les images d'hommes saints et d'autres pareilles donneront à leur possesseur l'occasion d'en attendre du secours; périssables par elles-mèmes, elles donnent aux faibles lieu de penser à l'objet représenté plutôt que d'élever leurs œurs jusqu'au vrai Dieu.

3 Partout où tu rencontreras d'autres

qui les adorent.

4 Ces mots, inscrits dans le second commandement, peuvent, comme le fai! Luther dans son catéchisme, se rattacher à tous les autres. Les deux premiers étant le fondement de tout le décalogue, ont une importance parti-culière; il y avait donc un grand péril pour Israel à les violer, et cette clause est ici parfaitement à sa place. Dieu est jaloux; il ne laisse pas impunément porter atteinte à ses droits. En disant qu'il punira l'iniquité des pères sur les enfants, il ne veut pas dire qu'il punira les enfants innocents ou convertis pour les fautes de leurs parents incrédules et coupables. Le contraire nous est dit dans Ezéchiel, XVIII, 20: « Le fils ne portera point l'iniquité du père. » La menace renfermée dans le second commandement n'est dirigée que contre les enfants marchant sur les traces de leurs pères; elle montre aussi jusqu'où s'étendent les suites du péché, et que les enfants peuvent les hériter de leurs parents : la maladie, l'imbécilité, les enfants haissant l'Eternel, comme avait fait leur père, sont sous le poids de cette menace. Remarquez que la compassion de Dieu s'étend infiniment plus loin que ses jugements.

Troisième commandement (7).

VERSET 7. Tu ne prendras point le nom de l'Eternel ton Dieu en vain '; car l'Eternel ne tiendra point pour innocent celui qui aura pris son nom en vain.

¹ En vain, c'est-à-dire, tu n'emploieras pas ce saint nom pour des choses de rien, fausses, par hypocrisie, pour soutenir des mensonges, pour dire des blasphèmes, ni pour faire aucun faux serment. Voyez l'éclaircissement que Jésus donne sur ce sujet dans son discours sur la montagne (Matth., V, 33-37).

Quatrième commandement (8-11).

Verset 8. Souviens-toi du jour du repos ¹ pour le sanctifier. — 9. Tu travailleras six jours, et tu feras toute ton œuvre. — 10. Mais le septième jour est le repos de l'Eternel ton Dieu; tu ne feras aucune œuvre en ce jour-là, ni toi, ni ton fils, ni ta fille, ni ton serviteur, ni ta servante, ni ton bétail, ni ton étranger ² qui est dans tes portes; — 11. car l'Eternel a fait en six jours les cieux, la terre, la mer et tout ce qui est en eux, et il s'est reposé le septième jour; c'est pourquoi l'Eternel a béni le jour du repos et l'a sanctifié ³.

¹ Ce commandement est d'une importance toute particulière, il forme la base de toute la loi cérémonielle. Ce n'est pas un commandement nouveau; car il fut déjà établi en Eden (Gen., II, 3); mais il paraît que s'il n'était pas complètement oublié, il était assez mal observé, jusqu'à ce que l'Eternel en eût rappele l'institution en donnant la manne (Exode, XVI, 23). Aussi n'est-il pas dit: « Tu sanctifieras le jour du repos; » mais il est dit: « Souviens-toi du jour du repos, » parole corrélative à Genèse, II, 3. C'est donc une nouvelle recommandation sur la loi de l'alliance.

² Que d'humanité dans ce commandement! Comme le céleste Législateur a égard au droit et aux besoins de tous, des serviteurs, des étrangers, des animaux! Nous pouvons donc, avec raison, considérer le repos du dimanche et l'emploi qu'on en fait selon l'intention de Dieu, comme un véritable présent, comme un pur don de l'Eternel (Exode, XVI, 29). L'emploi non nécessaire des bêtes de trait et de somme, dans le jour du Scigneur, nous paraît un véritable abus et une cruauté envers les animaux. Astreindre les serviteurs ce jour-là aux travaux ordinaires de la semaine, et qui ne sont pas d'une absolue nécessité, c'est une tyrannie physique et morale exercée sur eux par les maîtres.

³ Cet appel au souvenir de la création doit servir à prouver que le Dieu d'Israël, qui a pris à lui comme sa propriété ce peuple devenu si grand, est le même Dieu qui a fait le monde, le Créateur des cieux et de la terre, infiniment élevé au-dessus de toutes les divinités imaginaires des païens.

Seconde table.

Cinquième commandement (12).

Verset 12. Honore 1 ton père et ta mère, asin que tes jours soient prolongés sur la terre que l'Eternel ton Dieu te donne 2.

'Ce commandement est à la base de toute la loi civile en Israël, tout comme encore aujourd'hui il est le fondement de toutes les constitutions politiques. L'honneur envers ses parents suppose l'amour comme quelque chose qui se comprend de soi-mème; mais il va encore au-delà de l'amour. Si nous devons aimer le prochain, nous devons honorer notre père et notre mère, c'est-

à-dire à l'amour et à la reconnaissance joindre l'obéissance, le respect et la soumission qui leur sont dus, comme aux représentants de Dieu envers nous, sous le triple rapport de la famille, de l'Eglise et de l'Etat. Les parents, en pariculier les pères de famille, les instituteurs, ou les anciens, pères spirituels, les supérieurs, tiennent leur office de la part de Dieu; c'est pourquoi nous leur devons du respect, nous devons avoir envers eux une sainte crainte, qui affermit l'amour et qui est même supérieure à l'amour.

² Le pays promis, Canaan, dont Israël était si près, et où il serait entré immédiatement si, en violant les qua-

tre premières paroles, il ne se fût pas attiré un châtiment terrible, une pérégrination de quarante ans dans le désert. Une longue vie en Canaan était l'image du bien-ètre, des bénédictions temporelles en général, et en même temps le gage des biens à venir.

Sixième commandement (13).

Verset 13. Tu ne tueras point 1.

¹ Gen., IX, 6. Car Dieu a fait l'homme à son image. Il est dit au verset 5 que son prochain est son frère. Nous devons respecter la vie de notre prochain comme la nôtre propre; ainsi, amour, bienveillance envers lui. Mais le magistrat ne porte pas l'épée en vain (l'épée est le symbole du pouvoir à l'égard des meurtriers).

Septième commandement (14).

Verset 14. Tu ne commettras point adultère 1.

¹ Tu regarderas comme sacré l'état du mariage que Dieu a établi; en dehors du mariage, ta vie sera chaste, ton cœur sera pur. Ce commandement condamne toute espece d'impureté, la polygamie, le divorce arbitraire, placé dans l'ancienne alliance au pouvoir de l'homme, et, avant tout, une conduite impure avec la femme du prochain. Voyez ce que dit Jésus-Christ sur ce sujet (Matth., V, 27, 28; XIX). — Le mariage est un type de l'union de Christ avec l'Eglise, de Dieu avec son peuple; l'idolàtrie est appelée par les prophètes du nom de souillure et d'adultère.

Huitième commandement (15).

Verset 15. Tu ne déroberas point,

¹ Ce que chacun possède comme étant sien, lui est prèté du Seigneur : le vrai droit de propriété appartient à Dieu. Il a promis, donné, prêté à Israël le pays de Canaan; Il l'a partagé entre les tribus; Il le partage encore maintenant comme Il veut; ainsi nous devons d'autant mieux nous contenter de la part qu'Il nous assignée, ne pas prétendre au bien d'autrui, parce que par là, non-seulement nous blessons l'amour et le respect que nous devons au prochain, mais encore nous portons atteinte aux droits de Dieu. Apprends à regarder ce que tu as comme étant la propriété du Seigneur; tu éviteras par là l'envie, l'avarice, et le bien de ton prochain te sera aussi sacré que le tien.

Neuvième commandement (16).

VERSET 16. Tu ne diras point de faux témoignage contre ton prochain 1.

¹ Cette rectitude, cette honnèteté, cette droiture que le commandement précédent exige dans nos actions, dans notre conduite envers le prochain, est ici réclamée dans nos discours, dans les témoignages pour ou contre lui. Sois vrai, parle vrai, agis selon la vérité, tel est l'abrègé du huitième et du neuvième commandement. Celui-ci interdit tout mensonge, mème les mensonges dits officieux, réputés nècessaires, toute tromperie volontaire envers autrui. Les mensonges que des croyants, tels qu'Abraham, Isaac, se sont permis en certaines occasions sont racontés dans la Parole de Dieu, parce que l'écrivain sacré a d'abord voulu être fidèle à ce précepte, et que la Parole de Dieu est une peinture tidele des misères humaines; mais ces mensonges n'y sont jamais excusés, et encore moins recommandés.



Dixième commandement (17).

Verset 17. Tu ne convoiteras point la maison de ton prochain 1, etc.

1 Ce n'est qu'en tordant le texte qu'on peut parvenir à diviser ce verset en deux commandements. Le sujet général, « la maison du prochain, » dans le premier point, est un peu plus développé dans le second et se réunit dans ses parties essentielles; en terminant, toute la propriété, la possession du prochain est désignée sous le nom de maison, la maison avec tout ce qu'elle contient. C'est donc l'objet principal de ce précepte. — Ce dernier commandement est en rapport avec tous ceux de la seconde table; il se rapporte aussi médiatement à ceux de la première; ceux-ci supposent la seconde table. Toute offense envers le prochain, tout sentiment coupable, toute parole mauvaise, toute action répréhensible con-tre autrui est un péché contre Dieu, contre le saint Législateur. Le dixième commandement atteint le péché jusque dans sa racine, et déclare qu'une mauvaise convoitise est un péché aussi réel qu'une œuvre extérieure mauvaise. Il nous montre en même temps que les préceptes précédents doivent être compris dans un sens spirituel et intérieur, et que ce qui est condamel, ce n'est pas seule-ment le meurtre, mais aussi la haine et l'envie; non-seulement l'adultère et la paillardise, mais aussi les désirs, les pensées, les regards impurs; non-seule-ment le vol. mais aussi l'avariae qui pout y conduire. ment le vol, mais aussi l'avarice qui peut y conduire; non-seulement les mensonges impudents et manifestes, mais aussi toute altération de la vérité. C'est dans le cœur qu'est la racine de tout mal, comme le confesse David au Psaume LI, 10. Si toute la loi donne la connaissance du péché, ce commandement-ci, en particulier, nous le manifeste jusque dans ses moindres détails; c'est la clef de voûte de tout l'édifice; c'est une lumière pénétrante jetée dans les replis les plus cachés de nos âmes.

Eclaircissement sur les dix commandements (18-23, 33).

Toute cette section donne d'ultérieurs éclaircissements sur le décalogue, et fait ainsi partie de l'exposition de la loi qui fut transcrite dans un livre appelé: « Livre de l'Alliance (XXIV, 4, 7). » Cette section contient plusieurs ordonnances données surtout en vue du séjour d'Israël dans le désert; quelques-unes cependant sont en vue d'un avenir plus éloigné. Elles sont ici consignées sans ordre bien précis. La plupart trouvèrent plus tard leur application. Depuis le chapitre XXIII, 23-33, nous trouvons plusieurs promesses particulières.

Moïse, médiateur (18-21).

VERSET 18. Or, tout le peuple entendait les tonnerres et le son du cornet, et voyait les brandons et la montagne fumante. Le peuple donc, voyant cela, tremblait et se tenait loin. — 19. C'est pourquoi ils dirent à Moïse: Parle avec nous, toi-même, et nous écouterons; mais que Dieu ne parle point avec nous, de peur que nous ne mourions 1. — 20. Alors Moïse dit au peuple: Ne craignez point, car Dieu est venu pour vous éprouver 2, et afin que sa crainte soit devant vous et que vous ne péchiez point. — 21. Le peuple donc se tint loin; mais Moïse s'approcha de l'obscurité où Dieu 3 était.

Le voisinage du Dieu saint a quelque chose de terrible, d'accablant pour les hommes pécheurs. Moise doit être leur médiateur entre eux et l'Eternel. Ils demandent maintenant eux-mêmes ce que Dieu avait déjà dit à Moise (XIX, 9) et ce qui était selon son intention. 2 Non pas pour vous faire périr, mais



pour éprouver si votre foi et votre obéissance sont fermes, et si votre crainte de Dieu peut vous garantir du péché.

Il y a une manifestation de la grâce

de Dieu dans sa présence; ce qui donne à Moïse la confiance qu'il n'avait pas au chapitre III, 6.

Ordonnance quant à l'autel (22-26).

Verset 22. Et l'Eternel dit à Moïse: Tu diras ainsi aux enfants d'Israël: Vous avez vu que je vous ai parlé des cieux 1. — 23. Vous ne vous ferez point avec moi de dieux d'argent, et vous ne vous ferez point de dieux d'or 2. — 24. Tu me feras un autel de terre 3, sur lequel tu sacrifieras tes holocaustes et tes oblations de prospérité, tes brebis et tes taureaux. En tout lieu où je mettrai la mémoire de mon nom 4, je viendrai à toi, et je te bénirai. — 25. Que si tu me fais un autel de pierres, tu ne les tailleras point; si tu levais le fer dessus, tu les souillerais 5. — 26. Et tu ne monteras point à mon autel par des degrés, de peur que ta nudité ne soit découverte en y montant 6.

¹ Vous avez pu vous convaincre que vous avez eu devant vous, tout près de vous, le Dieu vivant et vrai.

² Vous ne devez donc pas vous faire, comme les païens, des idoles d'argent et d'or pour les placer sur mon autel. Voyez le second commandement.

J'L'autel lui-même n'a besoin d'aucun art; il doit être de simple terre ou de pierre non taillée; car vous avez vu comment Dieu s'est révélé depuis le mont Horeb. Plus votre Dieu est puissant, saint, rapproché de vous, moins il y a besoin de ces autels qui sont embellis par l'art. Ces prescriptions étaient données avant qu'on eût érigé le sanctuaire et l'autel des holocaustes. Les autels devaient être de terre ou de pierre non taillée, trèsressemblante à la terre, parce qu'ils étaient essentiellement destinés aux ho-

locaustes pour l'abolition du péché; le péché est étroitement uni à la terre. L'autel placé dans le vestibule du tabernacle était du moins rempli de terre (chap. XXVII). Il en fut autrement plus tard; il y eut un autel d'or dans le sanctuaire.

4 C'est-à-dire partout où je révèlerai mon nom, ma présence, et où vous m'élèverez un autel, je viendrai à vous et je vous bénirai.

Admirable prévoyance de Dieu, afin que le peuple encore si faible ne mit pas

le moyen au-dessus du but.

⁶ Cette ordonnance prescrivant une pureté extérieure, symbole de l'intérieure, est dans la suite encore mieux déterminée (XXVIII, 42, 43); elle n'a ici qu'une valeur transitoire.

(La suite de l'histoire du chapitre XX se trouve au chapitre XXIV.)

Ordonnances relatives aux esclaves (XXI, 1-11).

D'après la loi mosaïque, nous ne voyons pas qu'il fût interdit d'avoir des esclaves; du moins l'Ancien-Testament presente l'esclavage comme un fait accompli; mais les esclaves qui se trouvaient parmi le peuple d'Israël jouissaient de précieux avantages en comparaison de ceux des autres peuples. Un esclave hébreu devait être affranchi au bout de sept ans; s'il ne voulait pas cet affranchissement, il restait esclave toute sa vie; son maître lui perçait l'oreille avec un poinçon, en signe de propriété (Ps. XL, 6). Cette opération se faisait devant les juges. La femme esclave avait des droits moins grands; cependant, elle ne pouvait pas être vendue à un peuple étranger. Dans certains cas elle pouvait aussi obtenir une pleine liberté.

Ordonnances au sujet des blessures. Talion (12-27).

La peine capitale était infligée pour meurtre avec préméditation et pour mauvais traitements suivis de la mort (12, 14); à ceux qui frappaient ou maudissaient leurs parents (verset 45); aux voleurs et aux vendeurs d'hommes (verset 46). Il y avait d'autres peines pour ceux qui frappaient et maltraitaient les esclaves, les femmes enceintes. — La peine du talion consistait à rendre au coupable une peine exactement pareille à sa faute : œil pour œil, etc. (23-27).

Ordonnances relatives au mal fait au bétail d'autrui, etc. (28-36; XXII, 1-17).

Un bœuf qui tue un homme doit être lapidé; peine de mort contre le maître de cet animal, dans le cas où, ayant pu prévenir ce malheur, il n'a pris aucune précaution. Un voleur, avec effraction de nuit, peut être impunément mis à mort.

— Réparation du dommage. Dotation et mariage d'une fille séduite.

Ordonnances diverses (18-31).

Les sorcières subissaient la peine capitale : même peine contre la bestialité, crime hideux autorisé par l'idolàtrie égyptienne. Bons traitements dont on doit user envers les étrangers, les veuves et les orphelins. Prèt d'argent sans intérêt aux pauvres. Interdiction des blasphèmes contre les juges. Prémices des moissons, des oliviers et des raisins, offertes à l'Eternel; consécration du premier-né des fils, et de toute espèce d'animaux. On les rachetait au moyen d'une offrande.

Ordonnances touchant la calomnie, la haine, le mensonge, la vénalité (XXIII, 1-9).

Fermer l'oreille à tout faux bruit; éviter les parjures. Ne pas suivre la multitude pour mal faire; ne pas céder à une fausse compassion envers le pauvre qui a tort. Annour actif envers les ennemis (4, 5). Ne rien avoir à faire en justice avec le menteur; ne pas condamner un innocent. Repousser les présents; car le présent égare le plus éclairé et pervertit les paroles des justes (verset 8). Rendre justice, même à l'étranger.

Année sabbatique. Courtes prescriptions sur les fêtes (10-19).

Israel devait laisser reposer le sol et ne pas récolter à chaque septième année, afin que les pauvres pussent en manger les fruits. Il y avait trois fêtes principales : 4° La Pâque, ou la fête des pains sans levain, en mars ou avril; 2° la fête de la moisson, en juin; 3° la fête des récoltes, en octobre. La première était une fête d'expiation; la deuxième, une fête d'actions de grâces; la troisième, une fête de pieuses réjouissances. A chacune d'elles tous les Israélites mâles devaient se présenter devant l'Eternel (verset 47); dans la suite, ce fut à Jérusalem. Aucune offrande ne devait être accompagnée de pain levé (verset 48). Il était défendu de cuire un chevreau dans le lait de sa mère : défense qui avait pour but de garder les Israélites des usages des païens, attribuant quelques vertus au lait de la chèvre dans lequel ils avaient fait cuire le chevreau.

Promesses; exhortations relatives au voyage vers Canaan (20-33).

Verset 20. Voici, j'envoie un ange devant toi 1, afin qu'il te garde dans le chemin, et qu'il t'introduise au lieu que je t'ai préparé. — 21. Prends garde à sa présence, et écoute sa voix, et ne l'irrite point, car il ne pardonnera point votre péché, parce que mon nom est en lui 2. — 22. Mais si tu écoutes attentivement sa voix, je serai l'ennemi de tes ennemis, et j'affligerai ceux qui t'affligeront. — 23.—24. Tu ne te prosterneras point devant leurs dieux; tu ne les serviras point, mais tu les détruiras entièrement, et tu briseras entièrement leurs statues 3.—25. Vous servirez l'Eternel votre Dieu, et il bénira ton pain et tes eaux; j'ôterai les maladies du milieu de toi. — 26. Il n'y aura point dans ton pays de femelle qui



avorte ou qui soit stérile; j'accomplirai le nombre de tes jours 4.— 27. J'enverrai ma frayeur devant toi 5, et je mettrai en déroute tout le peuple vers lequel tu arriveras. — 28. Et j'enverrai des frelons devant toi, qui chasseront les Héviens, les Canancens et les Héthiens de devant toi. — 29. Je ne les chasserai point de devant toi dans une année. — 30. Mais je les chasserai peu à peu de devant toi 6. - 31. Et je mettrai tes limites depuis la mer Rouge jusques à la mer des Philistins, et depuis le désert jusques au sleuve. — 32. Tu ne traiteras point d'alliance avec eux, ni avec leurs dieux. — 33. Ils n'habiteront point en ton pays 8, de peur qu'ils ne te fassent pécher contre moi; car tu servirais leurs dieux, et cela te serait un piége.

¹ Ce n'est pas le même ange que celui du chapitre XXXIII, 2-4, où l'Eternel menace ce peuple obstiné de se retirer personnellement de lui, et de lui donner pour conducteur une créature, un être subordonné; par cette menace, faite au chapitre XXXIII, l'Eternel lui déclarait qu'il le traiterait comme les autres peuples et lui ôterait les priviléges dont il l'avait honoré.

² Cet ange ou envoyé à qui ils devaient obéir comme à Dieu lui-même; à qui on ne peut impunément résister; qui a le pouvoir de remettre ou de retenir les péchés; dans lequel est le nom, l'essence, la majesté de Dieu; cet ange ne peut être que le Révélateur de Dieu, dans lequel habite la plénitude de la divinité, l'Ange qui conduisit Israel hors d'Egypte (Nomb., XX, 46), le Prince des armées (Jos., VI, 2), la Face de l'Eternel (Exode, XXXIII, 44), l'Ange de sa face (Esare, LXXXIII, 9), l'Ange de l'alliance (Mal., III, 4).

3 Le Seigneur connaissait le danger qu'Israël courait de joindre au culte du vrai Dieu celui des idoles de Canaan.

4 Bénédictions temporelles, s'ils obéis-

sent à ses commandements.

5 Image exprimant la frayeur dont seront frappés les ennemis (Jos., XXIV,

6 Afin qu'Israel puisse s'établir solidement dans le pays, le cultiver pour son entretien, et même le trouver cultivé

par les ennemis.

7 Depuis la mer Rouge, la mer Méditerranée jusqu'à l'Euphrate. Ce fut seulement sous David et Salomon que ces frontières furent atteintes. La désobéissance d'Israël s'opposa, avant et après leur règne, à l'accomplissement de cette promesse.

8 Ils connaissaient le commandement de Dieu, mais ils ne l'observèrent pas; aussi ces peuples, qui leur étaient un piege, demeurèrent au milieu d'eux et les entraînèrent dans la révolte contre

Solennelle conclusion de l'alliance (XXIV, 1-8).

Verset 3. Alors Moïse vint 1, et récita au peuple toutes les paroles de l'Eternel et toutes ses lois. Et tout le peuple répondit d'un commun accord et dit: Nous ferons toutes les choses que l'Eternel a dites 2. — 4. Or, Moïse écrivit toutes les paroles de l'Eternel 3; et s'étant levé de bon matin, il bâtit un autel 4 au bas de la montagne, et il dressa douze pierres pour monument pour les douze tribus d'Israël. — 5. Et il envoya les jeunes gens des enfants d'Israël, qui offrirent des holocaustes, et qui présentèrent des sacrifices de prospérité à l'Eternel, savoir : des veaux. — 6. Et Moïse prit la moitié du sang, et le mit dans des bassins, et il répandit l'autre moitié sur l'autel. — 7. Ensuite il prit le livre de l'alliance, et il le lut, le peuple l'écoutant, qui dit : Nous ferons tout ce que l'Eternel a dit, et nous obeirons. — 8. Moïse donc prit le sang, et le répandit sur le peuple ⁵, et il dit : Voici le sang de l'alliance que l'Eternel a traitée avec vous, selon toutes ces paroles-là ⁶.

¹ Moïse sortit de l'obscurité (XX, 21) dans laquelle il était lorsqu'il reçut les ordonnances, et en fit part au peuple. Les versets ¹ et 2 ne font que remarquer d'avance que Moïse et les anciens devaient remonter sur la montagne, mais seulement lorsque ce qui est raconté aux versets 3-8 serait achevé. L'Eternel a donné à son prophète l'ordre renfermé aux versets ⁴ et ², et qui ne commence à être exécuté qu'au verset ⁹.

² Lorsque les Israélites eurent reçu les principaux traits de l'alliance conclue préliminairement dans le chapitre XIX, 22. Ils y donnèrent avec joie leur assentiment unanime. Quand Moïse leur eut lu le livre de l'alliance (verset 7), ils s'exprimèrent comme ils l'avaient déjà fait après l'avoir entendu de sa bouche. Ils purent donc bien ré-

fléchir à quoi l'alliance les engageait.

3 Moïse écrivit le livre de l'alliance, dont la première partie est déjà indiquée au chap. XVII, 44. Les fragments écrits dans le désert lui servirent, à ce qu'il paraît, à lui fournir, dans la suite, divers détails qui font partie de l'histoire.

⁴ Parce que le tabernacle n'était pas encore bâti, et que l'alliance devait être confirmée par un holocauste.

⁵ Le sang répandu sur l'autel marquait la part de l'Eternel à l'alliance; le sang répandu sur le peuple exprimait son appropriation de la grâce, et son obligation d'obéir.

6 Ce sang est le type du sang de Jésus-Christ, répandu dans l'alliance de grâce sur tous les membres de son peuple, et par lequel ils ont part au salut.

Les anciens voient la majesté de Dieu (9-11)

Verset 9. Et Moïse, Aaron, Nadab, Abihu et les soixante-et-dix anciens d'Israël montèrent ; — 10. et ils virent le Dieu d'Israël ², et sous ses pieds il y avait comme un ouvrage de carreaux de saphir, qui ressemblait au ciel lorsqu'il est serein. — 11. Et il ne mit point sa main sur ceux qui avaient été choisis d'entre les enfants d'Israël ³; ainsi ils virent Dieu, et ils mangèrent et burent 4.

¹ Ils montèrent sur une des éminences de la montagne; plus haut se voyait la majesté de l'Eternel.

² Ils virent le Dieu d'Israël, Jéhovah, au nom de tout le peuple avec lequel il avait fait alliance; ils virent la manifestation de sa majesté tout près d'eux; mais ni eux ni Moise ne virent sa face (Exode, XXXIII, 20).

³ Il ne mit point ses mains sur eux, comme des hommes pécheurs auraient pu le craindre.

4 Ils célébrèrent un festin au pied de la montagne.

Moïse pendant quarante jours sur la montagne; ordonnances touchant le tabernacle (12-XXXI).

Verset 12. Et l'Eternel dit à Moïse: Monte vers moi sur la montagne, et demeure là 1, et je te donnerai des tables de pierre 2, et la loi et les commandements que j'ai écrits, pour les enseigner. — 13. Alors Moïse se leva, et Josué qui le servait; et Moïse 3 monta sur la montagne de Dieu. — 14. — 15. Et une nuée couvrit la montagne. — 16. Et la gloire de l'Eternel demeura sur la montagne de Sinaï, et la nuée la couvrit pendant six jours, et au septième jour il appela Moïse du milieu de la nuée. — 17. Et ce qu'on voyait de la gloire de l'Eternel, au sommet de la montagne, était comme un feu consumant, aux yeux des enfants d'Israël. — 18. Et Moïse entra

dans la nuée et monta sur la montagne : et il fut sur la montagne quarante jours et quarante nuits 4.

1 Pendant les quarante jours que Moise passa sur la montagne, l'Eternel lui donna le modèle du tabernacle et toutes les ordennances qui s'y rapportent (XXV-XXXI).

² Avant de lui remettre les tables de pierre, l'Eternel lui donna les ordonnances et le sanctuaire. L'usage de tables de pierre, lorsque Moïse écrivitson livre, lui était connu; on s'en servait chez divers peuples. Moïse reçoit la loi écrite de la main de Dieu, sans aucun concours humain. Il est dit dans les Galates, III, 49, « qu'elle fut donnée par les anges. » Ce dernier passage ne fait que confirmer ce que nous venons de dire.

³ Josué resta avec les anciens sur une

des pentes de la montagne.

⁴ A la fin des quarante jours, il reçut les tables de la loi (XXXI, 48).

La description du sanctuaire, appelé aussi « demeure de Dieu, pavillon d'assignation, pavillon du témoignage, » sanctuaire dont Dieu montra le modèle à Moïse sur la montagne; cette description se trouve aux chapitres XXXV-XXXIX, renfermant aussi l'érection de ce tabernacle.

Chap. XXXI.

VERSET 18. Et après que Dieu eut achevé de parler avec Moïse sur la montagne de Sinaï, il lui donna les deux tables du témoignage, les tables de pierre, écrites du doigt de Dieu.

¹ Non par la main des hommes ni par celle de Moise. Ces commandements proviennent immédiatement de Dieu; cest une œuvre, un don de sa toute-puissance. Les deux tables contenaient les dix Paroles (XX, 2-47); cette circonstance qu'elles étaient écrites sur la pierre a pour but d'indiquer la valeur et la perpétuité de leur contenu.

Veau d'or (XXXII-XXXIV).

Chap. XXXII.

Verset 1. Mais le peuple voyant que Moïse tardait à descendre de la montagne, s'assembla vers Aaron et lui dit : Viens, fais-nous des dieux qui marchent devant nous '; car pour ce qui est de ce Moïse qui nous a fait monter du pays d'Egypte, nous ne savons ce qui lui est arrivé². — 2. Et Aaron leur répondit : Mettez en pièces les bagues d'or 3, et apportez-les-moi. — 3. Et aussitôt le peuple mit en pièces les bagues d'or, et les apportèrent à Aaron; — 4. qui les avant reçues de leurs mains, forma l'or avec un burin, après qu'il en eut fait un veau de fonte 4. Alors ils dirent : Ce sont ici tes dieux, ô Israël, qui t'ont fait monter hors du pays d'Egypte 5. - 5. Ce qu'Aaron ayant vu, il bâtit un autel devant ce veau 6, et il cria, disant: Demain, il y aura une fête solennelle à l'Eternel. — 6. Ainsi, ils se levèrent de bon matin le lendemain, et ils offrirent des holocaustes, et ils présenterent des sacrifices de prospérité, et le peuple s'assit pour manger et pour boire, et ensuite ils se levèrent pour danser 7.

Dans leur marche pour la guerre, idoles et leurs autels, exprimant par là les païens portaient devant eux leurs qu'ils avaient ces dieux pour conducteurs,



et que sous leur protection ils espéraient ètre en sûreté et remporter la victoire. La colonne de nuée qui allait devant Israël ne suffisait plus à ce peuple de col roide, sensuel et infecté de l'idolatrie de l'Egypte.

Ce long retard les rend impatients et donne à leurs désirs un prétexte, se-

lon eux, plausible.

3 Aaron, dont la foi et la fermeté étaient bien inférieures à celles de Moise, paraît en cette occasion être d'accord avec le peuple. Il n'a pas le courage de repousser ouvertement leur requête; il leur demande leurs objets précieux pour déjouer leur dessein. Les Israélites en dépouillent leurs femmes, leurs fils et leurs filles, et remettent ces bagues d'or à Aaron. Alors il doit faire un pas de plus, il pense que ce n'est point là une révolte contre le vrai Dieu, qui, pense-t-il, doit rendre visible sa présence par une image fondue; mais c'était une violation manifeste du commandement (XX, 4); un tel début devait inévitablement les entraîner en plein paganisme, si l'Eternel n'eût pas sévèrement réprimé cet acte d'idolàtrie.

4 Au moyen d'un ciseau, il donna à l'objet fondu la forme d'un veau, qui rappelait le bœuf Onuphis, le bœuf Apis, adoré à Memphis, le bœuf Mnévis, adoré à On. Cette idole égyptienne était l'image de la force procréatrice. Il n'y eut dans la suite aucun péché qui fût plus souvent reproché au peuple de Dieu.

5 On voit combien le peuple défigurait ce qu'Aaron leur avait accordé par une làche condescendance, uniquement

comme l'image de Jéhovah.

6 Aaron veut revenir en arrière, afin que le peuple, en présence du veau d'or, n'oublie pas son Dieu, Jéhovah, et il ordonne une fête en l'honneur de l'Eternel.

⁷ Mais le peuple, du moins le plus grand nombre, ne voit dans l'image qu'une idole parenne. Ils célèbrent bien un festin suivi de sacrifices, à la manière israélite, mais ils y joignent des danses et des jeux parens, accompagnés d'impuretés.

Verset 7. Alors l'Eternel dit à Moïse : Va, descends, car ton peuple que tu as fait monter du pays d'Egypte s'est corrompu'. — 8. Ils se sont bientôt détournés de la voie que je leur avais commandé de suivre; ils se sont fait un veau de fonte et ils se sont prosternés devant lui, et lui sacrifiant ils ont dit: Ce sont ici tes dieux, ô Israël, qui t'ont fait monter du pays d'Egypte. — 9. L'Eternel dit encore à Moïse : J'ai regardé ce peuple², voici, c'est un peuple d'un cou roide. — 10. Or, maintenant, laisse-moi faire 3, et ma colère s'allumera contre eux, et je les consumerai; mais je te ferai devenir une grande nation. — 11. Alors Moïse supplia l'Eternel, son Dieu, et dit: O Eternel! pourquoi ta colère s'allumerait-elle contre ton peuple '? - 12. Pourquoi les Egyptiens diraient-ils: Il les a retirés à mauvais dessein, pour les tuer dans les montagnes, et pour les consumer de dessus la terre? Reviens de l'ardeur de ta colère, et te repens de ce mal que tu veux faire à ton peuple. — 13. Souvienstoi d'Abraham, d'Isaac et d'Israël tes serviteurs, auxquels tu as juré par toi-même 5, en disant : Je multiplierai votre postérité comme les étoiles des cieux. — 14. Alors l'Eternel se repentit du mal qu'il avait dit qu'il ferait à son peuple 6.

Par le péché, source de toute cor-

ruption.

² Dans cette section, l'Eternel tient un langage humain; mais ici, il ne faut pas chercher seulement le sens, l'expression humaine; ce n'est pas seulement une image : Dieu voit la dureté du cœur de ce peuple, qui avait eu tant de preuves de la toute-science de Dieu.

Sa colère est l'expression de sa profonde horreur pour le péché, sans laquelle il ne pourrait pas être le Dieu saint. La repentance dans le cœur de Dieu est la grace qui surmonte la justice.

3 Ne m'oppose pas tes prières et ne m'empêche pas, en faisant appel à ma grâce, de donner un libre cours à ma juste colère. L'Eternel place ici Moise dans une rude épreuve. A-t-il oublié qu'il est le médiateur? N'écoutera-t-il que la justice? Oubliera-t-il que ce peu-

ple a recu la promesse?

⁴ Le peuple que l'Eternel a rendu à Moise (verset 7) comme étant son peuple (de Moise) et qui avait méprisé la grace de l'Eternel, Moise le place de nouveau devant le Seigneur, comme étant le peuple de l'Eternel; il fait appel à la compassion de Dieu, et, fidele médiateur, il supporte victorieusement l'épreuve que lui a imposée le Dieu de l'alliance.

5 Moise rappelle à l'Eternel son al-

liance de grâce avec les pères, alliance qui était un don de sa miséricorde et auquel ne se rattachait aucune condition. Sa foi triomphe.

6 L'effet de la prière de Moïse est ici consigné d'avance, afin de terminer tout ce qui se rattache à cet épisode. L'Eternel ne consuma pas le peuple comme il l'en avait menacé; « il lui pardonna, mais il tira vengeance de leur action » (Ps. XCIX, 8); un exemple était nécessaire. La grâce et la justice se mon-

trerent ici.

Verset 15. Et Moïse retourna, et descendit de la montagne avec les deux tables du témoignage en sa main, savoir les tables écrites de leurs deux côtés. - 16. Et les tables étaient l'ouvrage de Dieu. l'écriture aussi était l'écriture de Dieu gravée sur les tables !. -17. Alors Josué, entendant la voix du peuple qui faisait du bruit. dit à Moise ²: Il y a un bruit de bataille au camp. — 18. Et Moise lui répondit : Ce n'est point une voix ni un cri de gens qui soient les plus forts, ni une voix ni un cri de gens qui soient les plus faibles; mais j'entends une voix de personnes qui chantent. — 19. Et lorsque Moïse fut approché du camp, il vit le veau et les danses. Alors la colère de Moïse s'alluma, et il jeta de ses mains les tables, et les rompit au pied de la montagne 3. — 20. Après, il prit le veau qu'ils avaient fait, le mit au feu, et le moulut jusques à ce qu'il fût en poudre '; ensuite il répandit cette poudre dans les eaux, et il en fit boire aux enfants d'Israël 5. — 21. Et Moïse dit à Aaron : Que t'a fait ce peuple, que tu aies attiré sur lui un si grand péché? -22. Et Aaron répondit : Que la colère de mon seigneur ne s'allume point; tu sais que ce peuple est porté au mal. — 25. Or, Moïse vit que le peuple était dépouillé; car Aaron l'avait dépouillé pour être en opprobre parmi leurs ennemis 6. — 26. Moïse donc se tenant à la porte du camp, dit : Qui est pour l'Eternel? qu'il vienne vers moi, Et tous les enfants de Lévi s'assemblèrent vers lui. — 27. Et il leur dit: Ainsi a dit l'Eternel, le Dieu d'Israël: Que chacun mette son épée à son côté; passez et repassez de porte en porte par le camp, et que chacun de vous tue son frère, son ami et son voisin⁸. — 28. Et les enfants de Lévi firent ce que Moise leur avait dit; et en ce jourlà il y eut environ trois mille hommes du peuple qui périrent 9. — 29. Car Moïse avait dit: Consacrez aujourd'hui vos mains à l'Eternel 10, chacun de vous, même en tuant son fils et son frère; afin qu'aujourd'hui vons attiriez sur vous la bénédiction 11.

Les premières tables avaient été faites par l'Eternel lui-mème, et les secondes le furent par Moise, mais celles-ci furent aussi écrites par l'Eternel; car, mème après le péché, la loi de Dieu reste dans nos cœurs, quoiqu'elle ne prononce que condamnation.

² Josué, qui était resté au bas de la

montagne, parla à Moïse lorsque celui-ci descendit du sommet.

³ Saint zèle de l'homme qui, comme Jacob, avait lutté auparavant avec Dieu par ses prières pour son peuple. Les tables brisées! Quel témoignage contre Israèl qui avait rompu l'alliance avec Jéhovah.

4 L'or réduit par le feu en poussière; c'est un art qui, comme beaucoup d'autres arts de l'antiquité, est completement

inconnu de nos jours.

5 Ils pouvaient voir de quelle espèce était le Dieu qu'ils avaient fait, puisqu'ils buvaient l'eau dans laquelle était mèlé leur Dieu réduit en poudre. Ils devaient donc détruire toute idolâtrie.

6 Aaron, en dépouillant le peuple et en se rendant complice de sa révolte envers l'Eternel, avait entraîné Israel dans une position fatale envers ses ennemis; Israel ne pouvait plus s'abandonner au secours de Dieu; il était livré à ses adversaires.

7 Qui est pour l'Eternel ou qui appartient à l'Eternel?

8 Tous les Lévites ne furent sans doute pas innocents de cet acte d'idolàtrie; mais ils reconnurent bientot leur faute et se montrèrent prèts à défendre la cause de l'Eternel et à frapper quiconque n'était pas de leur côté ou du côté de l'Eternel, lors même que c'eût été leur plus proche parent, leur frère, leur voisin.

9 Terrible punition que les circon-

stances rendaient nécessaire et qui devait servir d'instruction perpétuelle pour Israël.

10 Quoique ces paroles, d'après leur sens, se trouvent à la fin de ce récit, elles furent prononcées plus tôt, au moment où le prophète fit l'appel mentionné au verset 27. « Consacrer ses mains à l'Eternel » ou « remplir ses mains pour l'Eternel » est une expression qui marque l'office sacerdotal et l'acte par lequel on faisait offrande au Seigneur. Le sacrifice, l'immolation des trois mille, cette expiation pour la révolte du peuple, c'était l'Eternel qui l'avait exigée; les Lévites avaient accompli avec docilité le commandement de l'Eternel, même en imposant silence à la voix de la nature; ils avaient prouvé par là qu'ils mettaient le commandement de Dieu au-dessus de tout et qu'ils étaient propres a remplir le sacerdoce que l'Eternel leur avait destiné (chap. XXVIII, 41. Voyez Deut., XXXIII, 9).

11 Cette bénédiction est aux yeux de tout le peuple la marque à laquelle on reconnaissait qu'ils étaient la race sa-

cerdotale.

Verset 30. Et le lendemain Moïse dit au peuple : Vous avez commis un grand péché; mais je monterai à cette heure vers l'Eternel; je ferai peut-être propitiation pour votre péché. — 31. Moïse donc retourna vers l'Eternel et dit : Hélas ! je te prie, ce peuple a commis un grand péché. — 32. Mais, maintenant, pardonne-leur leur péché, ou efface-moi maintenant de ton livre que tu as écrit 2. — 33. Et l'Eternel répondit à Moïse : Celui qui aura péché contre moi, je l'effacerai de mon livre 3. — 34. Va maintenant, conduis le peuple au lieu duquel je t'ai parlé. Voici, mon ange ira devant toi 4, et au jour que je ferai la vengeance, je punirai sur eux leur péché 5. — 35. Ainsi l'Eternel frappa le peuple 6, parce qu'ils avaient été auteurs du veau qu'Aaron avait fait.

Moïse, plein d'un amour ardent pour ses frères, comme le fut plus tard l'apôtre Paul (Rom., IX, 3), désire être anathème où maudit à leur place, plutôt que de voir leur ruine. Combien peu comprennent un tel amour, un tel esprit de sacrifice!

2 C'est le livre des vivants, non pas seulement de ceux qui vivaient alors, mais de tous ceux qui, dans la suite, devaient arriver à la vie ou au salut (Apoc., XIII, 8; XXII, 49. Philip., IV, 3).

3 Dieu ne punira que les coupables.

4 Ce n'est pas Jéhovah lui-même ou l'Ange de l'alliance, mais un ange créé.

⁵ Lorsque le moment sera venu, lorsque le peuple aura comblé la mesure de ses péchés, j'exercerai ma justice.

⁶ Pour cette fois, l'Eternel frappa le peuple comme cela a été raconté au verset 28. Le châtiment sera plus sévère, si le peuple ne profite pas de la leçon qu'il a recue. Les versets 1-5 du chapitre XXXIII appartiennent encore au même sujet et jettent du jour sur le chapitre XXXII, 34.

Chap. XXXIII.

Verset 1. -2. -3. L'Eternel dit : Je ne monterai point au

milieu de toi parce que tu es un peuple de cou roide. — 4. Et le peuple en entendant ces paroles fâcheuses en gémit, et nul d'entre eux ne mit ses ornements sur soi.

Ce dernier trait est un signe de tristesse et de contrition. Ils reconnaissent avec humiliation qu'ils auraient perdu leur magnifique privilége si l'Eternel lui-même ou l'Ange de l'alliance n'était pas leur guide. La menace renfermée au verset 3 se serait accomplie si le peuple ne se fût repenti. Mais il s'humilia et l'Eternel lui

montra de nouveau sa grâce.

Versets 7-40. Ces versets nous font voir qu'avant d'avoir le tabernacle proprement dit, les enfants d'Israël avaient un sanctuaire portatif autour duquel ils se réunissaient; Moise y rendait la justice et Dieu y manifestait sa volonté. Ce sanctuaire se nommait aussi tabernacle. Jusqu'alors on le dressait au milieu du camp. Mais depuis le veau d'or, Moise le fit dresser hors du camp, ce qui indiquait que le sanctuaire servait encore de bannière pour Israël, mais que l'Eternel n'était plus au milieu du peuple. Dès que Moise entrait dans le tabernacle, la colonne de nuée descendait et s'arrêtait à la porte. Quiconque cherchait l'Eternel, pour le consulter, se rendait vers le tabernacle (verset 41). L'Eternel parlait à Moise face à face comme un ami parle avec son intime ami; le peuple pouvait voir par là combien Dieu aimait son serviteur, tandis qu'il devait être irrité contre les enfants d'Israël.

Verset 12. Et Moïse dit à l'Eternel : Regarde, tu m'as dit : Fais monter ce peuple; et tu ne m'as point fait connaître celui que tu dois envoyer avec moi. Cependant, tu as dit: Je te connais par ton nom , et même tu as trouvé grâce devant mes yeux. — 13. Maintenant donc, je te prie, si j'ai trouvé grâce devant les yeux, montremoi ton chemin asin que je te connaisse², et que je trouve grâce devant tes yeux; regarde aussi que cette nation est ton peuple 3. — 14. Et l'Eternel dit: Ma face ira 4, et je te donnerai du repos 5. — 15. Et Moïse dit : Si ta face ne vient, ne nous fais point monter d'ici 6. - 16. Car à quoi connaîtrait-on que nous avons trouvé grâce devant tes yeux, et moi et ton peuple? Ne sera-ce pas quand tu marcheras avec nous? Car alors, et moi et ton peuple, nous serons en admiration, plus que tous les peuples qui sont sur la terre 7. — 17. Et l'Eternel dit à Moise: Je ferai aussi ce que tu me dis, car tu as trouvé grâce devant mes yeux, et je t'ai connu par ton nom. — 18. Moïse dit aussi : Je te prie, fais-moi voir ta gloire *. — 19. Et Dieu répondit : Je ferai passer toute ma bonté devant ta face , ie crierai le nom de l'Eternel devant toi 10, et je ferai grâce à qui je ferai grâce, et j'aurai compassion de celui dont j'aurai compassion. - 20. Et il lui dit: Tu ne pourras pas voir ma face, car nul homme ne peut me voir et vivre. - 21. L'Eternel dit aussi : Voici un lieu près de moi, et tu t'arrêteras sur ce rocher; — 22, et il arrivera que quand ma gloire passera, je te mettrai dans l'ouverture du rocher, et je te couvrirai de ma main jusqu'à ce que je sois passé. — 23. Et je tirerai ma main, et tu me verras par derrière; mais ma face ne se verra point 11.

¹ C'est ainsi qu'on appelle encore aujourd'hui ses amis les plus chers de leur propre nom.

² La promesse générale de Dieu, qu'« Il enverrait son ange devant eux, » ne suffisait pas à Moïse. Il voulait le rapport plus intime, plus immédiat de l'alliance de l'Eternel.

³ Il avait trouvé grâce pour lui, et l'Eternel lui parlait face à face (ver-

set 44); mais le peuple, c'est ton peuple! Moïse ne voulait rien être sans le peuple, et il demande que celui-ci soit toujours l'objet particulier des faveurs de l'Eternel, et qu'il soit rétabli dans un rapport plus direct avec le Seigneur.

4 Ma face ira; c'est-à-dire l'Eternel lui-même, le Médiateur de l'alliance; ainsi la prière de Moïse est exaucée.

⁵ « Je te donnerai du repos » dans le pays promis; ce sera d'abord répondre à tes souhaits.

⁶ Moise prend l'Eternel au mot; il ne

fera pas un pas sans Lui.

7 La gloire supreme d'Israël, c'était la différence immense qu'il y avait entre eux et les peuples parens : Ceux-ci étaient placés, il est vrai, sous la Providence universelle de Dieu, mais d'un Dieu qu'ils ne connaissaient pas; tandis que Jéhovah marchait devant les Israélites et qu'il conduisait lui-mème son peuple. C'était à la fois la « frayeur » de l'Eternel qui marchait devant Israël et qui frappait de terreur les peuples.

8 Moise s'enhardit dans sa prière à mesure que l'Eternel l'écoute. Il veut

voir plus clairement encore la pleine maiesté de Dieu.

⁹ La bonté, ce n'est pas ici l'éclat, la magnificence, mais la révélation de la grâce (XXXIV, 6) par laquelle Moïse peut jeter le plus profond regard dans le saint conseil de Dieu, non pas avec les yeux, mais avec la foi.

no Je te manifesterai les richesses de mes compassions (XXXIV, 6). Que ma grâce te suffise! — L'homme pécheur ne peut rien prescrire à l'Eternel. Dieu agit comme souverain dispensateur de ses grâces, sans que nous puissions

offrir aucune justice propre.

"Moïse était dans une des ouvertures du rocher quand l'Eternel passait;
même encore la son visage devait être
voilé; il ne pouvait voir l'Eternel que
par derrière. Telles sont toutes nos connaissances sur la conduite de Dieu envers nous : des aperçus pris par derrière. Personne n'a jamais vu Dieu.
Nous devrions être semblables à Lui,
aussi saints que Lui, si nous voulions
le voir en face. Nous devons marcher
par la foi et non par la vue.

Chap. XXXIV.

Verset 1. Et l'Eternel dit à Moïse : Taille-toi deux tables de pierre comme les premières, et j'écrirai sur elles les paroles qui étaient sur les premières tables, que tu as rompues. — 2. Et sois prêt au matin, et monte le matin sur la montagne de Sinaï, et présente-toi là devant moi, au haut de la montagne. — 3. Mais que nul ne monte avec toi, et même que nul ne paraisse avec toi sur la montagne; que ni les bœufs ni les brebis ne paissent même point près de cette montagne. — 4. Moïse donc tailla deux tables de pierre comme les premières, et se leva de bon matin, et monta sur la montagne de Sinai, comme l'Eternel lui avait commandé, et prit en sa main les deux tables de pierre 1. — 5. Et l'Eternel descendit dans la nuée, et s'arrêta là avec Moïse, et cria le nom de l'Eternel 2. — 6. Comme donc l'Eternel passait par-devant lui, il cria 3: l'Eternel, l'Eternel, le Dieu fort, pitoyable, miséricordieux, tardif à colère, abondant en miséricorde et en vérité; — 7. qui garde la miséricorde jusques en mille générations, qui ôte l'iniquité, le crime et le péché, qui ne tient point le coupable pour innocent, et qui punit l'iniquité des pères sur les enfants 4, jusques à la troisième et quatrième génération. — 8. Et Moïse aussitôt baissa la tête, et se prosterna. — 9. Et il dit: 0 Seigneur, je te prie, si j'ai trouvé grâce devant tes yeux, que le Seigneur marche maintenant au milieu de nous, car c'est un peuple de cou roide; pardonne donc nos iniquités et notre péché, et possède-nous comme ton héritage 5.

¹ Ces tables étaient faites de la main de Moïse, tandis que les premières

étaient faites par l'Eternel lui-même. Quel reproche adressé au peuple au

sujet du veau d'or!

² Ce devait être pour Moïse un signe que la majesté de l'Eternel apparaîtrait et qu'il comprendrait les perfections de Dieu, les noms par lesquels il se ferait connaître aux siens. Ce fut le moment le plus solennel de la vie de Moïse.

⁵ Ce fut Jéhovah lui-mème qui prononça ces paroles jusqu'à la fin du verset 7. Jéhovah se manifeste comme l'Ange incréé, l'Ange de l'alliance.

4 Les richesses de sa grace s'étendent jusqu'à mille générations; mais il punit jusqu'en la quatrième. Quand il doit punir, il ne cesse pas d'ètre le Dieu fidèle et compatissant de l'alliance. Les perfections de Dieu énumérées ici forment l'essence de son Etre et la grâce, le pardon est déjà proclamé en Sinaï ou est donnée la loi; la grâce se développe dans toute la Bible jusqu'à ce qu'elle soit accomplie en Christ.

5 Moise veut sa part de ce trésor de grâces pour lui et pour son peuple; il confesse sa faute, implore son pardon, demande que l'héritage éternel lui soit donné; ce qui ne pouvait avoir lieu, que si l'Eternel pardonnait à son peuple. — Remarquons ici comme le prophète remplit son rôle de médiateur; type du vrai Médiateur (Héb., III).

Verset 10. Et Dieu répondit : Voici, je traite alliance 1, et je ferai devant tout ton peuple des merveilles qui n'ont point été faites dans toute la terre, ni dans aucune nation; et tout le peuple au milieu duquel tu es verra l'œuvre de l'Eternel; car ce que je vais faire avec toi sera une chose terrible 2. — 11. Garde ce que je te commande aujourd'hui. — 12. Garde-toi de traiter alliance avec les habitants du pays dans lequel tu vas entrer, de peur qu'ils ne soient en piège au milieu de toi. — 13. Mais vous démolirez leurs autels, vous briserez leurs statues, et vous couperez leurs bocages 3. — 14. Cartune te prosterneras point devant un autre dieu; — 17. tu ne te feras aucun dieu de fonte. — 27. L'Eternel dit aussi à Moïse : Ecris ces paroles 4; car c'est suivant la teneur de ces paroles que j'ai traité alliance avec toi et avec Israël. - 28. Et Moïse demeura là avec l'Eternel quarante jours et quarante nuits, sans manger du pain et sans boire de l'eau; et l'Eternel écrivit sur les tables les paroles de l'alliance, savoir les dix paroles 5.

¹ Le renouvellement de l'alliance était nécessaire, parce qu'Israël l'avait brisée par son idolâtrie (chap. XXXII).

² Pour sceller l'alliance renouve-

lée.

³ Bocages, éminences boisées où les Cananéens faisaient leurs encensements à leurs idoles. Cet usage s'est transporté d'Orient en Occident. Les druides, dans la Gaule et dans l'Helvétie, l'avaient adopté.

4 Les versets 18 à 26 expliquent les chap. XXIII, 45; XXII, 29.

⁵ La première partie de ce verset concerne Moïse, et la seconde, l'Eternel. Le texte n'a pas de sujet pour cette seconde partie; mais l'on voit par le verset 4 de ce chapitre qu'elle s'applique au Seigneur. Le séjour miraculeux de Moïse sur la montagne pendant quarante jours devait être pour le peuple un gage de sa mission divine.

VERSET 29. Or, lorsque Moïse descendit de la montagne de Sinaï, tenant en sa main les deux tables du témoignage, il ne s'aperçut point que la peau de son visage était devenue toute rayonnante pendant qu'il parlait avec Dieu. — 30. Mais Aaron et tous les enfants d'Israël ayant vu Moïse, et s'étant aperçus que la peau de son visage était toute rayonnante, ils craignirent d'approcher de lui. — 31. Alors Moïse les appela, et Aaron et tous les principaux de l'assemblée revinrent vers lui, et Moïse leur parla. — 32. Après

cela tous les enfants d'Israël s'approchèrent, et il leur commanda toutes les choses que l'Eternel lui avait dites sur la montagne de Sinaï. — 33. Ainsi Moïse acheva de leur parler. Or, il avait mis un voile sur sa face ². — 34. Et quand Moïse entrait vers l'Eternel, il ôtait le voile; et étant sorti, — 35. Moïse remettait le voile sur son visage.

1 Cet éclat témoignait en faveur de l'origine céleste de la loi et contre le peuple pécheur, qui ne pouvait le supporter.

² Ce voile rappelait ce qui était arrivé à Moïse sur la montagne, lorsqu'il voulut voir la face de l'Eternel. C'était aussi une image de l'enveloppe qui, dans l'Ancien-Testament, couvre la révélation du salut en Christ. C'est ce voile qui est encore sur les yeux des Juiss et qui les empèche de contempler le Fils de Dieu. « Quand ils se convertiront au Seigneur, le voile sera ôté (2 Cor., III, 46). »

Le tabernacle (XXXV-XL).

Le tabernacle, pour l'érection duquel Moïse avait déjà vu un modèle lors de son premier séjour sur Sinaï (XXV-XXXI) et reçu des ordonnances détaillées, doit maintenant se construire avec toutes ses dépendances. Après la description préliminaire donnée dans les chapitres précédents, vient l'exécution.

Verset 1. Moïse donc assembla tout le peuple des enfants d'Israël, et leur dit : Ce sont ici les choses que l'Eternel a commandé de faire: — 5. Prenez de ce qui est chez vous une offrande élevée pour l'Eternel. Quiconque sera de bonne volonté apportera pour cette offrande, à l'Eternel, de l'or, de l'argent et de l'airain. — 10. Et tous les hommes intelligents d'entre vous viendront, et feront tout ce que l'Eternel a commandé. — 11. Savoir, le pavillon, son tabernacle et sa couverture, ses anneaux, ses ais, ses barres, ses piliers et ses soubassements. — 20. Alors toute l'assemblée des enfants d'Israël sortit de devant Moïse. — 25. Toute femme aussi qui avait de l'industrie, fila de sa main, et apporta de ce qu'elle avait filé. — 27. Les principaux aussi de l'assemblée apportèrent des pierres d'onyx. — 30. Et Moïse dit aux enfants d'Israël : Voyez, l'Eternel a appelé nommément Bethsaléel, fils d'Uri, fils de Hur, de la tribu de Juda. — 31. Et il l'a rempli de l'Esprit de Dieu, en sagesse, en intelligence, en science. — 34. Et il lui a aussi donné l'adresse d'enseigner, tant à lui qu'à Aholiab, fils d'Ahisamac, de la tribu de Dan.

Chap. XXXVI.

Versets 4-7. Le peuple apporte ses contributions avec une telle abondance, que Moïse doit en refuser. — 8-49. Préparation des couvertures du tabernacle. — 20-34. Ais. — 35-38. Colonnes et leurs rideaux.

Ustensiles du tabernacle (XXXVII).

VERSETS 4-9. L'arche de l'alliance et le propitiatoire. — 40-46. Table et pains de proposition. — 47-24. Chandeliers d'or. — 25-29. Autel du parfum. Huile sainte.



Ustensiles du vestibule (XXXVIII).

Versets 4-8. Autel des holocaustes. Cuve d'airain. — 9-20. Vestibule ou parvis. — 24-34. Total des matériaux employés.

Verset 24. Tout l'or qui fut employé pour l'ouvrage, savoir pour tout l'ouvrage du sanctuaire, qui était de l'or d'offrande, fut de vingt-neuf talents ', et de sept cent trente sicles 2, selon le sicle du sanctuaire. — 25. Et l'argent de ceux de l'assemblée qui furent dénombrés fut de cent talents et mille sept cent soixante et quinze sicles. — 29. L'airain de l'offrande fut de soixante et dix talents, et deux mille quatre cents sicles.

¹ Le talent (en hébreu kikar) valait 3,000 sicles. Le sicle valant 4 fr. 26 c., le talent équivalait à 3,780 francs de notre monnaie. Si l'on se donne la peine de vérifier les chiffres donnés par Moïse, on en verra la parfaite exactitude. Tous les Israélites, de vingt ans en sus, contribuèrent chacun pour demi-sicle. Or, le nombre des contribuables était de 603,550; c'était donc 603,550 demi-

sicles, soit 301,775 sicles. Divisez 301,775 par 3,000 sicles (valeur du talent), vous aurez 400 talents, plus 4775 sicles.

² Le sicle du sanctuaire (31 grammes), ainsi nommé parce qu'il fut adopté comme étalon, comme mesure primitive, pour les objets relatifs au service divin. La somme de l'or employée au sanctuaire fut d'environ 3 millions.

Chap. XXXIX.

Vètements du souverain sacrificateur et des sacrificateurs (1-31). Remise à Moïse de tous les objets achevés (32-48).

Erection et consécration du sanctuaire (XL).

Verset 1. Et l'Eternel parla à Moïse, disant : — 2. Au premier jour du premier mois, tu dresseras le pavillon du tabernacle d'assignation. — 17. Ainsi au premier jour du premier mois, dans la seconde année, le pavillon fut dressé 1. — 34. Et la nuée couvrit le tabernacle d'assignation, et la gloire de l'Eternel remplit le pavillon 2.

¹ Le tabernacle fut dressé un an moins quarante jours après la sortie d'Egypte.

l'honorant de sa présence, le jour par une colonne de nuée, et la nuit par une colonne de feu.

² L'Eternel consacra le tabernacle en

Chap. XXV-XXXI et chap. XXXV-XL.

En terminant ce second livre de Moïse, étudions en détail le tabernacle, et éclaircissons quelques expressions peu connues. D'abord les contributions volontaires furent très-abondantes; en les répartissant sur la population mâle de vingt et au-dessus, qui était de 603,550, à un demi-sicle par tête, on recueillit la somme que nous avons mentionnée plus haut, de plus de 3 millions (XXXVIII, 25, 26). (Le produit total fut calculé d'après la valeur de l'argent et de l'or à cette époque.) Les dons étaient si considérables, que Moïse fut obligé d'ordonner qu'on cessât d'en apporter. Ils consistaient en or, en argent, en airain, en pourpre bleue, en pourpre rouge ou cramoisi, en cochenille, en fin lin retors, en peau de chèvre, en peau de bélier, de chien marin, bois de Sithim, acacia, eu huile, en aromates, en pierres d'onyx et autres pierres précieuses.



Bethsaléel, Aholiab et tous ceux, hommes ou femmes, qui reçurent les talents nécessaires, travaillèrent à la construction du tabernacle.

L'édifice.

a) La couverture intérieure ou inférieure consistait en dix tapis de fin lin retors, de pourpre rouge et bleue et de cramoisi, avec des chérubins artistement entre-laces. Chaque tapis avait 28 coudées de long sur 4 de large (la coudée est l'étendue de l'extrémité du coude d'un homme au bout de la main, savoir 60 centimètres). Cinq de ces tapis étaient joints à part et formaient deux compartiments égaux, qui étaient rattachés l'un à l'autre par cinquante lacets de pourpre bleue ou de hyacinthe, et par cinquante crochets en or. Sur cette couverture intérieure en était une extérieure un peu plus longue de peau de chèvre. Sur celle-ci en était une troisième de peaux de bélier teintes en rouge; et enfin une quatrième de peaux de chiens marins. Ces quatre couvertures préservaient l'édifice de l'atteinte de l'air et de la pluie.

b) Le piédestal du tabernacle consistait en ais d'acacia ou de bois de Sithim; chaque ais avait 40 coudées de long sur 2 et demi de large. Chaque ais avait deux tenons par lesquels ils se rattachaient les uns aux autres. Il y avait vingt ais du côté du midi, vingt du côté du nord, et six pour le fond vers l'occident. L'entreé tait toujours du côté du levant. Au-dessus des vingt ais étaient quarante soubassements d'argent. Ils étaient ceints par le bas et par le haut avec des anneaux.

c) Les rideaux. Il y en avait deux, dont l'un servait à séparer le lieu très-saint du lieu saint, et l'autre séparait le lieu saint du parvis ou vestibule. Le premier, fait d'étoffe du plus grand prix, était parsemé de chérubins; le second n'en avait

pas (XXVI, 31-37).

d) Le parvis, dans lequel était l'autel pour les holocaustes, devant le sanctuaire, avait 400 coudées de long, 50 de large, 5 de haut; l'entrée était du côté de l'orient. Les courtines en rideaux étaient de fin lin retors. Du côté du sud et du nord étaient vingt colonnes d'airain avec filets en argent. Tout le parvis présentait la forme d'un carré long, et entourait le tabernacle auquel il servait de cour (chap. XXII).

e) Les autels, chap. XXVII, 4-8; XXXVII, 25-29; XXXVIII, 4-8.

Dans l'intérieur du tabernacle, dans le lieu saint, à peu près vis-à-vis du rideau qui voilait le lieu très-saint, était l'autel des parfums; large et long d'une coudée, ainsi carré, de deux coudées de haut, ayant des cornes pour le transporter; il était fait de bois d'acacia, avec un couronnement ou un pourtour d'or; l'autel était recouvert du même métal; aux côtés, des anneaux d'or pour recevoir les barres qui devaient servir à le transporter. Aaron devait, matin et soir, y brûler de l'encens.

L'autel des holocaustes était en dehors, dans le parvis, devant le lieu saint; il était de bois de Sithim et avait 5 coudées de long sur 5 de large, et 3 de haut; à ses quatre angles, des cornes d'airain, image de la force et de la puissance, ainsi que de l'honneur et de la bénédiction; c'était un lieu de refuge pour les meurtiers involontaires (4 Rois, 1, 50). Dans les sacrifices pour le péché, les cornes étaient aspergées de sang. Tout l'autel était couvert d'airain; il avait une grille en forme de treillis; à demi-hauteur, des anneaux et des barres pour le transport. Tous les ustensiles de cet autel sont indiqués au chap. XXVII, 4-8. Entre l'autel et le sanctuaire était un vase contenant de l'eau, dans lequel le sacrificateur se lavait les mains et les pieds avant d'entrer dans le lieu saint.

teur se lavait les mains et les pieds avant d'entrer dans le lieu saint.

f) L'arche de l'alliance (XXV, 10-22; XXXVII, 1-9) était d'acacia, longue de 2 coudées et demie, haute de 1 et demie, recouverte d'or en dedans et en dehors avec un couronnement d'or tout autour; à chaque coin un anneau d'or; sur l'arche était le propitiatoire (siége de grâce), long de 2 coudées et demie, large de 1 et demie; a chaque angle, un chérubin, les ailes étendues en haut, leurs faces vis-à-vis l'une de l'autre et inclinées sur le propitiatoire. Entre les chérubins était la schéchinah (présence, magnificence), trône duquel l'Eternel se révélait. Dans l'arche était le témoignage (XXV, 16, 21); savoir, la loi de l'alliance, les tables de la loi, un échantillon de la manne, et, plus tard, la verge verdovante d'Aaron. Elle est appelée l'arche de l'alliance (Nomb., X, 33), — l'arche du témoignage

(Exode, XXX, 6), — l'arche sainte (2 Chron., XXXV, 3), — l'arche de l'Eternel (Josué, IV, 5). C'était le seul objet placé dans le lieu très-saint et auquel tout le reste se rapportait. Dans la suite, on la plaça dans le temple de Salomon. Elle fut perdue lors de la destruction du temple sous Nébucadnetsar; et le nouveau temple, construit depuis la captivité, n'eut pas la gloire de la posséder : elle n'existait plus.

g) Ustensiles sacrés. Table des pains de proposition, chandelier, huile des par-

fums, vètements sacrés.

4) La table des pains de proposition, à droite de l'autel, avait 2 coudées de long, 4 de large, et 4 et demie de haut; elle était de bois de Sithim, couverte d'or, et avait un couronnement d'or tout à l'entour. Au moyen de quatre anneaux d'or, placés aux quatre coins, on pouvait facilement la transporter. C'est sur cette table qu'on plaçait chaque jour de sabbat des pains appelés pains de proposition ou pains offerts à l'Eternel. Il y avait douze de ces pains selon le nombre des tribus; ils étaient placés six par six dans des plats d'or. A cette table appartenaient aussi des plats, des tasses, des gobelets, des bassins destinés aux aspersions. Les pains de proposition avaient un sens typique: tout comme l'Eternel donnait à son peuple la nourriture et le breuvage, et le traitait chaque jour avec bienveillance, le peuple, de son côté, lui adressait continuellement une table comme à son Seigneur et son Roi, montrant qu'il voulait toujours être prêt à lui consacrer sa vie terrestre et offrir à son Biensaiteur une portion du pain qu'il en recevait chaque jour.

2) Le chandelier d'or (XXV, 31-40; XXXVII, 47-24). Du côté opposé, dans le lieu saint, à gauche de l'autel des parfums, était le grand chandelier d'or avec ses sept lampions dans lesquels brûlait une huile d'olive pure. Il était fait d'or façonné au marteau et reposait sur un piédestal d'où sortaient six branches, trois d'un côté et trois de l'autre. A chaque branche étaient trois plateaux ciseles. Les mouchettes, les plats, tout était d'or fin; les branches latérales avaient trois calices; mais la tige principale en avait quatre. Quelques personnes estiment, d'après la description qui en est donnée, la valeur de ce candélabre à plus de 100,000 francs. Quelle en était la signification? C'est un type de Jésus éclairant l'Eglise de sa Parole et par son Esprit. L'or fin exprime l'excellence et la gloire du Sauveur; la forme du chandelier, la diversité des dons; l'huile figurait l'onction de l'Esprit. Tout comme l'autel, dans le sanctuaire, est le symbole du sacrifice unique, qui apporte la vie à l'Eglise, ainsi les pains de proposition exprimaient la conservation de la vie, et le chandelier figurait la lumière cèleste qui doit toujours éclairer le peuple de Dieu.

3) L'huile des parfums (XXX, 22, 23) était une huile d'olive pure, jointe à un mélange de myrrhe, de cinnamome, de cannelle et de casse. Ce mélange formait une huile appelée huile sainte, servant à oindre l'arche sainte, le tabernacle, la table, ses ustensiles, le chandelier, les deux autels et tous les objets qui en dépendaient. Aaron et ses fils devaient en être oints. Il était interdit, sous peine de retranchement, d'en faire aucune imitation ni d'en oindre personne d'autre que les sacrificateurs. Cette huile sainte était un symbole de la consécration au service de Dieu. L'onction appliquée aux personnes symbolisait la communication

de l'Esprit de l'Eternel.

4) Vétements des sacrificateurs (chap. XXVIII).

a) Le pectoral et l'éphod. Ce vètement, couvrant la poitrine et les reins, n'avait point de manches; il était fait d'étoffe précieuse, comme celle des tapis intérieurs du tabernacle. Sur les épaulettes de l'éphod étaient placées deux pierres d'onyx portant gravés les noms des douze tribus d'Israël, six sur chaque pierre. Sur la poitrine se trouvait le pectoral, espèce de plaque carrée d'une paume (d'environ 9 centimètres); Moïse devait y enchâsser douze pierres précieuses sur quatre rangs. Au premier rang étaient une sardoine, une topaze, une émeraude; au second, une escarboucle, un saphir et un diamant; au troisième, une opale, une agate et une améthyste; au quatrième, une chrysolithe, un onyx et un béril. Le pectoral se rattachait aux épaules par des chaînettes d'or et a une ceinture de pourpre placée sur l'éphod. Sur le pectoral étaient l'urim et le thummim (lumière et perfection). Ce dernier objet servait au souverain sacrificateur dans les cas les plus importants pour connaître la volonté de Dieu. L'Eternel s'y révélait d'une manière qui ne nous est pas indiquée. L'urim et le thummim, la lumière et la perfection, étaient pour le peuple un gage que l'Eternel les éclairait et qu'il enten-

dait leurs prières. L'éphod et le pectoral, dont était revêtu le souverain sacrificateur, exprimaient l'autorité royale en rapport avec la dignité de juge et de souverain sacrificateur.

b) Le rochet, vêtement sans manches, de pourpre bleue, sans coutures, d'un seul tissu; en haut, avec une ouverture pour la tête à l'ourlet inférieur; tout autour, des granades et des clochettes d'or entrecroisées.

c) Lá tiare, de fin lin, avec une lame d'or portant ces mots: « La sainteté à l'Eternel. » Ce qui signifiait que le prêtre qui portait cette tiare et par lequel s'offraient toutes les oblations du peuple était consacré à l'Eternel.

d) La chemise, brochée de fin lin, descendant jusqu'aux pieds, pourvue de

manches; des caleçons complétaient le vêtement sacré.

Les sacrificateurs étaient consacrés dans leur office par des ablutions, l'onction d'huile, par l'offrande des divers sacrifices que nous allons énumérer.

L'autel des holocaustes était aussi consacré par des sacrifices qui duraient sept

jours.

Autres lois.

I. Lois morales.

Les dix commandements, résumé de toute la loi morale, reçurent plus tard de nouveaux développements, selon les circonstances. Ainsi, déjà dans Exode, XXXI, 44, 45, la loi sur le sabbat. Tout transgresseur était puni de mort; qui-conque travaillait ce jour-là devait être retranché du peuple, et dans Nombres, XV, 32, lapidé. — Dans Exode, XXXIV, 21, il est prescrit de se reposer au septième jour, même à l'époque des travaux les plus urgents de la campagne. Plus loin, au chapitre XXXV, 3, il était défendu d'allumer du feu et de cuire aucun aliment le jour du sabbat. On trouve de semblables adjonctions à tous les commandements, en particulier dans le Deutéronome. Nous les relèverons chacune à leur place.

II. Lois cérémonielles.

A. Le tabernacle. Voyez plus haut.

- B. Fètes, sabbat voyez plus haut. Trois fètes principales: 4) Pâques; 2) Pente-côte; 3) fète des Tabernacles; voyez plus haut Exode, XXIII, 40-19.—4) Jour des expiations: plus loin dans Lévitique, XVI.—5) Année sabbatique; voyez plus haut Exode, XXIII, 40-19.—6) Année du jubilé ou du relàchement des esclaves; nous le verrons plus loin.—7) Fète de la nouvelle lune et de la nouvelle année; plus loin dans Lévitique, XXIII.
 - C. Sacrifices lévitiques; introduction et chapitres I-VII.
 - D. Sacrificateurs et lévites: plus loin.

III. Lois civiles.

Ces lois se rapportent à la possession des fonds de terre, à leur vente, recouvrement, héritage, aux familles, aux mariages, degré de parenté interdit pour les mariages, mariage des lévites, divorce; à l'esclavage, traitement et affranchissement des esclaves; aux dettes, intérêts, recouvrement des dettes, droits des pauvres, des étrangers, des infirmes, des vieillards et même des animaux: enfin, aux relations du peuple d'Israel avec les Cananéens et leur bannissement. Ces lois ne sont pas toujours nettement distinctes des autres; elles ont presque toutes un rapport moral, ou reposent sur une base morale, ou ont en vue le bien du peuple de Dieu, son éducation sous le rapport de sa position actuelle qui le distinguait des autres peuples. Les lois civiles, disséminées dans l'Exode et dans le Deutéronome, témoignent de la compassion du législateur; elles servaient, en même temps, à éprouver l'obéissance du peuple envers son Maître suprême et son Roi. Tout l'ensemble de cette législation avait un but bien déterminé : hommage à l'Eternel, amour, obéissance envers Lui. Chaque loi, chaque ordonnance, même celle qui avait pour objet les moindres details de la vie, était ordonnée par Jéhovah, sanctionnée par Lui; aussi la constitution civile et religieuse d'Israel était-elle une théocratie, un gouvernement direct de Dieu.

